



# **CEPE**

Centre d'étude sur la  
pauvreté et l'exclusion

## **LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC : ÉTAT DE SITUATION 2016**



**CEPE**

Centre d'étude sur la  
pauvreté et l'exclusion

**LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS  
ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC :  
ÉTAT DE SITUATION 2016**

**Compilation statistique, analyse et rédaction :**

Guy Fréchet et Frédéric Savard

Collaboration : Aline Lechaume

**Conception graphique et mise en page :**

Direction des communications

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion**

Direction de la recherche

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 67271

Télécopieur : 418 644-1299

Courriel : [cepe@mess.gouv.qc.ca](mailto:cepe@mess.gouv.qc.ca)

On peut consulter le présent document sur le site Internet du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) à l'adresse suivante : [www.mess.gouv.qc.ca/cepe/](http://www.mess.gouv.qc.ca/cepe/). Sa reproduction totale ou partielle est autorisée, à la condition que la source en soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN 978-2-550-76476-2 (imprimé)

ISBN 978-2-550-76477-9 (PDF)



# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>V</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>VII</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>IX</b>
<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE</b>	<b>1</b>
<b>NOTE</b>	<b>3</b>
<b>FAITS SAILLANTS</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS : LES CHIFFRES-CLÉS</b>	<b>9</b>
1. FAIBLE REVENU	9
1.1 Principaux seuils	10
1.2 Taux de faible revenu	11
1.2.1 Mesure du panier de consommation (MPC)	12
1.2.2 Mesure de faible revenu (MFR)	17
1.3 Comparaisons interrégionales	18
1.4 Comparaisons interprovinciales	20
1.5 Comparaisons internationales	25
1.5.1 Évolution dans le temps	28
1.6 Le travail à faible revenu	29
2. REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES	32
2.1 Les personnes seules	33
2.2 Les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi	36
2.3 Les familles monoparentales avec un enfant de trois ans	39
2.4 Les couples avec un revenu et sans enfants	42
2.5 Les familles biparentales avec un revenu et deux enfants	45
3. INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES	49
3.1 L'écart (ou ampleur), l'intensité et la gravité de la pauvreté	49
3.2 La privation matérielle	52

4. INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE	53
4.1 Coefficient de Gini	53
4.2 Ratios interdéciles	57
4.3 Inégalités de patrimoine	60
<b>CONCLUSION</b>	<b>62</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>69</b>
Annexe 1 – Notes méthodologiques	69
Annexe 2 – Intensité de travail, concept du revenu familial et taux de travailleurs et travailleuses à faible revenu	72
Annexe 3 – Membres du comité de direction du CEPE	75



# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Matrice des seuils de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, 2014, Québec	10
Tableau 2	Seuils de faible revenu, d'après diverses mesures de faible revenu, pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, en dollars courants et en dollars de 2016 (estimation), Québec	10
Tableau 3	Nombre de personnes dans les unités familiales à faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Québec, 2002-2014	13
Tableau 4	Taux de faible revenu des personnes et des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Québec, 2002-2014	14
Tableau 5	Taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus, d'après la mesure de faible revenu (MFR) après impôt, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, Québec, 2002-2013	17
Tableau 6	Taux de faible revenu des familles, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, et variation 2002-2013, Québec, 2002-2013	18
Tableau 7	Taux de faible revenu des personnes, pour l'ensemble des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la province, et variation entre 2002 et 2014, Canada, 2002-2014	20
Tableau 8	Taux de faible revenu des personnes, personnes de moins de 18 ans, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la province, et variation entre 2002 et 2014, Canada, 2002-2014	21
Tableau 9	Taux de faible revenu des personnes, personnes de 18 à 64 ans, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la province, et variation entre 2002 et 2014, Canada, 2002-2014	21
Tableau 10	Taux de faible revenu des personnes, personnes de 65 ans ou plus, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la province, et variation entre 2002 et 2014, Canada, 2002-2014	22
Tableau 11	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, et variation entre 2002 et 2014, Canada, 2002-2014	24
Tableau 12	Taux de faible revenu, seuil à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2013	26
Tableau 13	Taux de faible revenu (50 % et 60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2001 et 2013, et variation entre 2001 et 2013	28

Tableau 14	Répartition des travailleurs et travailleuses selon le statut de faible revenu (d'après la MPC, base 2011) et selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2011	31
Tableau 15	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules, Québec, 2004 et 2016	34
Tableau 16	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 et 2016	37
Tableau 17	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2004 et 2016	40
Tableau 18	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), couples avec un revenu et sans enfants, Québec, 2004 et 2016	43
Tableau 19	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004 et 2016	46
Tableau 20	Indicateurs complémentaires : écart, intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), pour l'ensemble des personnes et selon le sexe, Québec, 2002 et 2014	50
Tableau 21	Indicateurs complémentaires : écart, intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), pour l'ensemble des personnes et selon l'âge, Québec, 2002 et 2014	50
Tableau 22	Indicateurs complémentaires : écart, intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), pour l'ensemble des personnes et selon le type d'unité familiale, Québec, 2002 et 2014	51
Tableau 23	Revenu familial excédentaire (moyenne des écarts entre le revenu familial disponible et le seuil de faible revenu selon la mesure du panier de consommation [MPC]), ajusté selon la taille de la famille, selon le quintile, dollars de 2013, Québec, 2002-2013	52
Tableau 24	Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Québec et provinces sélectionnées, 1990-2014	54
Tableau 25	Évolution du coefficient de Gini, d'après le revenu après impôt ajusté selon la taille de l'unité familiale, pays sélectionnés, Canada et Québec, 1995-2014	56
Tableau 26	Revenu du marché, revenu total et revenu après impôt selon le type d'unité familiale, par décile de revenu (borne supérieure), dollars de 2014, Québec, 2014	58
Tableau 27	Revenu moyen des personnes dans les familles économiques et des personnes seules, selon le décile de revenu, dollars de 2014, variation du pouvoir d'achat et variation des ratios 90/10 entre 1990 et 2014, Québec, 1990 et 2014	59
Tableau 28	Avoirs, dettes et valeur nette des unités familiales selon le quintile d'avoirs nets, dollars de 2012, Québec, 1999, 2005 et 2012	61



# LISTE DES FIGURES

Figure 1 –	Taux de faible revenu des personnes, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011) et selon l’âge, Québec, 2002-2014	15
Figure 2 –	Taux de faible revenu des personnes dans les unités familiales, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011) et selon le type d’unité familiale, Québec, 2002-2014	16
Figure 3 –	Taux de faible revenu des familles, d’après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2013	19
Figure 4 –	Variation des taux de faible revenu des familles, d’après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2002-2013	19
Figure 5 –	Taux de faible revenu des personnes, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Canada et provinces, 2014	22
Figure 6 –	Variation des taux de faible revenu des personnes, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Canada et provinces, 2002-2014	23
Figure 7 –	Taux de faible revenu des personnes, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, Canada, 2014	24
Figure 8 –	Variation des taux de faible revenu des personnes, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, Canada, 2002-2014	25
Figure 9 –	Taux de faible revenu (60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2013	27
Figure 10 –	Taux de faible revenu à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes, pays sélectionnés, 2001 et 2013	29
Figure 11 –	Taux de faible revenu de la population et des travailleurs et travailleuses selon la province de résidence, 2011	30
Figure 12 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules, Québec, 2004	35
Figure 13 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules ayant moins de 50 ans, Québec, 2016	36
Figure 14 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l’emploi, Québec, 2004	38
Figure 15 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l’emploi ayant moins de 50 ans, Québec, 2016	39
Figure 16 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2004	41



Figure 17 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2016	42
Figure 18 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfants, Québec, 2004	44
Figure 19 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfants (adultes ayant moins de 50 ans), Québec, 2016	45
Figure 20 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004	47
Figure 21 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2016	48
Figure 22 –	Coefficient de Gini, pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Québec et provinces sélectionnées, 1990-2014	55
Figure 23 –	Coefficient de Gini, d'après le revenu après impôt ajusté, pays sélectionnés, Canada et Québec, 1995-2014	57
Figure 24 –	Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles	70
Figure 25 –	Aperçu des variables relatives à la famille de recensement et à la famille économique	71
Figure 26 –	Taux de faible revenu dans la population de 18 à 64 ans n'étant pas aux études à temps plein selon certaines définitions liées à l'intensité de travail, Québec, 2011	73



# LISTE

## DES SIGLES ET ACRONYMES

ACE	Allocation canadienne pour enfants
AFDR	Aide financière de dernier recours
APPORT	Aide aux parents pour leur revenu de travail
BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CANSIM	Base de données socioéconomiques de Statistique Canada
CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CIQSS	Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales
CIS	Crédit d'impôt pour solidarité
ECBE	Enquête canadienne sur le bien-être économique
ECR	Enquête canadienne sur le revenu
EDF	Enquête sur les dépenses des familles
EDSC	Emploi et Développement social Canada (anciennement RHDC)
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
ESF	Enquête sur la sécurité financière
EU-SILC	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (« <i>Survey on Income and Living Conditions</i> »)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MFR	Mesure de faible revenu
MPC	Mesure du panier de consommation
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PFCE	Prestation fiscale canadienne pour enfants
PFRT	Prestation fiscale pour le revenu de travail
PIB	Produit intérieur brut
PUGE	Prestation universelle pour la garde d'enfants
RHDC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada (auj. EDSC)
RMR	Région métropolitaine de recensement
SFR	Seuils de faible revenu
SPNE	Supplément de la prestation nationale pour enfants
TPS	Taxe sur les produits et services
TVP	Taxe de vente provinciale
TVQ	Taxe de vente du Québec

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

En décembre 2002, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, proclamant ainsi, « la volonté de l'ensemble de la société québécoise de se mobiliser » pour « tendre vers un Québec sans pauvreté ». Parmi, les objectifs de cette loi, celui d'amener « progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ». L'avis 2016 sur l'état de situation de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale que nous publions, constitue une occasion pour le CEPE, en intégrant les données de 2014, de faire le bilan des objectifs ambitieux que le Québec s'était collectivement donnés.

Force est de constater que le Québec n'a pas réussi son pari d'être dans le premier groupe de pays industrialisés qui connaissent le moins de personnes pauvres. Les analyses montrent davantage que depuis 2002, le Québec a connu des améliorations jusqu'en 2008, des reculs depuis. Ainsi, globalement, les taux de faible revenu, sont demeurés stables. C'est d'ailleurs ce que soulignait le comité de direction du CEPE<sup>1</sup> dans son mémoire lors des consultations publiques pour le Troisième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en soutenant qu'il fallait « faire plus, et faire mieux ».

Pour autant, les réussites existent dans la lutte contre la pauvreté. Le Québec se distingue des autres provinces canadiennes dans la réduction de la pauvreté des enfants, passant de 11,6 % en 2002 à 8,7 % en 2014. Ainsi, les actions entreprises en matière de politiques familiales au Québec ont porté leurs fruits et dans un temps relativement court. Certes, trop d'enfants vivent encore dans une situation de pauvreté, mais l'évolution est remarquable. Elle témoigne notamment du fait que l'action gouvernementale et la volonté politique de réduire la pauvreté peuvent réussir.

Fort de cette assurance à poursuivre les actions entreprises et à en soutenir de nouvelles, le Québec devrait agir auprès des personnes seules pour qui, la réduction de la pauvreté ne s'est pas encore concrétisée. Cette stabilité est inquiétante d'autant plus que les personnes seules représentent le groupe le plus important vivant en situation de pauvreté.

Le Troisième plan d'action gouvernemental devrait être une occasion d'établir des priorités et des objectifs clairs à l'égard des lacunes constatées dans l'évolution des situations de pauvreté au Québec depuis 2002. En effet, au-delà du renforcement des stratégies orientées vers les familles avec enfants, il apparaît nécessaire et urgent de développer de nouveaux efforts en matière de lutte contre la pauvreté et aux inégalités pour atteindre tous les groupes concernés. A cet égard, les données et les connaissances produites par le CEPE au fil des années constitue un socle solide pour orienter les débats et les décisions.

Certes, mesurer la pauvreté, les inégalités, leur évolution demeure complexe. Le CEPE s'est engagé, année après année, à travailler à développer de nouveaux regards, de nouveaux avis pour éclairer les différents acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En même temps, le CEPE est soucieux de mieux comprendre la réalité spécifique de certaines populations, pour lesquelles les données habituelles ne parviennent pas à éclairer la situation. C'est dans ce contexte que le CEPE travaillera aussi dans le futur à mieux appréhender la réalité des populations des premières nations, des populations vieillissantes, des populations souffrant de problèmes de santé mentale.

---

<sup>1</sup> Ce mémoire, disponible sur le site web du CEPE, a été rédigé par les seuls membres non gouvernementaux du comité de direction du CEPE et n'engage qu'eux seuls.

Appréhender la spécificité de la situation de pauvreté de certains groupes; comprendre les trajectoires et les parcours qui mènent à l'exclusion sociale; saisir les évolutions plus globales des situations de pauvreté et d'inégalités sociales; comparer le Québec avec d'autres provinces, d'autres pays; évaluer les effets de certaines politiques et actions entreprises par les gouvernements constituent les leviers par lesquels le CEPE entend, par ses avis, participer aux débats et aux réflexions collectives pour bâtir un Québec sans pauvreté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Bellot', with a horizontal line underneath the name.

Céline Bellot  
Présidente du comité de direction

## NOTE

Paru en 2009, l'avis du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) intitulé *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec* (CEPE, 2009, appelé ci-après « Avis ») contenait 19 recommandations sur les indicateurs à privilégier pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le présent état de situation fait suite à la recommandation voulant qu'un bilan annuel soit publié sur la pauvreté et l'exclusion au Québec. Il réunit les données les plus à jour, au moment de sa publication, sur la pauvreté et les inégalités au Québec.

Toutefois, même s'il avait été recommandé de publier un état de situation annuel, le CEPE a dû interrompre ses publications pour les années 2014 et 2015, faute de données comparables dans le temps. Statistique Canada a en effet publié des données sur la mesure du panier de consommation (MPC) pour les années 2012 à 2014, mais elles sont basées sur les résultats d'une nouvelle enquête, l'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR), qui a remplacé l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR). Dans une note méthodologique sur le sujet, Statistique Canada avait tenu à préciser que :

« L'*Enquête canadienne sur le revenu* de 2012 fait appel à une méthodologie différente de celle utilisée pour l'EDTR. Des comparaisons de l'ECR et de l'EDTR révèlent des différences dans les estimations entre 2011 et 2012 qui sont attribuables aux méthodes différentes des deux enquêtes, plutôt qu'à un véritable changement dans les caractéristiques de la population. » (STATISTIQUE CANADA, 2014, p. 3)

Avec la publication des données de 2012, 2013 et 2014, on a précisé que :

« Jusqu'à ce que des séries chronologiques révisées soient produites et analysées dans le but de les rendre aussi comparables que possible aux résultats actuels de l'ECR, les résultats de l'ECR ne devraient pas être comparés à ceux tirés de l'EDTR ou d'autres enquêtes précédentes sur le revenu. »

En décembre 2015, Statistique Canada a publié des données corrigées pour les années antérieures qui permettent de reprendre les comparaisons basées sur l'évolution dans le temps, mais cette harmonisation n'a été effectuée que pour les années 2006 à 2011 (STATISTIQUE CANADA, 2015c). Même si des séries plus longues sont présentées dans cet état de situation, il importe de bien avoir en tête le fait qu'il existe un bris de série entre 2005 et 2006 pour plusieurs des données (parfois entre 2011 et 2012), ce qui est rappelé dans les notes au bas des tableaux chaque fois que le cas se présente. Par ailleurs, même si la révision des données pour 2006 à 2011 visait à rendre les estimations de l'EDTR aussi comparables que possible aux données de l'ECR, les tendances observées pourraient encore révéler une « rupture » pour certaines caractéristiques en raison du changement de méthodologie. À certains égards, elles pourraient représenter un changement dans les données qui serait attribuable à la présence de différences méthodologiques entre les deux enquêtes qui n'auraient pu être prises en compte lors de la révision.

## FAITS SAILLANTS

Rappelons que la mesure du panier de consommation (MPC) a été recommandée par le CEPE comme mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, ainsi que la mesure de faible revenu (MFR), pour les cas où la MPC ne serait pas disponible (CEPE, 2009).

Au Québec, on observe globalement une diminution du taux de faible revenu selon la MPC de 2002 à 2007, puis une augmentation. Ce taux est passé de 10,8 % en 2002 à 8,6 % en 2007, avant de remonter pour atteindre 9,4 % en 2014 :

- le même scénario de baisse suivie d'une hausse s'est produit pour le taux de faible revenu des enfants dans les ménages de personnes à faible revenu (personnes de moins de 18 ans), celui des personnes ayant entre 18 et 64 ans, celui des personnes dans les familles monoparentales et, enfin, celui des familles monoparentales ayant une femme comme chef;
- le taux de faible revenu des personnes de 65 ans ou plus dans les ménages de personnes à faible revenu est demeuré à peu près stable jusqu'en 2007, avant de remonter considérablement en 2008; c'est le cas aussi des personnes âgées vivant seules (hommes et femmes);
- le taux de faible revenu des personnes seules est près de quatre fois plus élevé que celui des personnes dans des familles économiques d'au moins deux personnes en 2014.

Après avoir rappelé les plus récents seuils et taux de faible revenu, les comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales permettent d'observer :

- que, d'après la MFR, entre 2002 et 2013, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse de leur taux de faible revenu (ex. : Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), alors que d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Laval, Nord-du-Québec). Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2013, alors qu'à l'autre extrémité se trouvent les régions du Nord-du-Québec et de Montréal;
- que la comparaison entre les provinces qui s'appuie sur la MPC permet de déterminer, en ce qui concerne les personnes, la position du Québec. Le Québec fait partie d'un premier groupe de six provinces (Alberta, Québec, Saskatchewan, Manitoba, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) qui se distingue de façon importante d'un autre groupe de quatre provinces dont les taux de faible revenu sont considérablement plus élevés en 2014 (Nouveau-Brunswick, Ontario, Colombie-Britannique et Nouvelle-Écosse);
- que l'examen des taux de faible revenu selon la MPC entre 2002 et 2014 dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) permet de constater que Montréal se situe avantageusement par rapport à d'autres grandes villes, dont Vancouver et Toronto;
- que le Québec n'a pas atteint l'objectif de se trouver en 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres (groupe de neuf pays qui comprend tous les pays scandinaves, les Pays-Bas, la France, l'Irlande, l'Autriche et la Suisse), qui sont significativement distinctes du groupe des nations où le Québec se situe (Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Portugal, Italie). Rappelons que, d'après l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « ...la stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ».

Afin de mesurer l'évolution du Québec entre 2004 et 2016 (2004 étant l'année qui a précédé la mise en place, en janvier 2005, des mesures économiques du premier plan d'action de lutte contre la pauvreté) [GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, 2004], certains cas types ont été observés qui permettent cette fois de mesurer l'effort

du Québec par rapport à divers groupes et par rapport à lui-même. Il s'agit des cas des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de trois ans, des couples avec un revenu et sans enfants et enfin, des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Leur situation a été examinée pour voir si elle s'est améliorée ou détériorée. Des variations sont observées entre les deux périodes selon les cas, notamment, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Du même coup, cela laisse les personnes seules et les couples sans enfants dans une situation moins favorable.

En ce qui concerne l'évolution des inégalités, les portraits obtenus grâce au coefficient de Gini et aux ratios interdéciles se ressemblent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, par exemple les autres provinces canadiennes ou certains pays européens, le Québec a maintenu un niveau d'inégalité inférieur, bien qu'il soit toujours devancé par les pays scandinaves à cet égard. Les inégalités ont certes augmenté, mais il faut nuancer le portrait selon les déciles de revenus et les types d'unités familiales. Chez les personnes seules, le décile le plus pauvre a fait du surplace par rapport aux déciles supérieurs, dont le revenu disponible a progressé.

Pour leur part, les inégalités de patrimoine se sont maintenues entre 1999 et 2012. Il s'agit de la valeur nette totale, soit les avoirs moins les dettes. Ce qui importe ici est de voir que, avec les valeurs absolues, ces inégalités sont considérablement plus accentuées que les inégalités de revenu. Le quintile le plus riche au Québec, par exemple, dispose à lui seul de plus de 68 % de cette valeur nette totale.

## INTRODUCTION

L'Avis de 2009 du CEPE présente les définitions des indicateurs existants en matière de pauvreté et d'inégalités. Parmi les mesures de faible revenu, rappelons que les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC) ont été analysés en détail (CEPE, 2009). Le choix des mesures selon divers critères y a été justifié pour différents contextes, notamment ceux des comparaisons interrégionales, interprovinciales ou internationales.

Dans le présent état de situation, après avoir rappelé les seuils de diverses mesures et les taux observables pour chacune d'elles, les comparaisons que ces indicateurs permettent d'effectuer sont présentées. Qu'elles soient interrégionales, interprovinciales ou internationales, ces comparaisons peuvent servir à situer chacune des régions par rapport aux autres et à l'ensemble du Québec, le Québec par rapport aux autres provinces et à l'ensemble du Canada et, enfin, le Québec, si on le considère comme une entité distincte sur le plan international, par rapport aux autres pays ou nations comparables. Les tableaux présentés dans la précédente édition sont ainsi actualisés, avec parfois de légères adaptations ou modifications, qui sont signalées chaque fois. Une nouvelle sous-section sur le travail à faible revenu a aussi été ajoutée.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, c'est toutefois en comparant l'évolution des différentes situations de vie révélées par les seuils implicites que les progrès du Québec par rapport à lui-même peuvent être mesurés.

Des données sur l'écart, l'intensité et la gravité de la pauvreté permettent également de caractériser la situation des personnes aux prises avec la pauvreté, en complément de ce que révèlent les taux. La question de la privation matérielle au Québec est également évoquée, qui permet d'observer une réalité mal couverte par les seuls taux de faible revenu.

Parmi les mesures d'inégalités, les coefficients de Gini et les ratios interdéciles sont présentés. Une section sur les inégalités de patrimoine, publiée une première fois dans l'Avis de 2009 (CEPE, 2009), a aussi été actualisée grâce à de nouvelles données. Le tableau comporte ainsi des données de la plus récente *Enquête sur la sécurité financière* de 2012, la précédente enquête étant celle de 2005. Enfin, il porte maintenant sur le Québec plutôt que sur l'ensemble du Canada, qui était la seule variable disponible dans l'enquête de 2005.

Les années marquant le début et la fin des séries chronologiques retenues peuvent varier selon la nature des indicateurs et la disponibilité des données. Pour la plupart des indicateurs, les séries disponibles les plus longues sont présentées, de façon à bien caractériser les années récentes et à assurer une certaine continuité d'un état de situation à l'autre.

Certains des indicateurs retenus, notamment les mesures de faible revenu, possèdent leurs particularités. Ainsi, pour la MPC, les séries ne débutent maintenant qu'en 2002 (les données antérieures ne pouvant plus être utilisées), en raison des modifications au calcul portant sur le logement. Pour la MFR, les séries publiées par l'Institut de la statistique du Québec débutent en 1997, mais ne sont retenues ici que les séries depuis 2002, dans le but de les harmoniser avec celles de la MPC. À l'échelle internationale, les données disponibles débutent souvent en 2001. Dans le cas des seuils implicites, les situations de 2004 et de 2016 sont comparées, soit en commençant juste avant les initiatives financières du premier plan d'action de lutte contre la pauvreté (2004-2010), qui ont été mises en œuvre en janvier 2005 (soutien aux enfants, prime au travail et logement social) [GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, 2004]. Enfin, dans le cas des inégalités, il importe de se baser sur des séries assez longues. C'est pourquoi elles débutent en 1990 (coefficient de Gini des provinces et ratios interdéciles). Avec les données de 2014, il s'agit d'une période d'observation de 25 ans. Dans le cas des coefficients de Gini à l'international, les séries débutent en 1995.



En ce qui concerne les données sur le faible revenu, notamment pour la MFR, ainsi que les mesures d'inégalités, à la fois au Québec, au Canada et dans les autres pays, le revenu « ajusté » selon la taille du ménage (MFR) ou de l'unité familiale (MPC, inégalités) est présenté quand c'est possible, ce qu'on appelle aussi le revenu en « équivalent-adulte ». Il s'agit d'une mesure du revenu familial pour chaque membre de la famille, qui tient compte des économies d'échelle dans les familles plus grandes. Cet ajustement permet aussi de tenir compte du fait que la taille a changé avec le temps, éliminant une source de biais possible (CEPE, 2014, annexe 2).

Enfin, on trouvera en annexe :

- quelques notes méthodologiques, comprenant pour l'essentiel les définitions de plusieurs des concepts utilisés dans les tableaux statistiques, incluant l'univers et le sous-univers des familles économiques et des familles de recensement, l'appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement, et la situation des particuliers dans ces familles (annexe 1);
- en guise de complément à la nouvelle section sur le travail à faible revenu (section 1.6), les choix méthodologiques qui ont permis d'opter pour la définition retenue du travail à faible revenu (annexe 2);
- la liste des membres du comité de direction du CEPE, soit toutes celles et tous ceux qui ont participé à la rédaction du présent état de situation ou qui l'ont commenté (annexe 3).

### **Contexte économique**

Cet état de situation sur la pauvreté et l'exclusion sociale s'inscrit dans un contexte de faiblesse de l'économie mondiale depuis la fin des années 2000 qui perdure toujours. Depuis le repli marqué du PIB réel survenu en 2009 dans les pays de l'OCDE (-3,4 %), les années ont été caractérisées par une croissance modeste dans les pays avancés. Après le soubresaut du PIB enregistré en 2010 (3,0 %), le rythme de la croissance économique dans les pays de l'OCDE n'a pas repris. En fait, il est passé de 1,9 % en 2011 à 1,2 % en 2013, pour remonter à 1,9 % et 2,0 % en 2014 et 2015 respectivement.

Le Canada n'a pas échappé à cette vague de fond après avoir vu son PIB réel se replier de 2,9 % en 2009. L'atonie de l'économie a plombé le marché du travail, l'emploi se repliant de 1,7 % entre 2008 et 2009, pour afficher une croissance modeste de 1,2 % en moyenne par année dans les années suivantes (de 2010 à 2015).

Au Québec, la situation a suivi le cours mondial, mais dans une moindre mesure : baisse de l'emploi de 0,7 % entre 2008 et 2009 et reprise de la croissance de l'emploi par la suite, mais à un rythme modeste de 1,0 % en moyenne entre 2010 et 2015. Après la tendance à la baisse qu'il avait connue depuis le tournant du millénaire, le Québec a vu son taux de faible revenu (MPC) amorcer une remontée en 2008, pour atteindre 11,8 % en 2012, et reculer quelque peu en 2014, pour se situer à 9,4 %.

Même s'il n'est pas, à proprement parler, un indicateur de pauvreté<sup>2</sup>, le nombre de personnes prestataires d'une aide financière de dernier recours nous renseigne sur l'autonomie financière des personnes. Or, après des baisses constantes depuis 1997, le nombre de ménages distincts prestataires d'une aide financière de dernier recours a augmenté en 2009 (+1,5 %) ainsi qu'en 2010 (+0,6 %)<sup>3</sup>. À partir de 2011 par contre, le nombre de ménages prestataires d'une aide financière de dernier recours a retrouvé son mouvement à la baisse. Entre 2011 et 2015, le nombre de ménages a diminué de 1,3 % en moyenne.

<sup>2</sup> Il dépend en partie des paramètres propres aux régimes d'assistance sociale déterminés par les gouvernements.

<sup>3</sup> Moyennes annuelles du nombre de ménages distincts.

Bien que la situation économique se soit améliorée depuis 2010, la reprise s'est faite sur fond d'incertitude persistante dans l'ensemble des économies avancées. Les États-Unis, qui ont eu beaucoup de difficulté à se sortir du marasme économique qui persiste depuis le début de la récession, semblent sur la bonne voie grâce à une croissance plus robuste et un chômage en baisse. Malgré tout, l'OCDE (2015) table sur un modeste regain des perspectives de l'économie mondiale. L'organisme prévoit toutefois que l'économie canadienne devrait se redresser à partir de 2016. L'effet du freinage exercé par les cours pétroliers à la baisse devrait se dissiper au profit d'une recrudescence des exportations hors énergie, ce qui devrait être profitable pour l'économie québécoise.

## PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS : LES CHIFFRES-CLÉS

### 1. FAIBLE REVENU

Les mesures de faible revenu les plus connues sont la mesure du panier de consommation (MPC)<sup>4</sup>, la mesure de faible revenu avant et après impôt (MFR)<sup>5</sup> et les seuils de faible revenu avant et après impôt (SFR)<sup>6</sup>. Si elles diffèrent, les méthodes d'évaluation ont toutes pour caractéristique d'établir un seuil de référence et d'effectuer des calculs systématiques par rapport à ce seuil. Elles sont également toutes fondées sur des éléments objectifs et subjectifs dans le choix du ou des critères qui déterminent le seuil.

Parmi ces trois mesures, le CEPE a estimé que la MPC était celle qui présentait le plus d'avantages sur le plan méthodologique. Il a recommandé de l'utiliser comme mesure de référence, afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la satisfaction des besoins de base. Il a également estimé que, dans un éventail de seuils possibles relatifs au faible revenu, la MPC ne constituait pas un seuil de sortie de la pauvreté, ce dernier demeurant bien difficile à estimer à partir des mesures actuelles (CEPE, 2009).

Le CEPE a recommandé de n'utiliser les SFR et la MFR que dans des circonstances bien précises. Les SFR peuvent être utiles pour l'examen de longues séries chronologiques dans une seule province à la fois. Il ne faut toutefois pas les utiliser pour des comparaisons interprovinciales, en raison de divers biais de mesure et étant donné qu'ils ne tiennent pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces. Il a donc été convenu de ne plus les présenter depuis l'état de situation de 2012. Quant à elle, la MFR, qui est la mesure la plus utilisée à des fins de comparaisons interrégionales et internationales, peut, en plus de mesurer la pauvreté, traduire d'une certaine manière un type d'inégalité, même si ce n'est pas sa fonction première.

---

4 Est considérée comme ayant un faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne. Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements). C'est le concept de revenu disponible à la consommation qui prévaut, c'est-à-dire le revenu après impôt, moins certaines dépenses non discrétionnaires (cotisations sociales, garde d'enfants, pensions alimentaires) [HATFIELD et autres, 2010].

5 Est considérée comme ayant un faible revenu l'unité familiale dont le revenu ajusté selon la taille et la composition de la famille est inférieur à 50 % de la médiane des revenus ajustés (STATISTIQUE CANADA, 2015b).

6 Est considérée comme ayant un faible revenu l'unité familiale qui consacre au moins 63,6 % de son revenu, soit 20 points de pourcentage de plus que la famille canadienne moyenne, aux vêtements, à l'alimentation et au logement. Ces seuils ont été calculés à partir de l'*Enquête sur les dépenses des familles* (EDF) de 1992, puis indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Ces seuils varient selon la taille de l'unité ainsi que la taille de l'agglomération (STATISTIQUE CANADA, 2015b).

## 1.1 PRINCIPAUX SEUILS

La matrice des seuils de la MPC est présentée selon la taille de l'unité familiale et la taille de l'agglomération (tableau 1).

### TABLEAU 1

MATRICE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, 2014, QUÉBEC

	RÉGIONS RURALES	MOINS DE 30 000	DE 30 000 À 99 999	DE 100 000 À 499 999	RMR DE QUÉBEC	RMR DE MONTRÉAL
1 personne	17 031	17 075	16 037	16 508	16 807	17 263
2 personnes	24 085	24 148	22 679	23 345	23 768	24 413
3 personnes	29 499	29 575	27 776	28 592	29 110	29 900
4 personnes	34 062	34 150	32 073	33 015	33 613	34 525
5 personnes	38 082	38 181	35 859	36 912	37 580	38 600
6 personnes	41 717	41 825	39 281	40 435	41 167	42 284
7 personnes ou +	45 060	45 176	42 429	43 675	44 466	45 672

RMR : région métropolitaine de recensement.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0093; compilation du CEPE, septembre 2016.

Toutes les mesures de faible revenu sont établies selon des méthodes différentes. Il ne faut pas confondre les seuils de la MFR, fondés sur le revenu, et ceux de la MPC, fondés sur le coût d'un panier que le revenu disponible à la consommation doit permettre de se procurer. Le revenu correspondant aux seuils de référence de 2013 (MFR) ou de 2014 (MPC) convertis en dollars estimés pour 2016 est présenté au tableau 2. Dans le cas de la MPC, le revenu après impôt permettant de se procurer le panier de biens varie considérablement selon les dépenses non discrétionnaires de l'unité familiale. En moyenne, il a été estimé que le revenu doit être majoré de 7 % par rapport au coût du panier pour que l'unité familiale ait les moyens de se le procurer (FRÉCHET et autres, 2010a). Les montants correspondant aux seuils en question sont les suivants :

### TABLEAU 2

SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS DIVERSES MESURES DE FAIBLE REVENU, POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, EN DOLLARS COURANTS ET EN DOLLARS DE 2016 (ESTIMATION), QUÉBEC

	\$ COURANTS	ESTIMATION \$ 2016	REVENU MOYEN APRÈS IMPÔT (ESTIMÉ) CORRESPONDANT (\$ 2016)
<b>Mesure du panier de consommation (MPC) (RMR de Montréal, 2014)</b>			
Personnes seules	17 263	17 716	18 956
Familles monoparentales (1 enfant)	24 413	25 054	26 807
Couples sans enfants	24 413	25 054	26 807
Familles biparentales (2 enfants)	34 525	35 431	37 911
<b>Mesure de faible revenu (MFR) après impôt (2013)</b>			
Personnes seules	18 805	19 568	19 568
Familles monoparentales (1 enfant)	26 594	27 673	27 673
Couples sans enfants	26 594	27 673	27 673
Familles biparentales (2 enfants)	37 609	39 135	39 135

RMR : région métropolitaine de recensement. La valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2016 a été estimée d'après la moyenne de l'IPC des 10 années précédentes.

Sources : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0093; compilation du CEPE, septembre 2016.

Ainsi, pour les personnes seules, le seuil de la MPC à Montréal, indexé en 2016 à 17 716 \$ et majoré à un revenu moyen après impôt estimé correspondant de 18 956 \$, peut se comparer à celui de la MFR-50 indexé en 2016 à 19 568 \$. Le hasard peut faire en sorte que les seuils de la MPC et de la MFR soient très rapprochés certaines années et plus éloignés d'autres années. Il s'agit toutefois de mesures établies de façon très différente et ce positionnement relatif peut changer à tout moment.

## 1.2 TAUX DE FAIBLE REVENU

Conformément à la principale recommandation du CEPE, qui privilégie le recours à la MPC comme mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la satisfaction des besoins de base, et conformément à une autre recommandation, qui privilégie la MFR pour les comparaisons internationales, la MPC et la MFR sont les seules mesures retenues ici.

Statistique Canada a révisé les données de la MPC de 2006 à 2011, de façon à pouvoir les comparer avec celles publiées de 2012 à 2014. On peut donc les considérer comme étant harmonisées de 2006 à 2014. Elles sont néanmoins présentées ici depuis 2002 (début de la série de la MPC), soit toutes les années de 2002 à 2014, série qui comporte par conséquent un bris entre 2005 et 2006. En raison de l'harmonisation, elles diffèrent aussi par conséquent de celles qui figurent dans nos précédents états de situation.

Par ailleurs, même si la révision des données pour 2006 à 2011 visait à rendre les estimations de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) aussi comparables que possible aux données de l'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR), les tendances observées pourraient encore révéler une « rupture » pour certaines caractéristiques, en raison du changement de la méthodologie<sup>7</sup>.

Dans le cas de la MFR, les séries pour le Québec n'ont pas été harmonisées et, comme leur publication par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) repose sur un certain nombre de compilations, les données de 2012 et 2013 devraient être considérées comme ayant été affectées par un bris de série, qui apparaît entre 2011 et 2012.

Ces bris de séries sont rappelés dans les notes au bas des tableaux chaque fois que cela se présente et la limitation des données est rappelée également chaque fois que l'évolution entre le début et la fin de la période est commentée.

7 « Une différence importante entre les deux enquêtes réside dans leur conception; l'EDTR était une enquête longitudinale dans le cadre de laquelle les mêmes répondants étaient interviewés chaque année pendant une période de six ans, tandis que l'ECR est une enquête transversale dans le cadre de laquelle les répondants sont interviewés une seule fois. Les estimations de l'EDTR peuvent différer de celles de l'ECR en raison de différences dans la couverture et la réponse. Les problèmes de couverture comprennent le sous-dénombrement des immigrants récents dans l'EDTR, puisque les immigrants récents au Canada étaient ajoutés à l'EDTR seulement lorsqu'un nouveau panel était constitué. Les différences dans la réponse comprennent notamment les effets de l'attrition de l'échantillon sur la durée du panel de l'EDTR. L'attrition de l'échantillon renvoie au fait que, dans une enquête longitudinale, de moins en moins de membres de l'échantillon original sont interviewés chaque année parce que certains répondants refusent de continuer à participer ou sont introuvables après un déménagement. Ni l'un ni l'autre de ces problèmes ne se posent dans l'ECR, qui est une enquête transversale. » (STATISTIQUE CANADA, 2015c, p. 5)

## 1.2.1 Mesure du panier de consommation (MPC)

La MPC d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), anciennement « Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) », maintenant diffusée par Statistique Canada, est fondée sur un panier de biens et de services précis<sup>8</sup>.

Le coût des biens et services inclus dans la MPC est calculé pour une famille de référence composée de quatre personnes. Il est ensuite calculé pour les unités familiales de toute autre taille, à l'aide de l'échelle d'équivalence de la racine carrée de la taille de l'unité (FRÉCHET et autres, 2010b). Le coût des biens et services est enfin calculé pour des collectivités diverses et de tailles variables. La MPC tient compte ainsi des différences du coût de la vie qui existent entre collectivités diverses et de toutes tailles au Canada.

En 2011, Emploi et Développement social a aussi innové avec un nouveau calcul pour le coût du logement qui tient compte de l'avantage dont jouissent les propriétaires sans hypothèque. Les séries ont ainsi été rectifiées depuis 2002, soit l'année où les données sur les hypothèques ont été disponibles, et l'on se réfère dorénavant à la MPC « base 2011 ». Les règles de publication fondées sur le coefficient de variation ont été prises en compte<sup>9</sup>.

Parmi les principaux faits saillants, on note (tableaux 3 et 4) que, si l'on ne tient pas compte du bris de série en 2006 :

- le taux de faible revenu global est passé de 10,8 % à 9,4 % entre 2002 et 2014, mais après avoir connu un cycle de baisse jusqu'en 2007, suivi d'un cycle de hausse de 2008 à 2012; une baisse est à nouveau apparue à partir de 2012;
- le taux de faible revenu des enfants dans les ménages de personnes à faible revenu (personnes de moins de 18 ans) est passé de 11,6 % à 8,7 % entre 2002 et 2014;
- le taux de faible revenu des personnes ayant entre 18 et 64 ans dans les ménages de personnes à faible revenu a légèrement baissé pour la même période, passant de 12,0 % à 11,0 %;
- le taux de faible revenu des personnes ayant 65 ans ou plus dans les ménages de personnes à faible revenu a légèrement augmenté, passant de 3,5 % à 4,0 % de 2002 à 2014; cette tendance est observable autant chez les hommes (de 3,4 % en 2002 à 4,2 % en 2014) que chez les femmes (de 3,7 % en 2000 à 3,8 % en 2014); ces données sur les personnes âgées doivent toutefois être utilisées avec prudence.

8 Rappelons que le contenu de ce panier se répartit selon les rubriques suivantes :

1. nourriture;
2. vêtements et chaussures;
3. logement;
4. transports (transports en commun en milieu urbain, automobile en milieu rural);
5. autres biens et services (ex. : ameublement, téléphone, produits domestiques, loisirs).

Afin de ne retenir que le revenu disponible pour se procurer des biens et des services, les montants relatifs aux éléments suivants doivent être retranchés du total du revenu familial brut :

- garde des enfants;
- soins et services de santé non assurés, soins dentaires, soins de la vue;
- impôt sur le revenu des particuliers et cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), au Régime de rentes du Québec et à l'assurance-emploi (AE);
- pensions alimentaires et paiements de soutien aux enfants;
- cotisations syndicales et cotisations au régime de retraite.

9 Le coefficient de variation (CV) est l'erreur type estimée, exprimée en pourcentage de l'estimation. Selon les règles de publication de Statistique Canada, les valeurs dont le CV est  $\leq 16,6\%$  sont publiées sans restriction; les valeurs dont le CV est  $> 16,6\%$  et  $\leq 33,3\%$  doivent être interprétées avec **prudence** et sont accompagnées d'un astérisque « \* »; les valeurs dont le CV est  $> 33,3\%$  ne sont pas publiées. Pour l'essentiel, la taille de l'échantillon peut être faible dans certaines des sous-catégories de personnes, ce qui implique un coefficient de variation plus élevé. Dans tous les commentaires où il est mentionné que les données doivent être interprétées avec **prudence**, c'est ce qui est implicite. Les données sont alors fournies à titre indicatif, mais il est suggéré de ne jamais fonder de décision sur celles-ci.

## TABLEAU 3

## NOMBRE DE PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES À FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), QUÉBEC, 2002-2014

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>TOUTES LES PERSONNES</b>	791 000	747 000	673 000	775 000	757 000	651 000	747 000	779 000	761 000	833 000	939 000	860 000	760 000
Personnes de moins de 18 ans	179 000	150 000	127 000	141 000	149 000	105 000	138 000	145 000	122 000	156 000	176 000	172 000	131 000
Personnes de 18 à 64 ans	580 000	579 000	532 000	606 000	582 000	520 000	577 000	571 000	568 000	608 000	695 000	650 000	575 000
Personnes de 65 ans ou plus	32 000*	17 000*	14 000*	28 000*	26 000*	27 000*	31 000*	63 000*	71 000	69 000	68 000	39 000*	54 000*
<b>Hommes</b>	361 000	362 000	343 000	374 000	371 000	310 000	358 000	389 000	392 000	412 000	464 000	440 000	355 000
Hommes, moins de 18 ans	99 000	82 000	74 000	71 000	73 000*	55 000*	73 000*	81 000*	68 000*	88 000*	79 000	94 000	64 000
Hommes, 18 à 64 ans	249 000	276 000	263 000	295 000	286 000	245 000	272 000	289 000	298 000	299 000	357 000	332 000	265 000
Hommes, 65 ans ou plus	F	F	F	F	F	F	F	F	26 000*	25 000*	28 000*	F	26 000*
<b>Femmes</b>	430 000	385 000	330 000	402 000	387 000	341 000	389 000	390 000	368 000	421 000	475 000	420 000	405 000
Femmes, moins de 18 ans	80 000	68 000	52 000	70 000*	76 000*	50 000*	65 000*	64 000*	54 000*	69 000*	97 000	78 000*	67 000*
Femmes, 18 à 64 ans	331 000	304 000	269 000	311 000	296 000	275 000	305 000	282 000	270 000	309 000	338 000	317 000	309 000
Femmes, 65 ans ou plus	19 000*	F	F	21 000*	F	F	19 000*	44 000*	45 000*	44 000*	41 000	24 000*	28 000*
<b>PERSONNES SEULES</b>	273 000	276 000	288 000	332 000	314 000	303 000	310 000	373 000	348 000	358 000	371 000	348 000	343 000
Personnes seules, hommes	122 000	144 000	161 000	176 000	172 000	155 000	148 000	195 000	185 000	185 000	203 000	192 000	176 000
Personnes seules, femmes	151 000	132 000	127 000	157 000	142 000	148 000	162 000	179 000	163 000	173 000	168 000	156 000	168 000
Personnes seules, personnes âgées	17 000*	F	F	17 000*	F	F	23 000*	52 000*	48 000*	47 000*	49 000	28 000*	33 000*
Personnes seules, hommes âgés	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes seules, femmes âgées	F	F	F	15 000*	F	F	F	37 000*	33 000*	39 000*	32 000*	19 000*	F
Personnes seules, moins de 65 ans	256 000	268 000	280 000	315 000	294 000	287 000	287 000	321 000	300 000	311 000	321 000	320 000	311 000
Personnes seules, hommes, moins de 65 ans	117 000	142 000	158 000	174 000	163 000	151 000	139 000	180 000	170 000	177 000	186 000	183 000	161 000
Personnes seules, femmes, moins de 65 ans	139 000	125 000	123 000	142 000	131 000	136 000	148 000	142 000	129 000	134 000	136 000	137 000	149 000
<b>PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES, DEUX PERSONNES OU PLUS</b>	518 000	471 000	385 000	443 000	443 000	349 000	437 000	406 000	413 000	475 000	568 000	512 000	417 000
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	163 000*	142 000*	118 000*	140 000*	173 000*	95 000*	167 000*	136 000*	139 000*	152 000*	237 000	263 000	134 000*
Personnes dans les familles monoparentales	166 000	147 000	115 000	117 000*	109 000*	90 000*	97 000*	118 000*	95 000*	122 000	107 000*	72 000*	98 000*
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	17 000*	12 000*	13 000*	11 000*	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	149 000	135 000*	102 000	105 000*	101 000*	75 000*	84 000*	107 000*	84 000*	110 000*	99 000*	60 000*	88 000*

\* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %. F : la donnée ne peut être publiée.

F : La donnée ne peut être publiée.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*)

Source : STATISTIQUE CANADA, tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0042; compilation du CEPE, septembre 2016.

TABLEAU 4

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ET DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), QUÉBEC, 2002-2014

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>TOUTES LES PERSONNES</b>	10,8	10,2	9,1	10,4	10,1	8,6	9,8	10,2	9,9	10,7	11,8	10,8	9,4
Personnes de moins de 18 ans	11,6	9,8	8,3	9,3	9,8	6,9	9,1	9,5	8,1	10,2	11,5	11,1	8,7
Personnes de 18 à 64 ans	12,0	11,8	10,8	12,2	11,7	10,4	11,6	11,4	11,3	12,0	13,5	12,7	11,0
Personnes de 65 ans ou plus	3,5*	1,9*	1,5*	2,9*	2,6*	2,6*	2,9*	5,7*	6,2	5,7	5,1	3,1*	4,0*
<b>Hommes</b>	10,0	10,0	9,3	10,1	10,0	8,4	9,6	10,3	10,4	10,6	11,9	11,1	8,8
Hommes, moins de 18 ans	12,6	10,5	9,4	9,1	9,4*	7,1*	9,5*	10,4*	8,9*	10,9*	10,1	11,4	8,3
Hommes, 18 à 64 ans	10,2	11,2	10,6	11,9	11,5	9,8	10,9	11,5	11,9	11,8	14,0	13,0	10,1
Hommes, 65 ans ou plus	3,4*	F	F	1,7*	F	F	F	3,9*	5,0*	4,5*	4,8*	2,5*	4,2*
<b>Femmes</b>	11,7	10,4	8,9	10,7	10,2	8,9	10,1	10,1	9,5	10,8	11,7	10,5	10,0
Femmes, moins de 18 ans	10,7	9,1	7,2	9,6*	10,1*	6,6*	8,6*	8,6*	7,3*	9,5*	13,1	10,7*	9,2*
Femmes, 18 à 64 ans	13,7	12,5	11,0	12,6	12,0	11,1	12,2	11,3	10,7	12,3	13,1	12,5	12,0
Femmes, 65 ans ou plus	3,7*	2,5*	1,6*	3,8*	2,6*	2,8*	3,2*	7,2*	7,1*	6,6*	5,4*	3,5*	3,8
<b>PERSONNES SEULES</b>	23,2	22,8	23,2	26,1	25,1	23,9	24,2	28,6	26,3	26,6	27,1	25,3	23,4
Personnes seules, hommes	21,8	24,3	25,9	28,0	28,4	25,4	23	28,7	28,1	26,5	29,9	28,5	23,7
Personnes seules, femmes	24,4	21,4	20,5	24,2	22,1	22,5	25,4	28,5	24,5	26,7	24,2	22,2	23,1
Personnes seules, personnes âgées	5,5*	2,7*	2,5*	5,3*	6,1*	4,6*	6,6*	14,8*	12,9*	12,5*	11,7	6,6*	7,7*
Personnes seules, hommes âgés	F	F	F	F	F	F	F	15,3*	12,9*	6,8*	13,5*	F	F
Personnes seules, femmes âgées	5,4*	F	2,1*	6,3*	F	F	5,7*	14,6*	12,9*	15,1*	10,8*	6,5*	6,4*
Personnes seules, moins de 65 ans	29,3	29,6	30,2	33,0	31,8	31,1	30,9	33,6	31,5	32,0	32,9	33,6	29,7
Personnes seules, hommes, moins de 65 ans	24,5	27,9	29,6	32,0	31,7	29,5	25,7	30,9	31,1	30,4	33,3	33,7	26,7
Personnes seules, femmes, moins de 65 ans	35,0	31,8	31,0	34,4	31,8	33,0	38,3	37,8	32,0	34,3	32,3	33,5	33,8
<b>PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES, DEUX PERSONNES OU PLUS</b>	8,5	7,7	6,3	7,2	7,1	5,5	6,9	6,3	6,4	7,3	8,5	7,6	6,3
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	6,1*	5,3*	4,4*	5,3*	6,3*	3,5*	6,0*	4,9	4,9*	5,4*	8,6	10,0	4,8*
Personnes dans les familles monoparentales	32,4	29,5	23,6	22,8	23,8*	19,7*	20,0*	25,9	25,2*	30,4	29,7	14,4*	29,5
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	14,8*	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	37,3	34,2	27,5	26,9	28,6*	21,5*	22,7*	28,6	26,6*	35,0	35,6	16,8*	35,0

\* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation &gt; 16,6 % et ≤ 33,3 %. F : la donnée ne peut être publiée.

F : La donnée ne peut être publiée.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a])

Source : STATISTIQUE CANADA, tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0042; compilation du CEPE, septembre 2016.

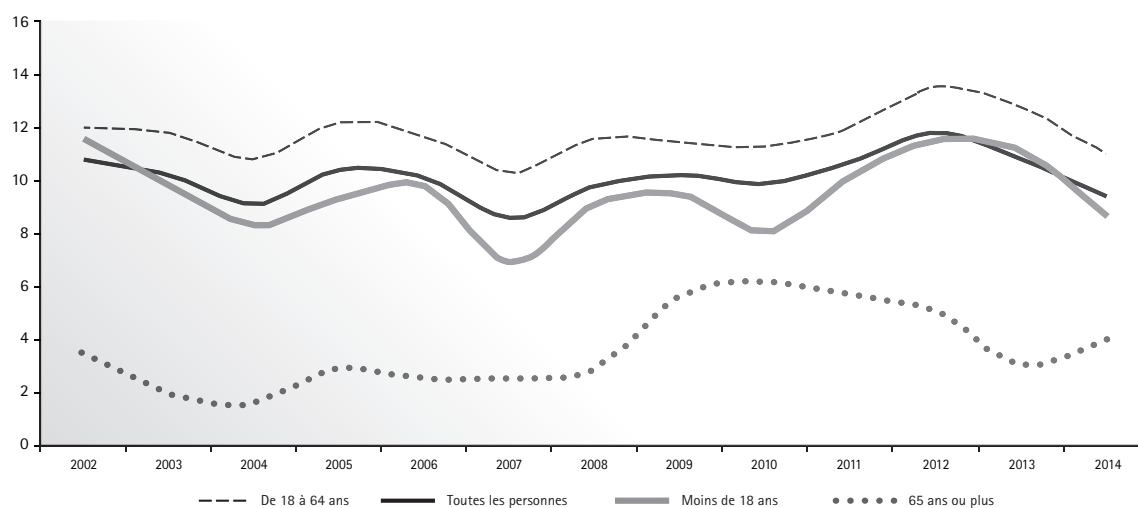
- Le cas des personnes âgées qui vivent seules, hommes et femmes, est particulier : il y a eu une hausse soudaine en 2009. Chez les femmes de ce groupe, par exemple, le taux est passé de 5,7 % en 2008 à des valeurs variant entre 10,8 % et 15,1 % entre 2009 et 2012, puis il est redescendu à 6,4 % en 2014. Ces données sur les personnes âgées qui vivent seules doivent toutefois être utilisées avec prudence.
- Le taux de faible revenu des personnes seules en 2014 est près de quatre fois plus élevé (23,4 %) que celui des personnes dans des familles économiques d'au moins deux personnes (6,3 %).



- Si l'on ne tient pas compte du bris de série en 2006, le taux de faible revenu des personnes dans les familles monoparentales a connu deux tendances, une baisse jusqu'en 2007, suivie d'une hausse depuis lors : leur taux de faible revenu est passé de 32,4 % en 2002 à 19,7 % en 2007, avant de remonter à 29,5 % en 2014, des données qui doivent toutefois être utilisées avec prudence.

**FIGURE 1**

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011) ET SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 2002-2014



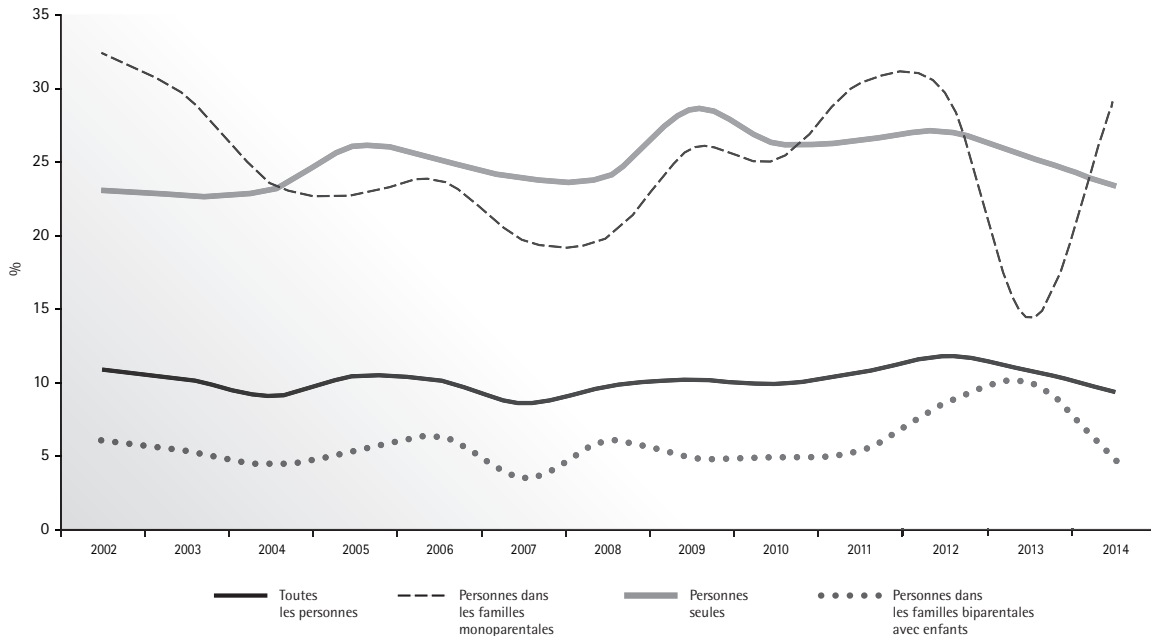
Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

L'analyse de la tendance observable (figure 1) permet de constater une hausse subite de 2007 à 2008, plus accentuée chez les enfants (moins de 18 ans). Du côté des personnes ayant 65 ans ou plus, la hausse est venue avec un peu de retard. Le taux de faible revenu pour ce groupe d'âge a effectivement augmenté de façon importante entre 2008 et 2010.

## FIGURE 2

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011) ET SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2002-2014



Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0042; compilation du CEPE, septembre 2016.

Si on le compare, par exemple, avec celui de toutes les personnes, le taux de faible revenu des personnes seules et celui des personnes dans les familles monoparentales demeurent toujours les plus élevés (figure 2). Pour les personnes vivant dans des familles d'au moins deux personnes, on constate cependant un grand contraste selon que ces familles ont un ou deux parents à leur tête. Le taux de faible revenu des personnes dans les familles monoparentales a connu une baisse importante en début de période, mais on observe une tendance à la hausse depuis, suivie d'une baisse : leur taux de faible revenu est passé de 32,4 % en 2002 à 19,8 % en 2007, avant de remonter à 30,5 % en 2011 et de varier considérablement depuis, des données qui doivent toutefois être utilisées avec prudence. L'illustration de la nécessité de cette prudence est la donnée de 2013 (14,4 %), une valeur qui détonne par rapport à celle qui précède immédiatement (29,7 % en 2012) et à celle qui suit immédiatement (29,5 % en 2014).

Pour leur part, les personnes dans les familles biparentales avec au moins un enfant ont un taux de faible revenu relativement faible depuis 2002. Les données propres aux personnes dans les familles avec enfants doivent cependant être interprétées avec prudence, étant donné leur faible nombre et la variabilité qui l'accompagne.

Toutes les données pour les personnes de 65 ans ou plus doivent également être interprétées avec prudence, puisque leur nombre est plutôt faible dans l'échantillon. Chez les personnes seules de ce groupe d'âge, on observe de grandes variations annuelles, et l'évolution se fait ainsi souvent en dents de scie. Quant aux personnes seules de moins de 65 ans, les taux de faible revenu sont souvent supérieurs à 30 % au cours de la période étudiée, le plus souvent assez identiques selon le sexe, mais parfois également quelque peu distincts selon qu'il s'agit des hommes (26,7 % en 2014) ou des femmes (33,8 % en 2014).

## 1.2.2 Mesure de faible revenu (MFR)

D'après la MFR de Statistique Canada, un ménage est considéré comme ayant un faible revenu si celui-ci est inférieur à la moitié de la médiane<sup>10</sup> des revenus de l'ensemble de la population, ajustée selon la taille et la composition des ménages. La MFR peut être calculée avant impôt (MFR-AVI) et après impôt (MFR-API). Certains organismes, comme Statistique Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), établissent un seuil à 50 % de la médiane et d'autres, dont l'Union européenne et ses États membres, à 60 % de la médiane. La MFR permet par conséquent d'effectuer des comparaisons internationales.

Selon cette mesure à 50 % de la médiane, les taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, pour la période de 2002 à 2013, n'ont que peu bougé avec le temps (tableau 5).

### TABLEAU 5

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PARTICULIERS DE 16 ANS OU PLUS, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR) APRÈS IMPÔT, SELON L'ÂGE ET LE SEXE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2002-2013

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tous les particuliers de 16 ans ou plus	11,0	10,6	10,3	11,0	10,5	10,2	10,4	10,2	11,1	10,9	10,8	10,6
Hommes	9,2	9,5	9,7	9,6	9,6	8,9	9,1	9,6	10,8	10,3	10,4	9,9
Femmes	12,6	11,7	11,0	12,4	11,3	11,5	11,7	10,8	11,4	11,6	11,2	11,3
<b>Âge</b>												
Moins de 65 ans	11,6	11,4	11,0	11,5	11,2	10,7	11,1	10,5	11,2	10,8	11,6	11,4
Hommes	9,8	10,5	10,6	10,6	10,3	9,5	9,8	10,3	11,3	10,6	11,3	11,1
Femmes	13,5	12,4	11,4	12,5	12,1	12,0	12,4	10,7	11,2	11,1	11,8	11,8
Moins de 25 ans	14,3	14,0	12,0	13,9	13,3	10,9	10,8	10,6	10,0	9,5	11,6	12,9
Hommes	12,5	13,6	11,6	12,6	13,1	9,7	9,8	13,1	10,5	8,9	10,6	11,2
Femmes	16,1	14,4	12,6	15,3	13,6	12,2	11,7	8,0	9,5	10,3	12,7	14,8
De 25-44 ans	9,2	9,5	9,5	8,6	8,2	8,6	9,7	9,5	9,9	9,7	12,0	11,4
Hommes	7,8	8,6	9,7	7,8	7,8	8,0	7,9	8,8	10,0	9,3	11,5	11,4
Femmes	10,6	10,5	9,4	9,5	8,5	9,3	11,6	10,3	9,7	10,1	12,5	11,3
De 45-64 ans	13,2	12,4	12,1	13,6	13,3	12,7	12,5	11,3	13,0	12,4	11,2	10,9
Hommesx	10,7	11,2	11,2	12,6	11,7	10,9	11,5	10,6	12,8	12,5	11,4	10,7
Femmes	15,6	13,5	12,9	14,5	14,9	14,4	13,4	12,0	13,1	12,3	11,0	11,1
65 ans ou plus	7,2	6,3	6,8	8,3	6,7	7,7	7,2	8,9	10,5	11,4	7,4	7,2
Hommes	5,8	3,2	3,9	3,7	5,5	5,7	5,3	5,9	8,2	8,7	6,0	4,4
Femmes	8,3	8,7	9,1	11,8	7,8	9,3	8,7	11,4	12,3	13,6	8,5	9,5

Attention : Il existe un bris de série entre 2011 et 2012. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*)

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en août 2016.

10 La médiane sépare la population en deux; la moitié de la population se situe sous la médiane et l'autre moitié au-dessus.

### 1.3 COMPARAISONS INTERRÉGIONALES

À ce jour, les comparaisons interrégionales au Québec ont été établies d'après la médiane provinciale de la MFR. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie d'ailleurs ces données annuellement à partir des statistiques fiscales fédérales. Ces comparaisons permettent d'observer qu'entre 2002 et 2013, si l'on ne tient pas compte du bris de série en 2012, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse du taux de faible revenu selon la MFR (ex. : Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Pour d'autres, le taux a été relativement stable (ex. : Laval, Nord-du-Québec). Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2013, sous la barre des 5 %, alors qu'à l'autre extrémité les régions du Nord-du-Québec et de Montréal se situent autour des 15 % (tableau 6 et figure 3).

#### TABLEAU 6

TAUX DE FAIBLE REVENU DES FAMILLES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, ET VARIATION 2002-2013, QUÉBEC, 2002-2013

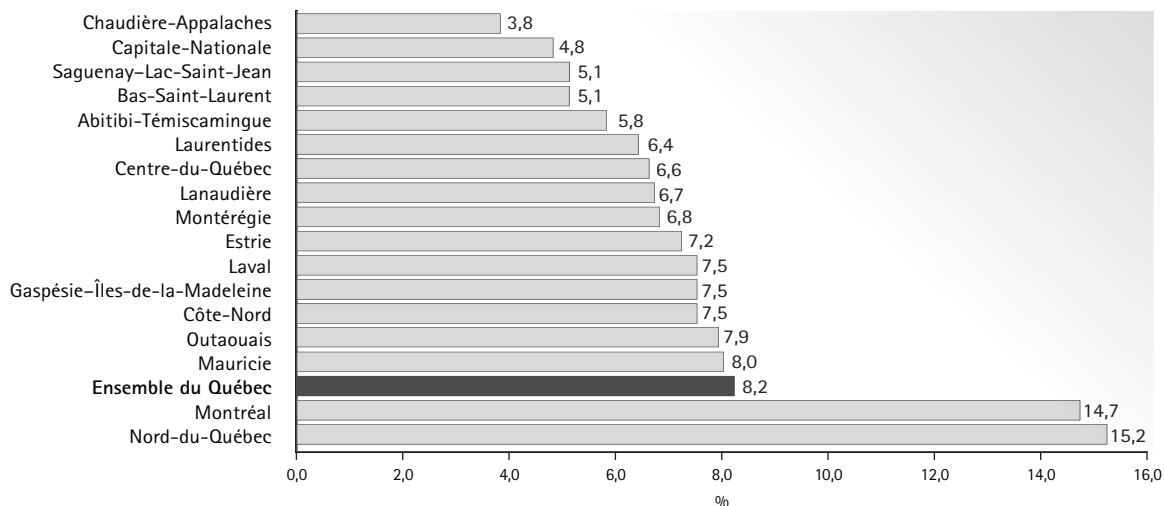
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2013
Bas-Saint-Laurent	8,4	8,4	8,1	7,4	7,3	7,7	7,3	6,9	6,1	5,6	5,3	5,1	-3,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8,5	8,4	8,1	7,6	7,2	7,4	7,0	6,7	6,0	5,5	5,0	5,1	-3,4
Capitale-Nationale	6,9	6,7	6,7	6,2	6,0	6,3	5,9	5,9	5,5	5,1	4,9	4,8	-2,1
Mauricie	10,4	10,4	10,4	9,9	9,4	10,0	9,7	9,6	8,9	8,3	7,8	8	-2,4
Estrie	8,6	8,8	8,7	8,2	8,4	9,1	9,0	9,1	8,7	8,0	7,5	7,2	-1,4
Montréal	16,5	17,0	17,1	16,7	16,1	16,8	16,7	17,0	16,6	15,8	15,1	14,7	-1,8
Outaouais	9,9	9,8	9,8	9,1	9,1	9,4	9,0	8,9	8,4	8,1	7,9	7,9	-2,0
Abitibi-Témiscamingue	9,9	10,1	9,7	8,6	8,3	8,6	8,1	8,0	7,1	6,4	5,8	5,8	-4,1
Côte-Nord	10,5	9,9	10,2	9,7	9,7	10,1	10,0	9,7	8,5	8,1	7,5	7,5	-3,0
Nord-du-Québec	14,4	14,2	15,0	14,8	16,5	17,5	14,9	16,0	15,4	15,2	14,5	15,2	0,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11,5	11,0	10,8	10,4	9,9	10,4	10,0	9,7	8,8	8,2	7,5	7,5	-4,0
Chaudière-Appalaches	5,9	5,8	5,7	5,3	5,3	5,7	5,5	5,4	4,8	4,4	3,9	3,8	-2,1
Laval	7,5	7,6	7,7	7,3	7,4	8,0	8,1	8,4	8,1	7,8	7,5	7,5	0,0
Lanaudière	8,5	8,2	7,9	7,3	7,3	8,1	8,0	8,1	7,5	7,0	6,7	6,7	-1,8
Laurentides	8,5	8,2	8,0	7,4	7,3	8,1	7,9	7,9	7,3	7,0	6,5	6,4	-2,1
Montérégie	7,8	7,8	7,6	7,2	7,1	8,0	7,8	8,0	7,5	7,2	6,8	6,8	-1,0
Centre-du-Québec	8,3	8,5	8,4	7,8	7,9	8,5	8,4	8,6	7,8	7,2	6,7	6,6	-1,7
Ensemble du Québec	10,2	10,1	10,0	9,6	9,3	9,9	9,7	9,8	9,3	8,8	8,3	8,2	-2,0

Attention : Il existe un bris de série entre 2011 et 2012. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en août 2016; compilation du CEPE, septembre 2016.

**FIGURE 3**

**Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2013**



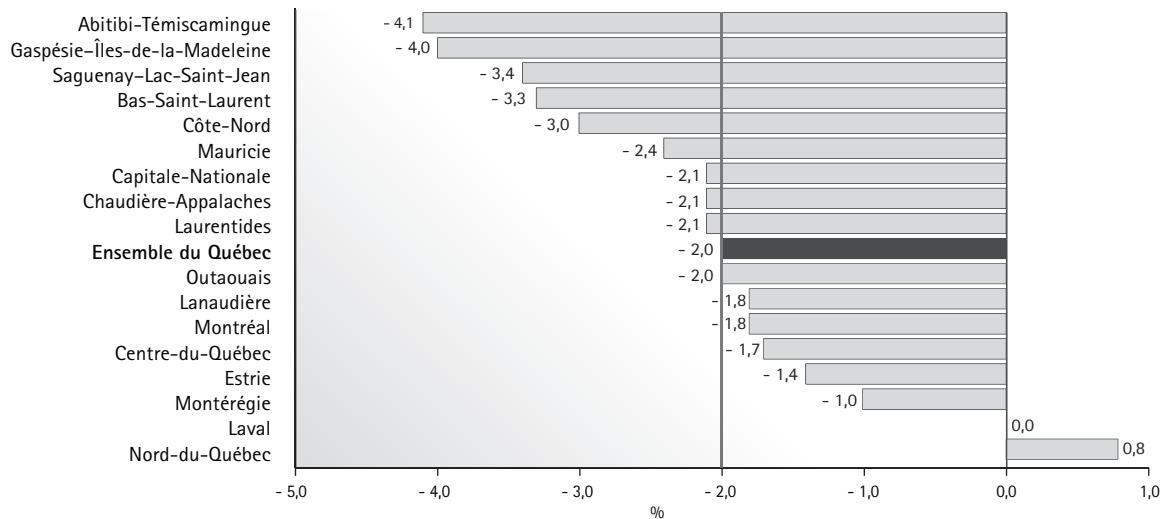
Notes : Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en août 2016; compilation du CEPE, septembre 2016.

Si l'on ne tient pas compte du bris de série en 2012, 15 des régions administratives du Québec ont connu une amélioration entre 2002 et 2013, soit toutes les régions, sauf celle de Laval, où il n'y a pas eu de variation, et celle du Nord-du-Québec, où l'on note une légère augmentation (figure 4).

**FIGURE 4**

**Variation des taux de faible revenu des familles, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2002-2013**



Notes : Les données de la figure sont classées selon la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne (ensemble du Québec). Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en août 2016; compilation du CEPE, septembre 2016.

## 1.4 COMPARAISONS INTERPROVINCIALES

La comparaison qui s'appuie sur la MPC permet d'observer, pour les personnes, la position du Québec (tableaux 7 à 10 et figure 5). Le Québec fait partie d'un premier groupe de six provinces (Alberta, Québec, Saskatchewan, Manitoba, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) qui se distingue d'un autre groupe de quatre provinces dont les taux de faible revenu sont significativement plus élevés en 2014 (Nouveau-Brunswick, Ontario, Colombie-Britannique et Nouvelle-Écosse).

### TABLEAU 7

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION ENTRE 2002 ET 2014, CANADA, 2002-2014

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2014
Terre-Neuve-et-Labrador	19,7	16,6	18,4	16,0	14,2	12,1	12,5	13,5	13,6	11,9	11,1	12,0	11,6	-8,1
Île-du-Prince-Édouard	15,1	13,3	12,9	11,6	12,8	10,6	12,2	11,6	13,1	11,8	12,9	15,7	10,7	-4,4
Nouvelle-Écosse	16,1	16,4	14,5	14,3	13,9	12,9	13,9	15,5	14,7	14,1	15,7	13,4	14,8	-1,3
Nouveau-Brunswick	16,4	16,3	14,9	16,1	14,1	12,4	13,1	13,5	13,7	12,6	14,2	12,9	12,3	-4,1
Québec	10,8	10,2	9,1	10,4	10,1	8,6	9,8	10,2	9,9	10,7	11,8	10,8	9,4	-1,4
Ontario	12,1	11,8	12,9	12,3	13,9	12,5	11,8	13,4	12,9	13,1	14,0	13,9	12,4	0,3
Manitoba	12,8	11,5	10,9	11,6	11,9	10,0	9,9	12,3	11,4	11,8	11,6	11,2	11,0	-1,8
Saskatchewan	13,7	12,7	13,7	13,5	13,1	12,1	10,8	11,4	11,1	10,7	10,3	10,2	10,3	-3,4
Alberta	10,5	12,6	12,2	9,9	8,4	7,7	8,1	11,2	9,9	10,7	7,8	7,9	8,3	-2,2
Colombie-Britannique	19,5	18,8	17,6	15,8	17,1	13,9	13,5	16,2	16,2	17,2	14,3	13,0	13,2	-6,3
Canada	13,0	12,7	12,7	12,3	12,7	11,1	11,2	12,7	12,3	12,7	12,7	12,1	11,3	-1,7

\* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

**TABLEAU 8**

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION ENTRE 2002 ET 2014, CANADA, 2002-2014

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2014
Terre-Neuve-et-Labrador	28,2	22,6	26,0	23,2	18,6	14,9	16,8	19,7	16,9	14,3	13,4	16,2	12,1	-16,1
Île-du-Prince-Édouard	18,3	18,0*	16,9*	13,4*	14,1*	12,3*	15,9*	14,4*	21,5*	15,3*	13,8*	20,4*	8,3*	-10,0
Nouvelle-Écosse	23,9	23,9	21,2	19,7	18,1	16,3	16,0	18,5	16,9	19,7	23,8	17,5	19,8*	-4,1
Nouveau-Brunswick	20,6	22,0	19,1	20,9	17,8	16,2	17,2	18,4	15,6	14,1	17,5	17,8	17,8	-2,8
Québec	11,6	9,8	8,3	9,3	9,8	6,9	9,1	9,5	8,1	10,2	11,5	11,1	8,7	-2,9
Ontario	15,1	14,5	16,5	16,0	17,5	15,2	13,4	14,8	14,5	14,4	18,4	17,7	13,6	-1,5
Manitoba	18,9	16,6	13,3	14,6	13,2	11,5	12,5	16,5	16,9*	18,1	16,0	14,5	16,2	-2,7
Saskatchewan	20,0	17,9	18,4*	19,2	19,0	18,3	15,0	15,9	13,1	13,6	12,8	13,0	13,5*	-6,5
Alberta	11,3	15,5	15,2	11,6	9,4	9,1	10,8	14,4	10,5*	11,8	7,4*	9,0*	9,4*	-1,9
Colombie-Britannique	25,3	26,2	24,4	20,7	23,2	19,2	15,4	19,3	18,5	21,6	16,1	14,8	15,1	-10,2
Canada	16,1	15,8	15,8	15,0	15,5	13,1	12,6	14,5	13,3	14,3	15,0	14,5	12,4	-3,7

\* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

**TABLEAU 9**

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, PERSONNES DE 18 À 64 ANS, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION ENTRE 2002 ET 2014, CANADA, 2002-2014

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2014
Terre-Neuve-et-Labrador	19,5	16,8	18,6	15,9	14,5	12,4	12,8	13,4	13,7	11,8	11,3	12,1	11,6	-7,9
Île-du-Prince-Édouard	14,8	12,9	12,0	10,9	12,0	10,2	11,0	10,8	11,4	10,3	12,9	14,4	11,5	-3,3
Nouvelle-Écosse	15,5	16,1	14,3	14,3	14,3	13,3	14,8	15,8	15,0	13,8	15,7	13,7	15,5	0,0
Nouveau-Brunswick	16,9	16,3	15,2	16,6	14,8	13,2	14,0	14,1	14,7	13,3	14,5	13,1	12,5	-4,4
Québec	12,0	11,8	10,8	12,2	11,7	10,4	11,6	11,4	11,3	12,0	13,5	12,7	11,0	-1,0
Ontario	12,6	12,4	13,6	12,8	14,5	13,4	12,6	14,5	14,0	13,9	14,7	14,9	14,2	1,6
Manitoba	12,5	11,4	11,6	12,1	13,3	10,9	10,7	12,4	11,2	11,7	11,8	11,9	10,9	-1,6
Saskatchewan	13,6	13,4	14,3	13,8	13,3	12,2	10,8	11,5	12,0	10,9	10,9	10,8	10,8	-2,8
Alberta	11,5	13,0	12,6	10,6	9,0	8,0	8,1	11,4	10,7	11,6	8,7	8,7	8,7	-2,8
Colombie-Britannique	19,6	18,6	17,8	16,3	17,5	14,0	14,1	17,2	17,6	17,7	15,7	14,4	14,4	-5,2
Canada	13,6	13,4	13,5	13,1	13,6	12,0	12,0	13,6	13,3	13,5	13,6	13,3	12,6	-1,0

\* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

**TABLEAU 10**

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION ENTRE 2002 ET 2014, CANADA, 2002-2014

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2014
Terre-Neuve-et-Labrador	5,8*	5,4*	5,4*	5,7*	6,5*	6,9*	5,6*	6,4*	8,8*	9,6*	7,9*	7,2*	10,7*	4,9
Île-du-Prince-Édouard	10,7*	7,3*	10,3*	11,9*	14,3*	9,4*	11,9*	11,4*	9,1*	13,7*	11,7*	15,1*	10,9*	0,2
Nouvelle-Écosse	6,4*	6,7*	5,9*	6,6*	6,5*	6,3*	7,2*	10,8	11,3	9,1	7,3*	8,4	7,5	1,1
Nouveau-Brunswick	6,5*	7,2	6,9*	6,4*	5,7*	3,9*	3,7*	4,6*	7,4*	7,6*	9,6	7,2	6,0*	-0,5
Québec	3,5*	1,9*	1,5*	2,9*	2,6*	2,6*	2,9*	5,7*	6,2*	5,7	5,1	3,1*	4,0	0,5
Ontario	3,6	3,3	2,5*	2,9*	4,1*	3,5*	5,2*	5,6*	5,4*	7,6*	5,1	4,6*	3,8*	0,2
Manitoba	3,4*	2,7*	3,2*	3,6*	3,4*	3,6*	F	4,8*	3,2*	2,7*	3,9*	3,1*	4,1*	0,7
Saskatchewan	3,3*	1,4*	3,7*	3,1*	2,9*	2,3*	3,9*	4,2*	F	5,4*	3,9*	3,2*	3,5*	0,2
Alberta	2,1*	2,7*	2,1*	F	F	F	F	F	2,8*	F	2,6*	F	F	n.d.
Colombie-Britannique	9,6*	8,3	6,4	5,5*	6,2*	5,8*	7,6*	7,3*	7,2*	9,4*	6,7	5,3*	6,3	-3,3
Canada	4,5	3,8	3,1	3,5	4,0	3,6	4,6	5,7	5,8	6,8	5,3	4,2	4,5	0,0

\* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

F : La donnée ne peut être publiée.

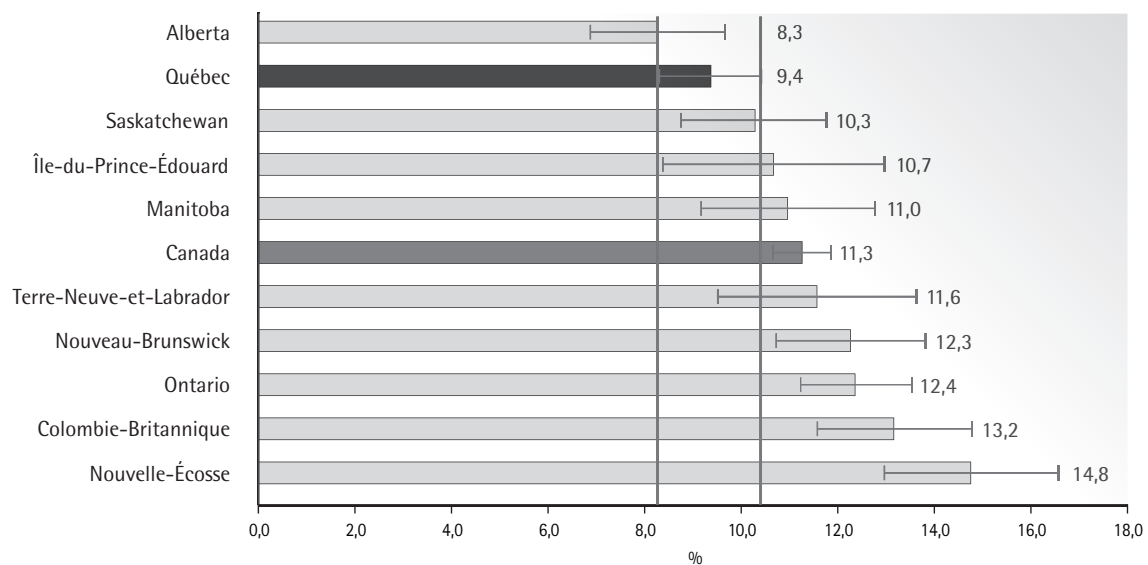
Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

À l'examen des comparaisons interprovinciales, le Québec fait bonne figure pour l'ensemble des personnes et pour les enfants, et il se situe dans la moyenne pour les personnes âgées.

**FIGURE 5**

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), CANADA ET PROVINCES, 2014



Note : Les deux lignes noires verticales correspondent aux bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 95 % du Québec.

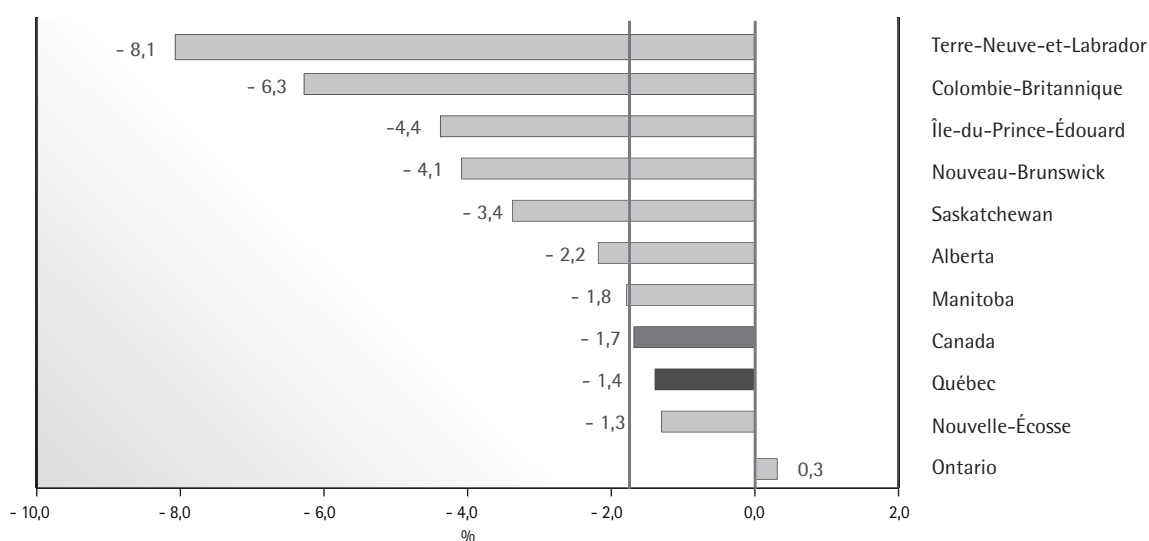
Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.



Si l'on ne tient pas compte du bris de série en 2006, l'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC entre 2002 et 2014 est plus favorable dans certaines provinces, comme Terre-Neuve-et-Labrador ou certaines provinces de l'Ouest, mais la plupart de celles-ci avaient au départ un taux beaucoup plus élevé que celui que connaissait le Québec. À Terre Neuve et Labrador, par exemple, la variation de 8,1 points de pourcentage s'explique par le fait qu'en 2002 le taux était de 19,7 % et qu'il est tombé à 11,6 % en 2014. Pour sa part, le taux du Québec s'est légèrement amélioré : il a légèrement diminué entre 2002 et 2014, passant de 10,8 % à 9,4 % (figure 6).

**FIGURE 6**

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), CANADA ET PROVINCES, 2002-2014



Notes : Les données de la figure sont classées selon la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne (ensemble du Canada). Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

L'examen des taux de faible revenu selon la MPC entre 2002 et 2014 dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR)<sup>11</sup> permet de constater que Montréal (9,5 % en 2014) se situe avantageusement par rapport à d'autres grandes villes, devançant Vancouver (14,0 %) et Toronto (16,3 %) [tableau 11 et figure 7]. Toutefois, la chute observable à Montréal entre 2012 et 2014 a été abrupte (de 14,3 % à 9,5 %). Il faudra vérifier de près les observations des années à venir pour voir si cette tendance se maintient.

<sup>11</sup> Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres et qui sont situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

**TABLEAU 11**

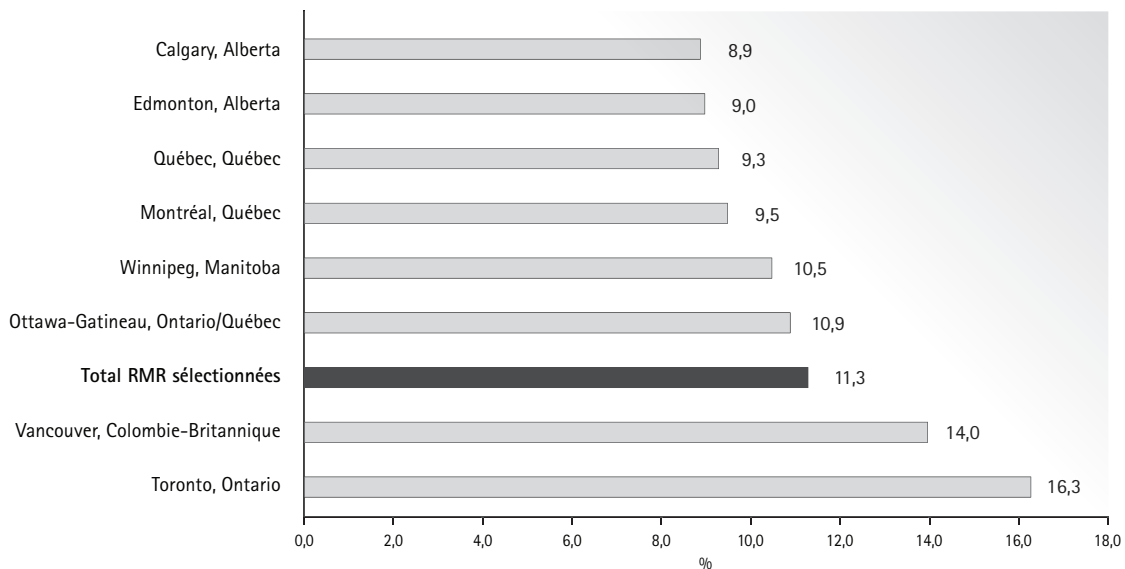
**Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, et variation entre 2002 et 2014, Canada, 2002-2014**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2014
<b>TOTAL RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT SÉLECTIONNÉES</b>	13,0	12,7	12,7	12,3	12,7	11,1	11,2	12,7	12,3	12,7	12,7	12,1	11,3	-1,7
Québec, Québec	8,1*	7,4*	6,6*	7,0*	5,6*	6,8*	4,4*	3,6*	5,8*	6,3*	9,3*	5,1*	9,3*	1,2
Montréal, Québec	11,9	11,6	9,3	11,0	12,0	10,1	12,4	12,7	11,1	12,4	14,3	13,7	9,5	-2,4
Ottawa-Gatineau, Ontario/Québec	11,0*	12,7	12,3	10,2	11,0	8,5	13,2*	10,8*	11,6*	10,5*	11,8	12,9*	10,9*	-0,1
Toronto, Ontario	14,2	12,2	14,1	14,8	17,5	16,3	14,3	16,5	16,2	16,2	18,2	17,6	16,3	2,1
Winnipeg, Manitoba	12,7	10,0	9,6	9,8	10,8	9,0	9,7	11,3	10,3	10,4	12,7	12,3	10,5	-2,2
Calgary, Alberta	10,2	14,7	10,3	9,4	8,3	6,9	7,3*	9,4	9,9	10,9	9,0*	9,9*	8,9*	-1,3
Edmonton, Alberta	9,9*	8,5	10,6	8,2	7,1	5,9	7,7	12,3	9,6	10,9	6,4*	7,3*	9,0*	-0,9
Vancouver, Colombie-Britannique	20,4	18,2	17,8	15,9	19,4	15,5	14,9	18,8	16,8	18,9	13,9	13,1	14,0	-6,4

\* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.  
 Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)  
 Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

**FIGURE 7**

**Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, Canada, 2014**

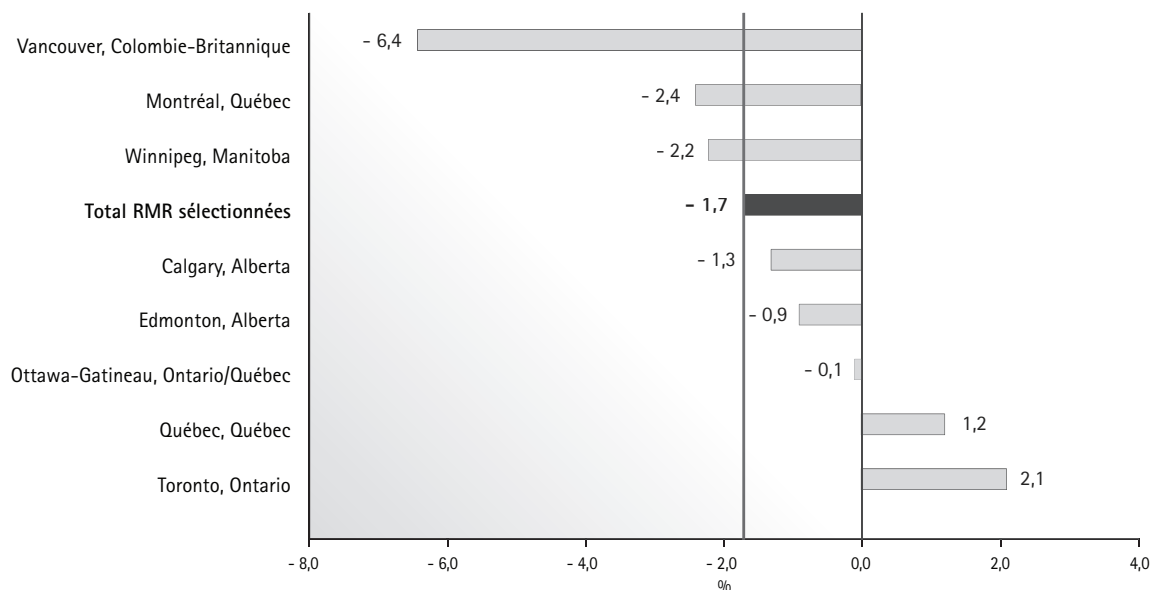


Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.  
 Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

L'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC entre 2002 et 2014 indique qu'elle est plus favorable dans certaines RMR, dont Vancouver et Montréal. À l'autre extrême, elle l'est beaucoup moins, notamment à Toronto (figure 8).

**FIGURE 8**

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA RMR, CANADA, 2002-2014



Notes : Les données de la figure sont classées selon la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne des RMR sélectionnées. Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

## 1.5 COMPARAISONS INTERNATIONALES

Pour les comparaisons internationales, la plupart des pays utilisent les seuils de 50 % ou de 60 % de la médiane des revenus, selon la norme en vigueur dans les pays où les comparaisons doivent se faire. Les résultats des enquêtes nationales qui sont réalisées aux fins de la production des statistiques sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) permettent de comparer les taux de faible revenu selon les seuils établis à 60 % du revenu médian. Les erreurs standards qui accompagnent ces données invitent aussi à nuancer les différences observées entre les pays à l'étude. On peut ainsi comparer le Québec à un sous-ensemble de 17 pays parmi les plus économiquement développés de l'OCDE<sup>12</sup>, en considérant le Québec comme une entité distincte (la comparaison porte par conséquent sur des pays et une province). Les données que fournit le projet EU-SILC permettent d'établir une certaine comparabilité entre les pays membres, mais aussi, malgré les limites qu'imposent inmanquablement des enquêtes nationales différentes, une comparabilité avec les résultats québécois. Or, en 2013, le Québec se trouve, selon la référence du seuil à 60 % du revenu médian après impôt, dans un groupe de pays devancé de façon significative par un groupe de pays plus performants (tableau 12 et figure 9).

12 Les 17 pays considérés sont ceux de l'Union européenne des 15 (UE-15), la Norvège et la Suisse. Lorsqu'on parle des pays de l'UE-15, on entend les pays plus développés économiquement de l'Union européenne. L'UE-15 comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

En effet, les intervalles de confiance estimés permettent de déterminer les pays qui se distinguent du Québec ou qui s'apparentent au Québec de façon statistiquement significative en ce qui concerne les taux de faible revenu<sup>13</sup>. Selon la figure 9, le Québec affiche, en 2013, un taux de faible revenu selon la MFR à 60 % qui s'apparente à celui que connaissait le groupe de pays composé de la Belgique, du Luxembourg, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Portugal et de l'Italie. Ce groupe est devancé de façon statistiquement significative par un premier groupe composé de tous les pays scandinaves, des Pays-Bas, de la France, de l'Irlande, de l'Autriche et de la Suisse, et il devance de façon statistiquement significative un troisième groupe composé de l'Espagne et de la Grèce.

## TABLEAU 12

TAUX DE FAIBLE REVENU, SEUIL À 60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2013

PAYS	TAUX DE FAIBLE REVENU	ERREUR STANDARD	BORNE INFÉRIEURE 95 %	BORNE SUPÉRIEURE 95 %
UE-15	16,4	n.d.	n.d.	n.d.
Pays-Bas	10,4	0,74	9,7	11,1
Norvège	10,9	0,42	10,5	11,3
Finlande	11,8	0,53	11,3	12,3
Danemark	12,3	1,00	11,3	13,3
France	13,7	0,60	13,1	14,3
Irlande	14,1	0,98	13,1	15,1
Autriche	14,4	0,60	13,8	15,0
Suisse	14,5	0,53	14,0	15,0
Suède	14,8	0,27	14,5	15,1
Belgique	15,1	1,08	14,0	16,2
Luxembourg	15,2	0,91	15,0	16,8
Royaume-Uni	16,1	1,00	15,1	17,1
Allemagne	16,1	n.d.	n.d.	n.d.
Québec	17,6	0,74	16,9	18,3
Portugal	18,7	n.d.	n.d.	n.d.
Italie	19,1	0,46	18,7	19,6
Espagne	20,4	0,60	19,8	21,0
Grèce	23,1	0,73	22,4	23,8

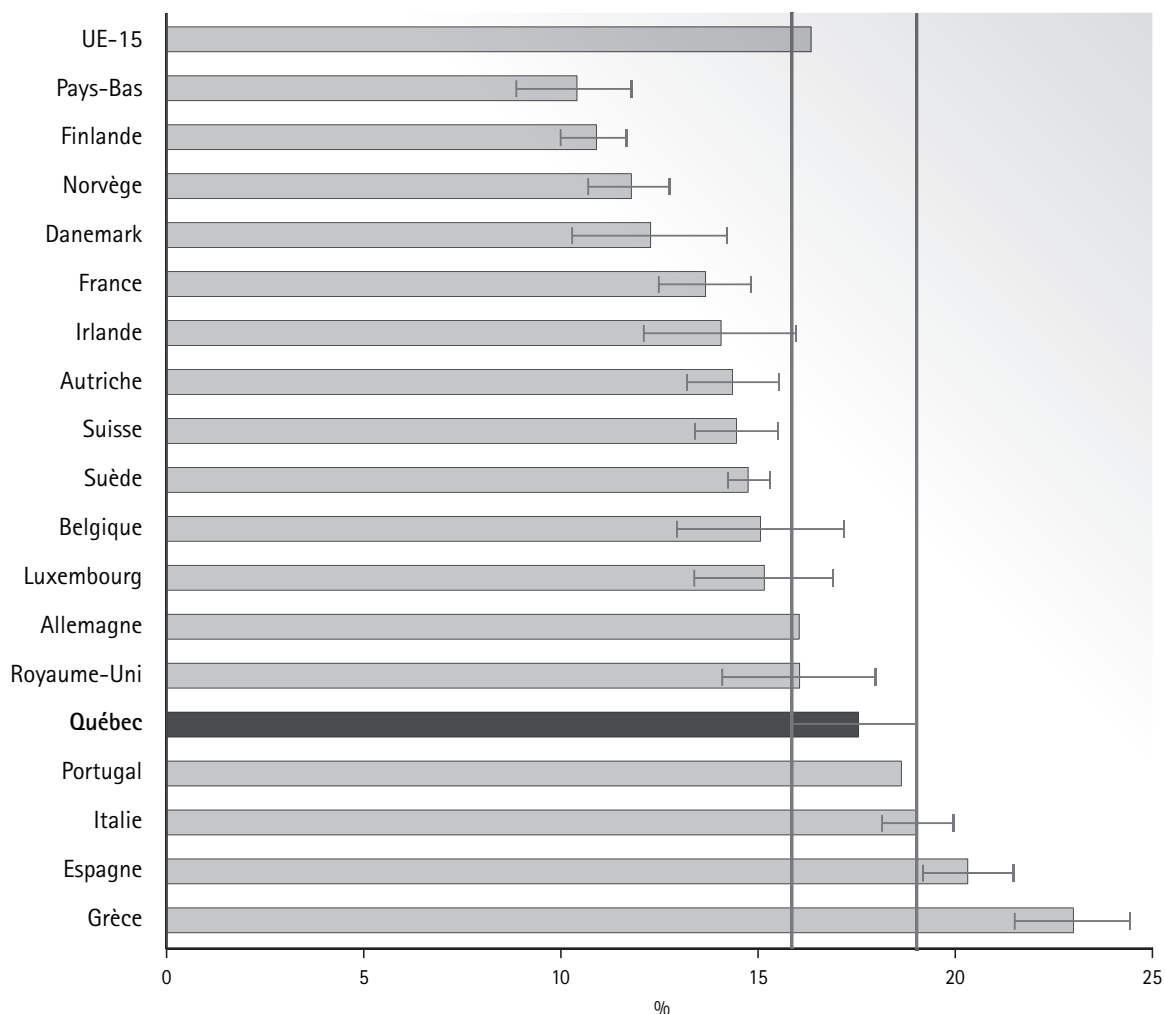
Notes : Seuil de faible revenu fixé à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec). Ce sont les bornes inférieure et supérieure des intervalles de confiance à 95 % qui sont fournies.

Sources : STATISTIQUE CANADA; EUROSTAT (2016), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, septembre 2016.

13 Bien que les enquêtes sur lesquelles reposent les données des pays européens à l'étude ne soient pas nécessairement identiques d'un pays à un autre, l'enquête qui les encadre (EU-SILC) garantit le respect de certains critères (notamment, les tailles minimales d'échantillon), afin d'en assurer la comparabilité (EUROSTAT, 2016).

**FIGURE 9**

**TAUX DE FAIBLE REVENU (60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2013**



Notes : Seuils de faible revenu fixés à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec). Les intervalles de confiance à 95 % sont indiqués (sauf pour l'Allemagne et le Portugal, données non disponibles). Les lignes noires verticales délimitent l'intervalle de confiance estimé pour le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; EUROSTAT (2016), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, septembre 2016.

Rappelons que l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale se lit ainsi : « La stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales. »

Pour l'année 2013, le Québec est ainsi comparé avec 17 pays européens (Belgique, Allemagne, Irlande, etc.), et il se trouve encore derrière les pays scandinaves et quelques autres pays pour ce qui est du taux de personnes en situation de pauvreté selon des méthodes reconnues pour effectuer des comparaisons internationales. Le Québec n'a donc pas atteint la cible de se trouver en 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, un groupe qui est significativement distinct du groupe des nations où le Québec se situe.

### 1.5.1 Évolution dans le temps

Entre 2001 et 2013, un sous-ensemble de 15 pays européens (Union européenne des 15) a vu son taux de faible revenu (selon le seuil à 50 % du revenu médian) augmenter de 0,8 point de pourcentage en moyenne (tableau 13 et figure 10). Si le Québec avait été considéré comme une entité distincte, il y aurait eu dans son cas une variation à la hausse de 0,4 point de pourcentage entre 2001 et 2013. Quant au seuil de faible revenu se situant à 60 % de la médiane, la plupart des pays ont connu des taux à la hausse, pendant que le Québec voyait également son taux de faible revenu augmenter de 1,9 point de pourcentage entre 2001 et 2013. Mentionnons cependant que plusieurs pays avaient des taux de départ (en 2001) relativement bas, dont plusieurs étaient inférieurs à 6 % dans le cas des seuils à 50 %, et qu'ils se positionnaient encore davantage en 2013 par rapport au Québec, malgré les hausses qu'ils avaient connues.

#### TABLEAU 13

TAUX DE FAIBLE REVENU (50 % ET 60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2001 ET 2013, ET VARIATION ENTRE 2001 ET 2013

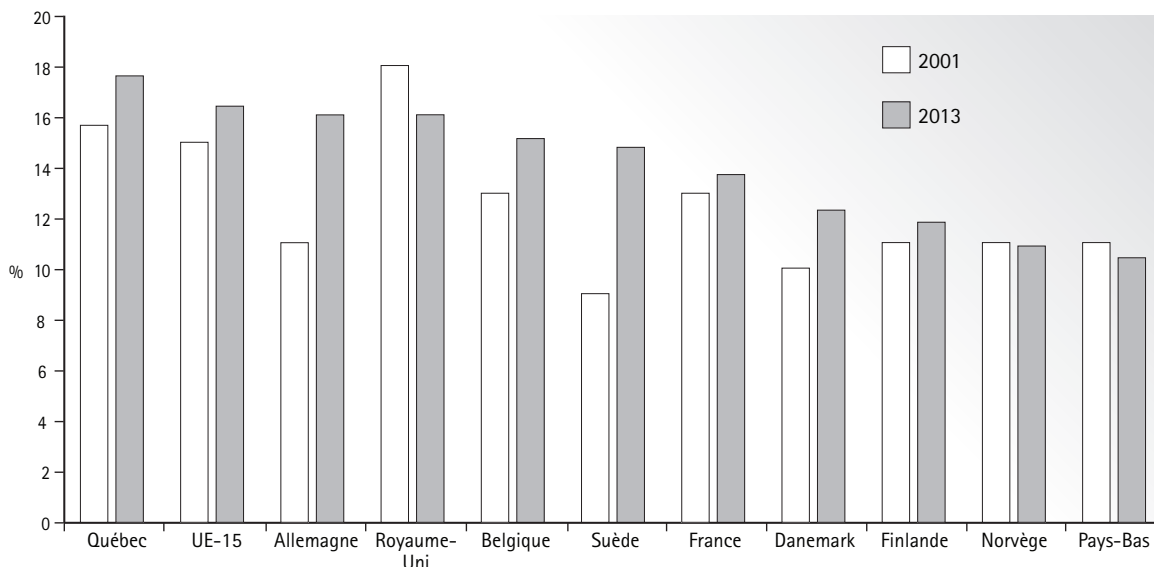
PAYS	TAUX 2001 (%)		TAUX 2013 (%)		VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2001-2013	
	50 %	60 %	50 %	60 %	50 %	60 %
Irlande	15,0	21,0	7,3	14,1	-7,7	-6,9
Royaume-Uni	10,0	18,0	9	16,1	-1,0	-1,9
Portugal	13,0	20,0	12,6	18,7	-0,4	-1,3
Pays-Bas	6,0	11,0	5,2	10,4	-0,8	-0,6
Norvège	n.d.	11,0	5,5	10,9	n.d.	-0,1
Italie	13,0	19,0	12,8	19,11	-0,2	0,1
France	6,0	13,0	6,9	13,7	0,9	0,7
Finlande	4,0	11,0	5,4	11,8	1,4	0,8
Espagne	13,0	19,0	13,9	20,4	0,9	1,4
UE-15	9,0	15,0	9,8	16,4	0,8	1,4
Québec	10,2	15,7	10,6	17,6	0,4	1,9
Belgique	6,0	13,0	8,3	15,1	2,3	2,1
Danemark	4,0	10,0	6,9	12,3	2,9	2,3
Autriche	6,0	12,0	8,6	14,4	2,6	2,4
Grèce	14,0	20,0	16,6	23,1	2,6	3,1
Luxembourg	6,0	12,0	8,4	15,9	2,4	3,9
Allemagne	6,0	11,0	9,4	16,1	3,4	5,1
Suède	5,0	9,0	8,2	14,8	3,2	5,8
Suisse	n.d.	n.d.	8,1	14,5	n.d.	n.d.

Note : Médiane québécoise dans le cas du Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; EUROSTAT (2016), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, septembre 2016.

**FIGURE 10**

**TAUX DE FAIBLE REVENU À 60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, PAYS SÉLECTIONNÉS, 2001 ET 2013**



Note : Médiane québécoise dans le cas du Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; EUROSTAT (2016), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, septembre 2016.

## 1.6 LE TRAVAIL À FAIBLE REVENU

Dans son avis sur l'exclusion sociale, le CEPE reconnaissait que toutes les facettes de l'exclusion sociale n'étaient pas nécessairement couvertes par les indicateurs retenus (LECHAUME et SAVARD, 2015). Cette section vise à répondre à l'une des questions soulevées dans ce rapport, notamment relativement au travail à faible revenu.

Le fait d'occuper un emploi salarié réduit considérablement le risque de vivre une situation de faible revenu. En fait, le taux de faible revenu de la population en emploi était plus de quatre fois moins élevé que celui de l'ensemble de la population en 2011. Un peu plus d'une personne à faible revenu sur sept (15 %) était considérée comme étant une travailleuse ou un travailleur salarié.

Dès lors, si le travail constitue souvent une passerelle efficace pour sortir du faible revenu, l'accès à un emploi n'est pas toujours synonyme de niveau de vie décent. Les travailleuses et travailleurs à faible revenu sont définis ici comme des personnes ayant travaillé plus de 910 heures durant l'année de référence (FLEURY et FORTIN, 2004; 2006), mais dont le revenu familial disponible à la consommation se situe sous le seuil de faible revenu, mesuré ici par la MPC. Afin de pouvoir se concentrer sur des groupes de population aussi homogènes que possible, tant en ce qui concerne des problèmes potentiels que les solutions pouvant leur être appliquées, les travailleuses et les travailleurs autonomes ont été exclus du calcul<sup>14</sup>.

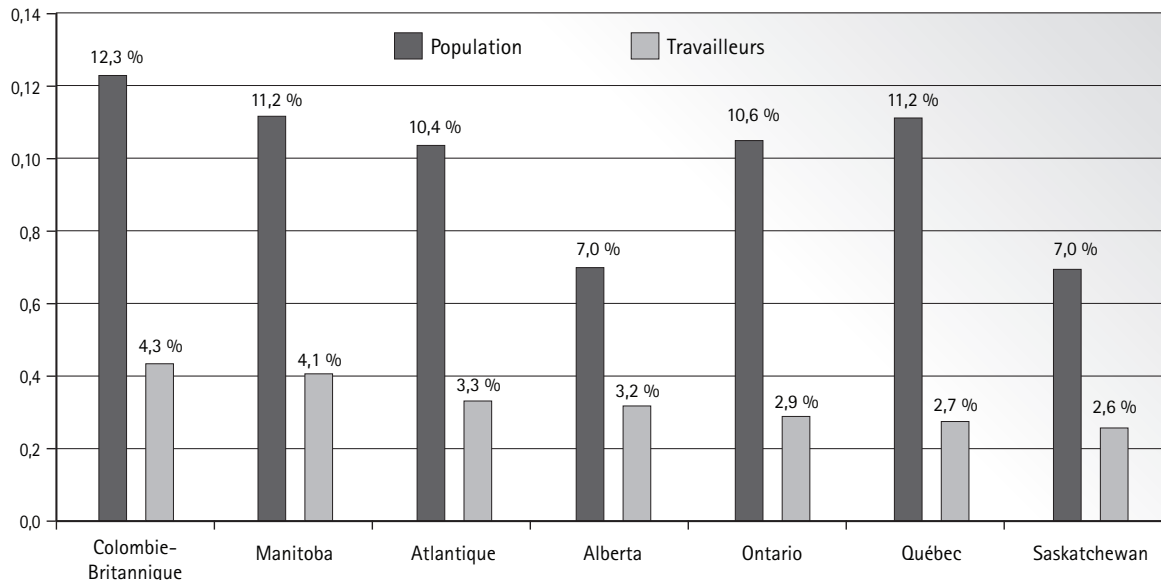
En 2011, le Québec comptait environ 75 800 travailleurs et travailleuses à faible revenu, ce qui représente 2,7 % de la population de 18 à 64 ans qui n'était pas aux études à temps plein. En comptant les personnes à charge, les unités familiales à faible revenu comptant au moins un travailleur ou une travailleuse représentaient environ 129 900 personnes.

<sup>14</sup> Voir l'annexe 2 pour une discussion sur l'intensité de travail, le concept de revenu familial et le taux de travailleurs et travailleuses à faible revenu.

En 2011, le Québec affichait, en règle générale, la plus faible proportion de travailleurs et travailleuses à faible revenu parmi l'ensemble des provinces canadiennes (figure 11). Pour l'année 2011, ce taux de faible revenu chez les travailleurs et les travailleuses est également comparé au taux de faible revenu de la population cible.

**FIGURE 11**

**Taux de faible revenu de la population et des travailleurs et travailleuses selon la province de résidence, 2011**



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation du CEPE, septembre 2016.

Ainsi, ce ne sont pas tous les travailleurs et travailleuses qui jouissent d'un niveau de vie leur permettant de satisfaire leurs besoins de base et ceux de leurs proches. Le faible revenu des travailleurs et travailleuses peut être imputé à divers problèmes liés au marché du travail, tels que la récurrence du chômage ou la précarité des emplois, l'incapacité de trouver du travail à temps plein ou la faiblesse des salaires. Les caractéristiques personnelles des individus en âge de travailler peuvent également jouer un rôle (sexe, âge, structure familiale, etc.) [SAVARD, 2013; DEMERS, 2015; CLOUTIER-VILLENEUVE, 2016].



TABLEAU 14

RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU (D'APRÈS LA MPC, BASE 2011) ET SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES, QUÉBEC, 2011

	Travailleurs n'étant pas à faible revenu	Travailleurs à faible revenu
<b>Sexe</b>		
Homme	53,7	45,6
Femme	46,3	54,4
<b>Âge</b>		
Moins de 30 ans	17,4	29,2
De 30 à 44 ans	39,3	28,7
De 45 à 64 ans	43,3	42,2
<b>Unité familiale</b>		
Personnes seules	17,5	36,9
Famille économique de deux personnes ou plus	82,5	63,1

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation du CEPE, septembre 2016.

Ainsi, les femmes sont plus à risque de vivre une situation de faible revenu, dans la mesure où elles sont surreprésentées dans cette catégorie et ce, malgré l'occupation d'un emploi salarié. Bien que ce phénomène touche tout autant les jeunes que les personnes plus âgées, on remarque que près du tiers des travailleurs et travailleuses à faible revenu (29,2 %) sont des jeunes de moins de 30 ans, alors que ceux-ci ne représentent que 17,4 % des travailleurs et travailleuses qui n'étaient pas à faible revenu. À l'autre extrémité de la pyramide des âges, on constate que 42,2 % des travailleurs et travailleuses à faible revenu étaient âgés de 45 à 64 ans. Cependant, il convient de mentionner que le poids des travailleurs et travailleuses de 45 à 64 ans dans la population à faible revenu (42,2 %) est sensiblement le même au sein du groupe qui n'est pas à faible revenu (43,3 %), ce qui n'est pas le cas des jeunes (29,2 % contre 17,4 %) [tableau 14]. À titre comparatif, parmi l'ensemble de la population de 18 à 64 ans qui n'était pas aux études à temps plein tout en ayant déclaré avoir travaillé plus de 910 heures durant l'année de référence, les jeunes (moins de 30 ans) constituaient 17,7 % de ce groupe. Pour leur part, les travailleurs de 30 à 44 ans regroupaient 39 % de la population à l'étude tandis que ceux âgés de 45 à 64 ans constituaient 43,3 % de ces travailleurs.

Par ailleurs, la structure familiale dans laquelle vit la personne n'est pas sans importance. À la lumière des statistiques, on constate que plus d'un travailleur ou d'une travailleuse à faible revenu sur trois (36,9 %) est une personne seule, par rapport à moins d'un travailleur ou d'une travailleuse sur cinq (17,5 %) dans la population n'étant pas à faible revenu. Enfin, bien que le travail à faible revenu soit une réalité chez elles, il n'en demeure pas moins que les familles économiques de deux personnes ou plus ne sont pas surreprésentées, comme le sont les personnes seules.

## **2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES**

Un seuil implicite est un seuil de référence qui se trouve déterminé par une mesure sociale ou fiscale. Ce seuil peut correspondre, par exemple, à divers seuils existants, comme le seuil d'imposition nulle, le seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours, le seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail ou l'emploi au salaire minimum durant un certain nombre d'heures. La correspondance entre les seuils propres à chacune des mesures de faible revenu, ainsi que d'autres seuils implicites propres à la fiscalité ou au fait de bénéficier de divers programmes gouvernementaux, permet de juger de l'évolution de la situation des personnes au Québec par rapport à lui-même.

Ainsi, des simulations de cas types ont été effectuées à partir d'un modèle de revenu disponible en usage au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces simulations permettent d'observer, entre 2004 et 2016, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales relativement aux divers seuils existants. Les paramètres retenus ici sont ceux qui étaient en vigueur au 1er juillet 2004 et au 1er juillet 2016 et maintenus toute l'année.

Les tableaux qui suivent permettent de visualiser les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) relativement à divers seuils de faible revenu (MFR 50 %, MFR 60 %<sup>15</sup> et MPC de Montréal), selon divers cas types : personnes seules, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, couples avec un revenu et sans enfants, et enfin familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Les seuils implicites sont présentés dans la première colonne et, dans les trois colonnes suivantes, le taux de couverture pour chacune des deux années, mesuré à l'aide du ratio des seuils implicites sur les trois seuils retenus. Le taux de couverture équivaut par conséquent à la proportion du revenu disponible correspondant à chacun des seuils implicites par rapport aux trois seuils retenus.

La valeur de chacun des seuils est indiquée dans les deux graphiques (2004 et 2016) qui accompagnent chacun des tableaux. On y observe que certaines des personnes dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite sont en déficit (ratio inférieur à 100 %) ou en excédent (ratio supérieur à 100 %). Les cas types présentés permettent ainsi d'établir ces taux de couverture pour les personnes ou les familles dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite.

Le choix des seuils implicites se fonde sur certaines des règles fiscales (ex. : seuils d'imposition nulle au Québec et au fédéral) ou sur des seuils déterminés par certains des programmes sociaux (ex. : seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours). Certains des programmes en question ont été créés après 2004 (l'année de référence qui précède les initiatives financières du premier plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté). On les trouve donc en 2016, alors qu'ils n'existaient pas en 2004 (ex. : seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT), seuil de sortie du crédit d'impôt pour solidarité, qui a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

<sup>15</sup> Rappelons que la MFR 60 % est utilisée notamment par l'Union européenne et ses États membres.

## 2.1 LES PERSONNES SEULES

Dans la majorité des cas, on remarque une diminution des écarts entre les deux années, mais il arrive que ces écarts aient peu ou n'aient pas bougé et qu'ils aient même augmenté légèrement dans certains cas, surtout pour les personnes seules (tableaux 15 à 19).

Par exemple, le seuil de la MPC de Montréal pour une personne seule était de 13 189 \$ en 2004<sup>16</sup> et de 17 716 \$ en 2016 une fois indexé au coût de la vie<sup>17</sup>. Ainsi, une personne seule qui travaille au salaire minimum 35 heures par semaine et dont le revenu disponible était de 12 785 \$ en 2004 et de 18 574 \$ en 2016 a vu son taux de couverture passer de 96,9 % en 2004 à 104,8 % en 2016.

Aussi bien pour la MFR 50 % que pour la MFR 60 %, dont les seuils ont passablement augmenté entre 2004 et 2016<sup>18</sup>, les taux de couverture de la MFR sont moins élevés que celui de la MPC. En prenant le même exemple, avec la MFR 50 %, une personne seule qui travaille au salaire minimum 35 heures par semaine a vu son taux de couverture passer de 91,1 % en 2004 à 94,9 % en 2016; avec la MFR 60 %, cette personne a vu son taux de couverture passer de 75,9 % en 2004 à 79,1 % en 2016. Dans le cas de l'aide financière de dernier recours, si le taux de couverture est de 51,9 % par rapport au seuil de la MPC de Montréal en 2016, il est de 47,0 % par rapport à celui de la MFR 50 % et de 39,1 % par rapport à celui de la MFR 60 % (tableau 15).

---

16 Les seuils de 2004 ne sont pas les mêmes que ceux déjà publiés, en raison des modifications apportées à la MPC.

17 La majoration de 7 % déjà évoquée (FRÉCHET et autres, 2010a) n'a pas été appliquée dans les tableaux et graphiques qui suivent, comme elle n'avait pas été appliquée dans l'Avis du CEPE (2009). Lorsque c'est possible, le CEPE préfère s'en tenir aux seuils publiés, bien qu'indexés, pour tenir compte du coût de la vie. En effet, l'objectif ici ne consiste pas tant à comparer les seuils entre eux, mais bien à comparer les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) avec certains seuils de faible revenu. Aussi les seuils implicites ont-ils déjà été réduits des impôts, des cotisations et des frais de garde, pour éviter un double comptage (avec le seuil de la MPC majoré de 7 %). En outre, cette augmentation de 7 % n'est valable que pour des niveaux de revenu disponible situés près du seuil de la MPC  $\pm$  5 %).

18 En raison notamment des modifications apportées en 2008 au calcul de la MFR, inspirées des recommandations du GROUPE DE CANBERRA (2001), et dans le but d'obtenir une meilleure correspondance avec les normes internationales (MURPHY ET AUTRES, 2010). Voici en quoi ont consisté ces modifications :

1. le remplacement de la famille économique par le ménage en tant qu'unité de compte de base, dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle sur le plan de la consommation;
2. l'adoption de l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée de la taille du ménage (auparavant l'échelle 40/30 de Statistique Canada);
3. la pondération du revenu par personne et non plus par ménage; cette pondération produit une estimation de la répartition générale du revenu parmi les personnes dans la population, en supposant que tous les revenus du ménage ou de la famille sont regroupés et partagés.

TABLEAU 15

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/SEUILS), PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004 ET 2016

		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	7 081	50,5	42,1	53,7
	AFDR 200 \$	9 672	68,9	57,4	73,3
	Seuil d'imposition nulle fédéral	9 826	70,0	58,4	74,5
	Seuil de sortie – AFDR	10 111	72,1	60,1	76,7
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
	Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2016	AFDR	9 192	47,0	39,1	51,9
	AFDR 200 \$	11 636	59,5	49,6	65,7
	Seuil de sortie – AFDR	14 012	71,6	59,7	79,1
	Seuil d'imposition nulle fédéral	15 848	81,0	67,5	89,5
	Seuil d'imposition nulle Québec	17 785	90,9	75,7	100,4
	Seuil de sortie – Prime au travail	18 300	93,5	77,9	103,3
	Salaire minimum	18 574	94,9	79,1	104,8
	Seuil de sortie – PFRT	18 839	96,3	80,2	106,3
	Seuil de sortie – CIS	35 822	183,1	152,6	202,2

Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2016 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$ : aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

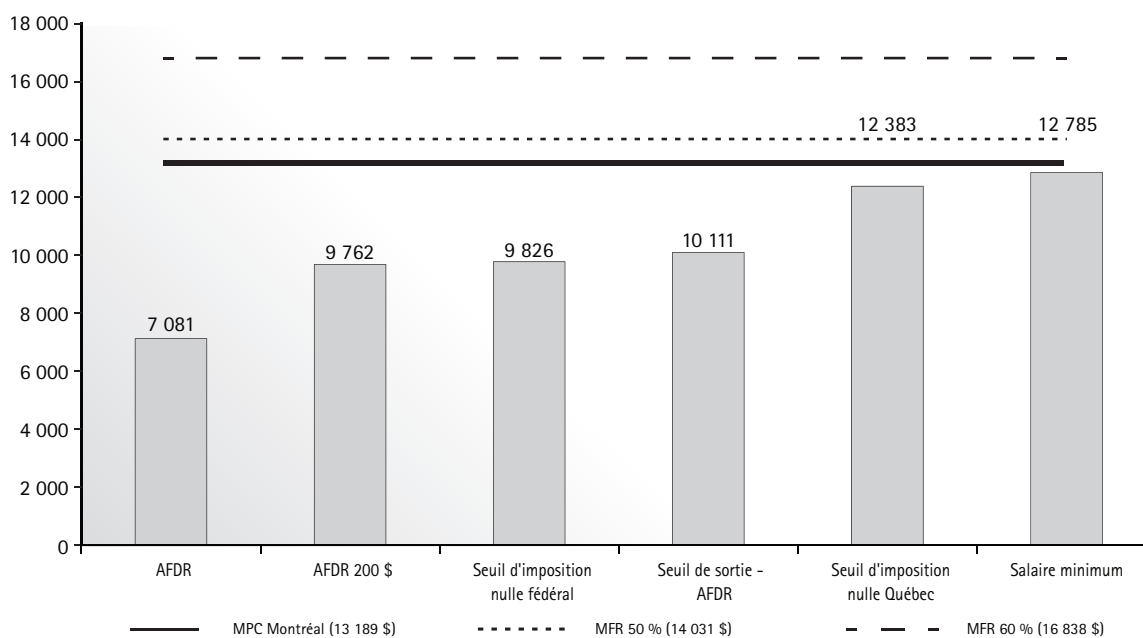
Deux figures illustrent l'évolution dans le temps pour chacun des cas types. La première montre l'état de la situation en 2004, soit l'année qui a précédé l'implantation du premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont les mesures financières (notamment le soutien aux enfants et la prime au travail) sont entrées en vigueur en janvier 2005 (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, 2004). La seconde, qui illustre la situation en 2016, tient compte des paramètres connus ayant servi aux fins du présent état de situation (figures 12 à 21).

Ainsi, en 2004, les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes travaillant au salaire minimum 35 heures par semaine se trouvaient même en déficit par rapport à la MFR 50 %, par rapport à la MFR 60 % ou par rapport à la MPC de Montréal. En 2016, pour les personnes de moins de 50 ans (en raison des nouvelles règles relatives à l'allocation-logement), les écarts ont parfois augmenté, parfois diminué : les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal à certains des

seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail autorisé de 200 \$, seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours ou seuil d'imposition nulle au fédéral) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent toutefois d'atteindre ou de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 15 et figures 12 et 13).

**FIGURE 12**

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004

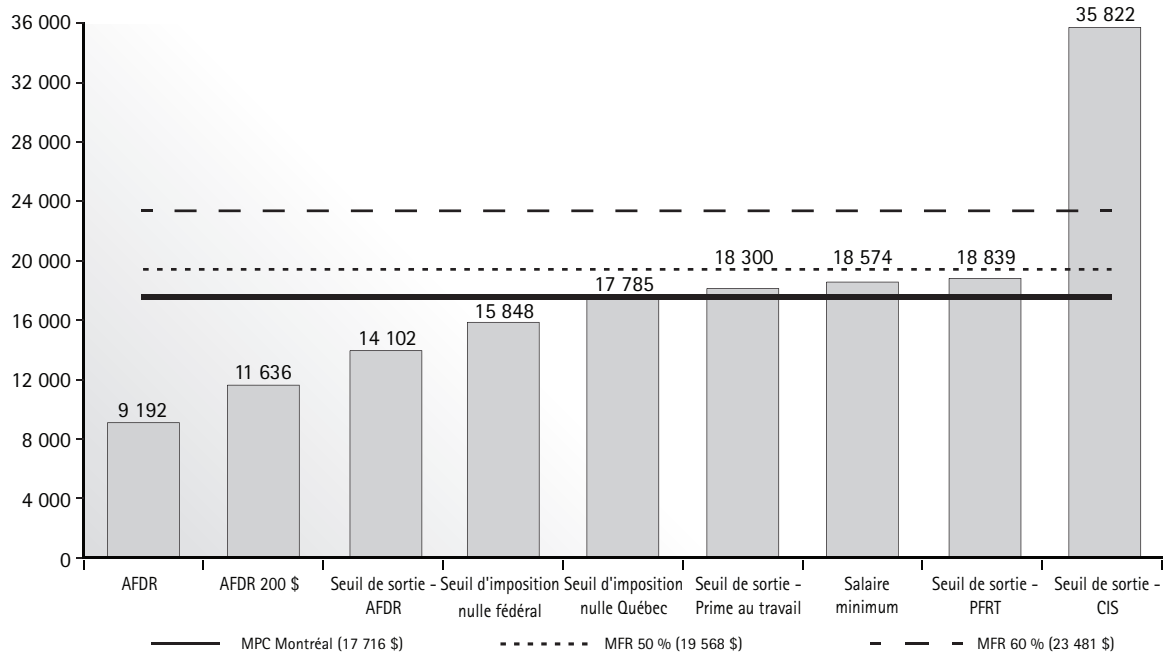


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 200 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

**FIGURE 13**

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES AYANT MOINS DE 50 ANS, QUÉBEC, 2016**



Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2016 (accessibilité à l'allocation-logement).  
 AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 200 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.  
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.  
 CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Source : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

## 2.2 LES PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI

Il en va de même en 2004 pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites, qui n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes travaillant au salaire minimum 35 heures par semaine se trouvaient même en déficit par rapport à la MFR 50 %, à la MFR 60 % ou à la MPC de Montréal. En 2016, pour les personnes de moins de 50 ans, les écarts ont parfois très peu bougé, mais ont le plus souvent diminué : les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi et dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail autorisé de 100 \$, seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours ou seuil d'imposition nulle au fédéral) n'atteignent toujours pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent toutefois de le dépasser (tableau 16 et figures 14 et 15).

TABLEAU 16

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004 ET 2016

		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	10 099	72,0	60,0	76,6
	AFDR 100 \$	11 402	81,3	67,7	86,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	11 637	82,9	69,1	88,2
	Seuil de sortie - AFDR	11 931	85,0	70,9	90,5
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
	Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2016	AFDR	12 648	64,6	53,9	71,4
	AFDR 100 \$	13 872	70,9	59,1	78,3
	Seuil de sortie - AFDR	17 150	87,6	73,0	96,8
	Seuil d'imposition nulle fédéral	17 207	87,9	73,3	97,1
	Seuil d'imposition nulle Québec	19 217	98,2	81,8	108,5
	Salaire minimum	19 936	101,9	84,9	112,5
	Seuil de sortie - PFRT supp. pers. hand.	20 819	106,4	88,7	117,5
	Seuil de sortie - Prime au travail adaptée	23 336	119,3	99,4	131,7
	Seuil de sortie - CIS	35 822	183,1	152,6	202,2

Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2016 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 100 \$ : aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 100 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

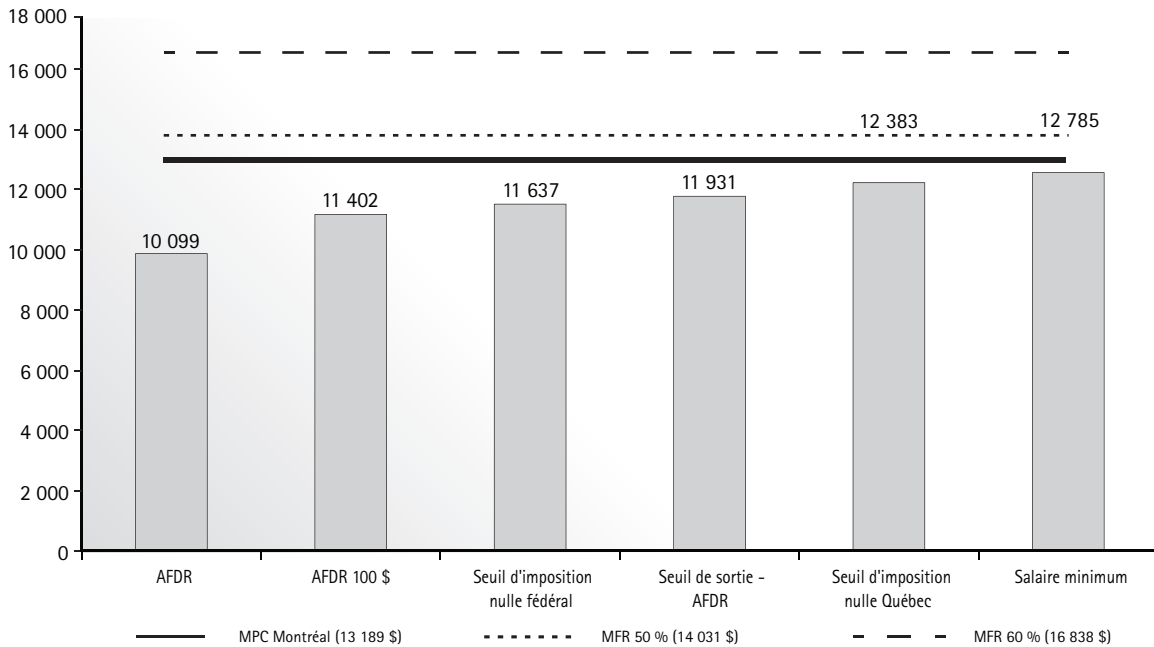
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS, Direction des politiques d'assistance sociales; compilation du CEPE.

**FIGURE 14**

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES  
AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004**



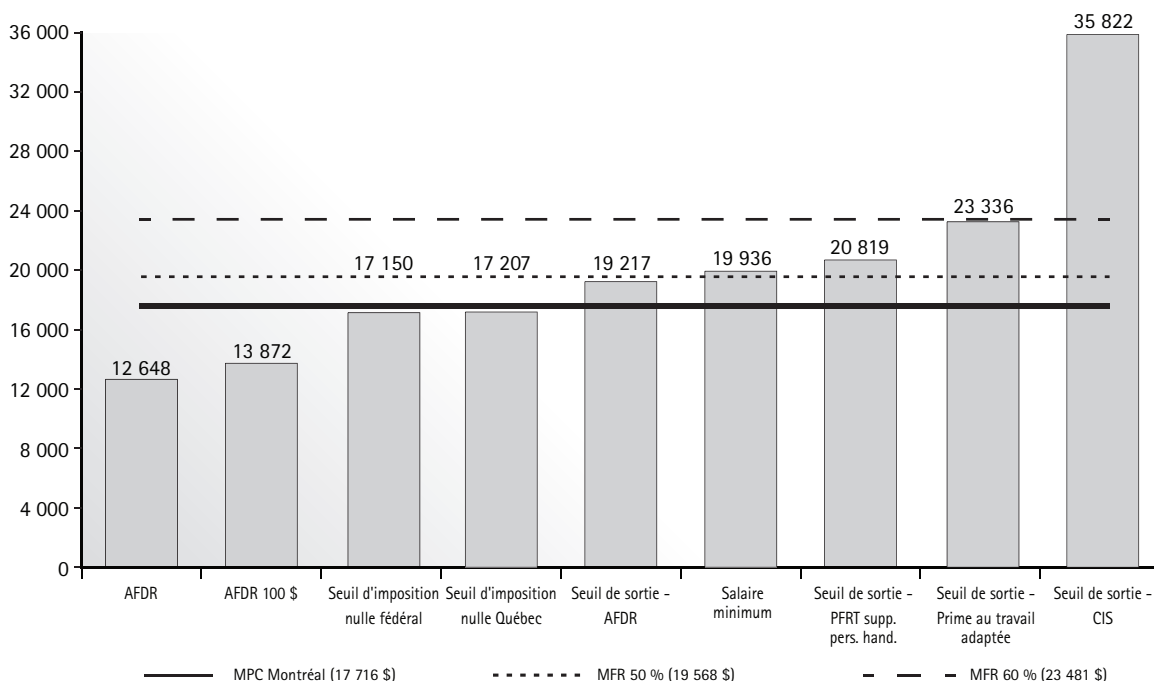
Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 100 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 100 \$.  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.



**FIGURE 15**

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES  
AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI AYANT MOINS DE 50 ANS, QUÉBEC, 2016**



Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2016 (accessibilité à l'allocation-logement).  
 AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 100 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 100 \$.  
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.  
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

### 2.3 LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE TROIS ANS

En 2004, les familles monoparentales dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours ou revenu de travail autorisé de 200 \$) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser ce dernier. En 2016, celles dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et revenu de travail autorisé de 200 \$) n'atteignent pas non plus le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser ce dernier (tableau 17 et figures 16 et 17).

TABLEAU 17

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE TROIS ANS, QUÉBEC, 2004 ET 2016

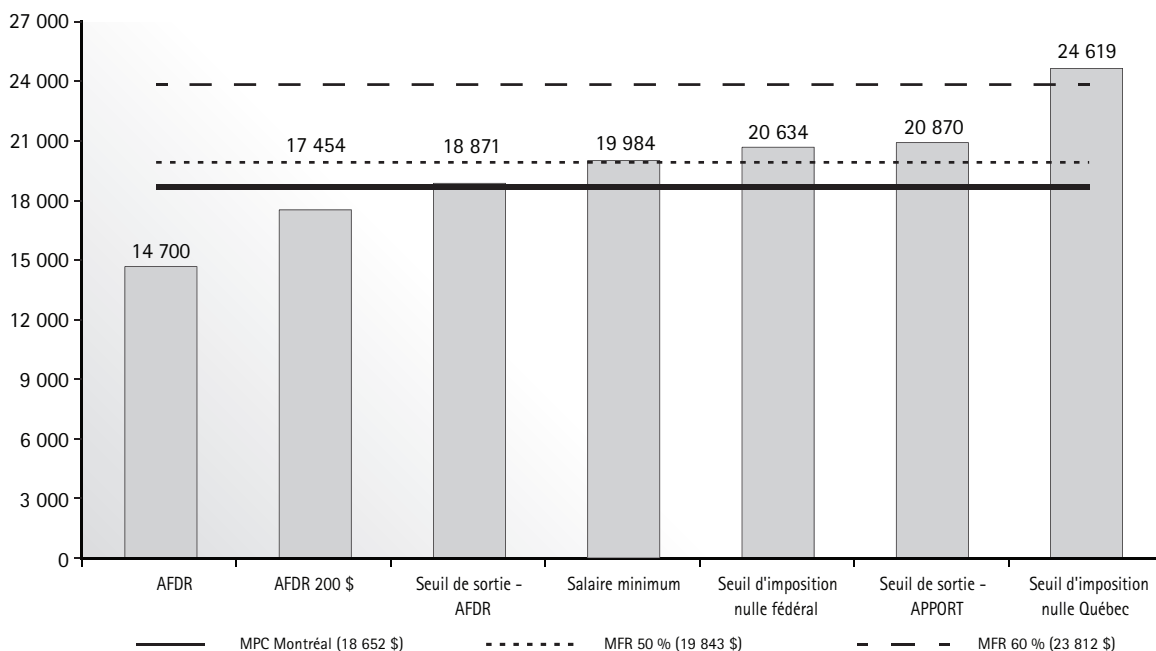
		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	14 700	74,1	61,7	78,8
	AFDR 200 \$	17 454	88,0	73,3	93,6
	Seuil de sortie – AFDR	18 871	95,1	79,3	101,2
	Salaire minimum	19 984	100,7	83,9	107,1
	Seuil d'imposition nulle fédéral	20 634	104,0	86,7	110,6
	Seuil de sortie – APPORT	20 870	105,2	87,6	111,9
	Seuil d'imposition nulle Québec	24 619	124,1	103,4	132,0
2016	AFDR	21 424	77,4	64,5	85,5
	AFDR 200 \$	22 849	82,6	68,8	91,2
	Seuil de sortie – AFDR	25 150	90,9	75,7	100,4
	Seuil d'imposition nulle Québec	28 687	103,7	86,4	114,5
	Seuil de sortie – PFRT	29 541	106,8	89,0	117,9
	Salaire minimum	29 959	108,3	90,2	119,6
	Seuil d'imposition nulle fédéral	34 432	124,4	103,7	137,4
	Seuil de sortie – Prime au travail	37 848	136,8	114,0	151,1
	Seuil de sortie – CIS	44 264	160,0	133,3	176,7

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 200 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.  
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).  
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.  
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.  
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

**FIGURE 16**

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE TROIS ANS, QUÉBEC, 2004**

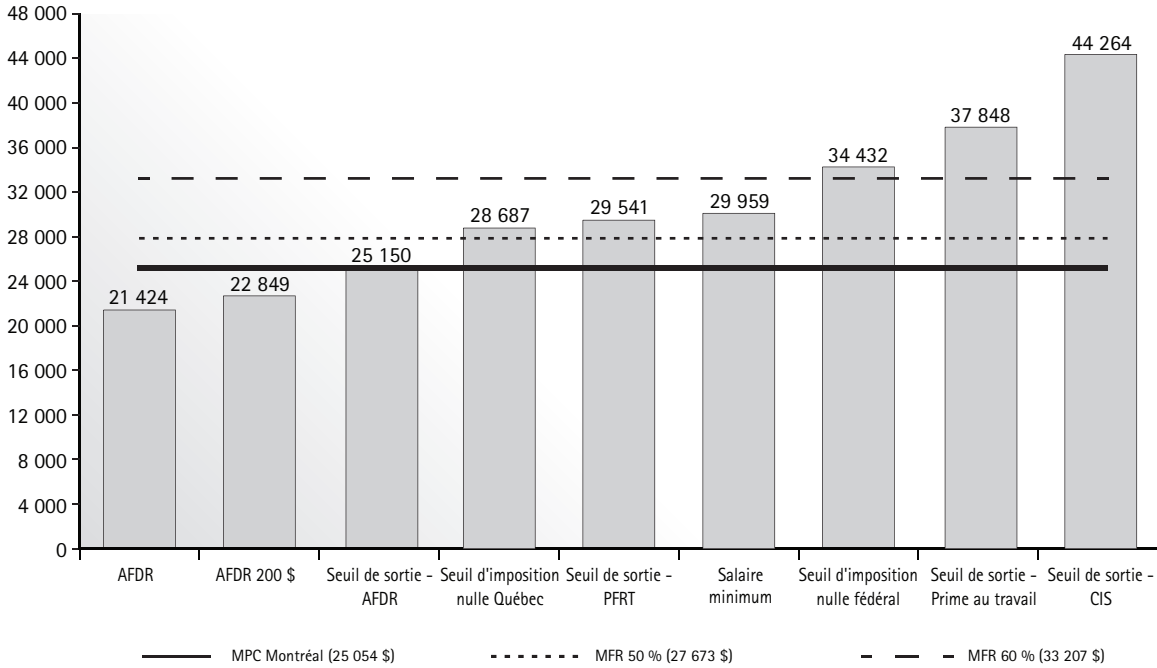


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 200 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.  
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.  
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

**FIGURE 17**

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE TROIS ANS, QUÉBEC, 2016**



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 200 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.  
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.  
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation -logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.  
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

## 2.4 LES COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS

En 2004, cette fois dans le cas des couples avec un revenu et sans enfants, seuls les couples dont le revenu disponible est au moins égal au seuil d'imposition nulle du Québec atteignent le seuil de la MPC de Montréal et la MFR 50 %. En 2016, certains des écarts ont peu bougé, alors que d'autres ont diminué et, à l'exception des couples dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, avec revenu de travail autorisé, seuil de sortie de l'aide et salaire minimum), tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 18 et figures 18 et 19).

TABLEAU 18

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/SEUILS), COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2016

		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	10 757	54,2	45,2	57,7
	AFDR 300 \$	14 594	73,5	61,3	78,2
	Salaire minimum	14 658	73,9	61,6	78,6
	Seuil de sortie – AFDR	14 984	75,5	62,9	80,3
	Seuil d'imposition nulle fédéral	15 673	79,0	65,8	84,0
	Seuil d'imposition nulle Québec	21 377	107,7	89,8	114,6
2016	AFDR	13 355	48,3	40,2	53,3
	AFDR 300 \$	16 980	61,4	51,1	67,8
	Seuil de sortie – AFDR	20 669	74,7	62,2	82,5
	Salaire minimum	23 362	84,4	70,4	93,2
	Seuil d'imposition nulle fédéral	27 236	98,4	82,0	108,7
	Seuil de sortie – Prime au travail	28 523	103,1	85,9	113,8
	Seuil d'imposition nulle Québec	29 260	105,7	88,1	116,8
	Seuil de sortie – PFRT	29 807	107,7	89,8	119,0
	Seuil de sortie – CIS	41 478	149,9	124,9	165,6

Notes : Adultes ayant moins de 50 ans en 2016 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

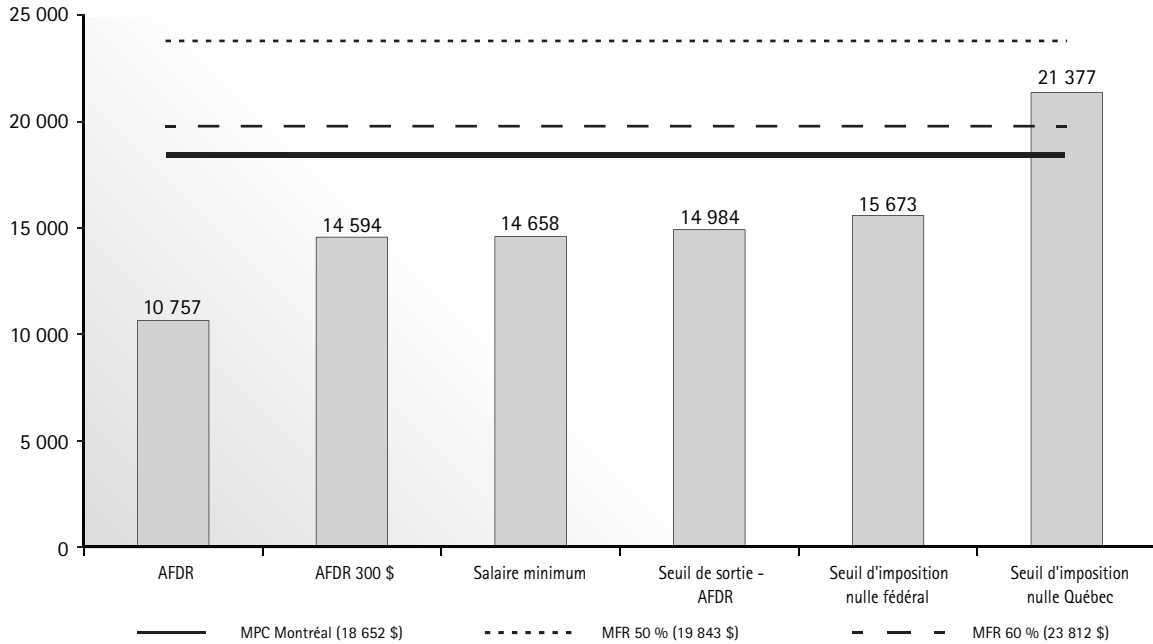
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

**FIGURE 18**

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS, QUÉBEC, 2004**



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

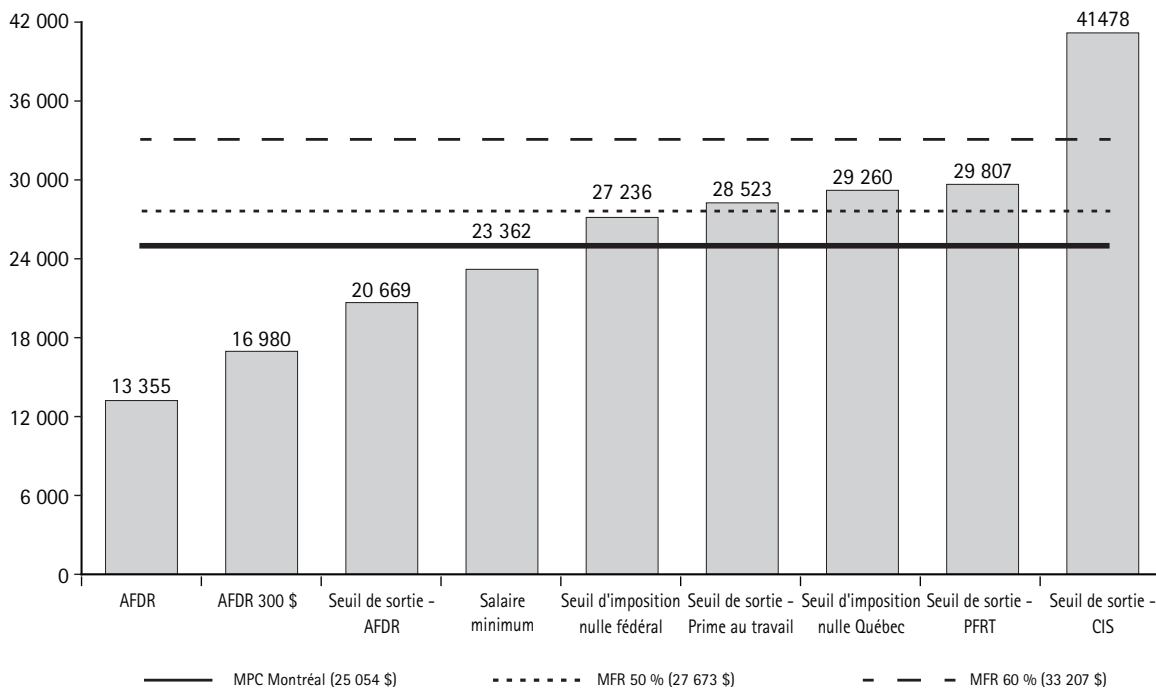
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

**FIGURE 19**

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS (ADULTES AYANT MOINS DE 50 ANS), QUÉBEC, 2016**



Notes : Adultes ayant moins de 50 ans en 2016 (accessibilité à l'allocation-logement).  
 AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 300 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.  
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.  
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

## 2.5 LES FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS

Enfin, dans le cas des familles biparentales avec un revenu et deux enfants dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et avec revenu de travail autorisé), le seuil de la MPC de Montréal n'est pas atteint. Tous les autres seuils permettent cependant de le dépasser. En 2016, cette fois, les écarts ont diminué et seules les familles dont le revenu disponible est au moins égal à l'aide financière de dernier recours et avec revenu de travail autorisé n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 19 et figures 20 et 21).

TABLEAU 19

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2016

		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	20 074	71,5	59,6	76,1
	AFDR 300 \$	24 468	87,2	72,7	92,8
	Salaire minimum	26 511	94,5	78,7	100,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	26 446	94,2	78,5	100,3
	Seuil de sortie - AFDR	26 566	94,7	78,9	100,7
	Seuil de sortie - APPORT	27 586	98,3	81,9	104,6
	Seuil d'imposition nulle Québec	33 365	118,9	99,1	126,5
2016	AFDR	30 224	77,2	64,4	85,3
	AFDR 300 \$	33 852	86,5	72,1	95,5
	Seuil de sortie - AFDR	37 979	97,0	80,9	107,2
	Salaire minimum	40 703	104,0	86,7	114,9
	Seuil d'imposition nulle fédéral	40 748	104,1	86,8	115,0
	Seuil de sortie - PFRT	42 223	107,9	89,9	119,2
	Seuil d'imposition nulle Québec	45 614	116,6	97,1	128,7
	Seuil de sortie - Prime au travail	50 122	128,1	106,7	141,5
	Seuil de sortie - CIS	53 538	136,8	114,0	151,1

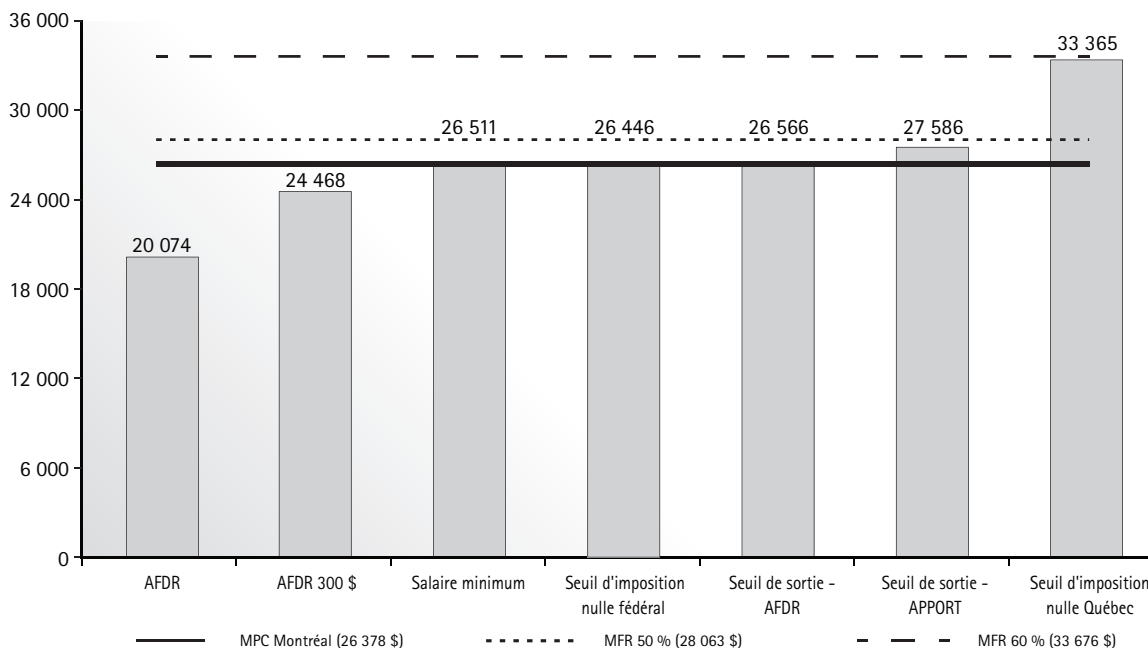
Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 300 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.  
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005). PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.  
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.  
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.



**FIGURE 20**

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004**

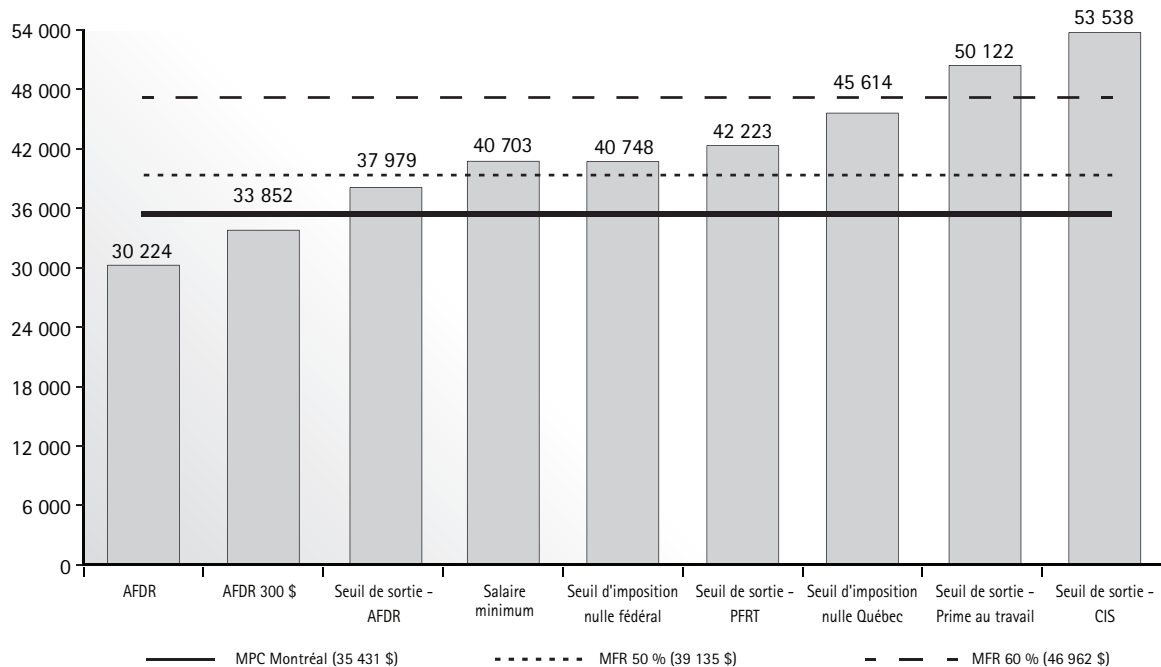


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 300 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.  
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.  
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

**FIGURE 21**

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2016**



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.  
 AFDR 300 \$ : aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.  
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.  
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).  
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2016. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.  
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation- logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.  
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CEPE.

En somme, on observe une progression relative dans la bonne direction à l'examen des seuils implicites, et ce, pour la plupart des cas types présentés. On remarque toutefois qu'il s'agit de deux univers, notamment, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés, afin de lutter contre la pauvreté des familles avec enfants.

Au gouvernement fédéral, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), dont les premiers paiements ont été effectués en juillet 2016, devrait également permettre d'alléger la pauvreté des familles avec enfants. Il s'agit d'une prestation non imposable qui remplace la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), incluant le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE), et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE).

Par voie de conséquence, cela laisse les personnes seules et les couples sans enfants dans une situation plus défavorable. Comme mesure de solidarité, les prestations d'aide sociale des personnes seules qui ne bénéficient pas d'aide au logement ont été augmentées de 20 \$ en février 2014, de 10 \$ en janvier 2015, de 10 \$ en janvier 2016 et le seront une dernière fois de 10 \$ en janvier 2017 (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2013, p. 14).

### 3 INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

#### 3.1 L'ÉCART (OU AMPLEUR), L'INTENSITÉ ET LA GRAVITÉ DE LA PAUVRETÉ

À partir des données sur le revenu, les taux de faible revenu sont relativement bien documentés, ce qui permet de suivre la situation de nombreux groupes vulnérables. Afin de compléter le portrait fourni par ces taux, les éléments suivants, notamment, peuvent être mis à contribution : l'écart (ou ampleur), l'intensité et la gravité de la pauvreté.

<b>ÉCART (OU AMPLEUR)</b>	Écart entre le revenu moyen des unités familiales ou des personnes considérées comme ayant un faible revenu et le seuil. Cet écart peut être exprimé en dollars (\$) ou en pourcentage du seuil (%) : $(\text{seuil} - \text{faible revenu moyen})$ ou $(\text{seuil} - \text{faible revenu moyen})/\text{seuil}$
<b>INTENSITÉ</b>	Écart pondéré par le taux de faible revenu : $[(\text{seuil} - \text{faible revenu moyen})/\text{seuil}] \times \text{taux}$
<b>GRAVITÉ</b>	Intensité que l'on calcule en incorporant la dispersion du revenu des plus pauvres parmi les pauvres (révélatrice des inégalités chez les plus pauvres eux-mêmes), ce qui permet de lire l'aversion à l'égard de la pauvreté

Les taux de faible revenu sont parfois accompagnés de la mesure de l'écart de faible revenu, qui représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. Plusieurs auteurs ont aussi analysé l'*intensité* des faibles revenus, en mesurant le rapport de l'écart de faible revenu sur le seuil, pour ensuite pondérer le rapport par le taux<sup>19</sup>. On peut aussi aller encore plus loin, en ajoutant à l'intensité une mesure de la gravité de la pauvreté, qui tient davantage compte du revenu des plus pauvres parmi les pauvres<sup>20</sup>.

Une façon simple d'interpréter ces données consiste à comparer les deux années et à lire tous les indices (2002 = 100) qui ont diminué comme une amélioration de la situation et tous ceux qui ont augmenté comme une détérioration de la situation (tableaux 20, 21 et 22).

19 Par exemple, si le revenu moyen (après impôt) de tous ceux qui se situent sous le seuil est de 7 000 \$ et que le seuil est de 10 000 \$, la différence de 3 000 \$ divisée par un seuil de 10 000 \$ entraîne un rapport de 30 %. Ce rapport devrait être interprété comme plus faible, par exemple, qu'une différence de 5 000 \$, toujours pour un seuil de 10 000 \$, qui correspondrait à un rapport de 50 %. En outre, le fait de pondérer ce rapport par le taux de faible revenu peut être interprété de la même façon. Ce même rapport (30 % ou 50 %) sera d'autant plus « intense » qu'il touchera une proportion plus grande de la population, ce que l'on observe avec le taux de faible revenu. Un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % mène à un indice d'intensité de 3, alors qu'un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 15 % aboutit à un indice d'intensité de 4,5. De la même façon, un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % donne un indice d'intensité de 5, et un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 15 %, un indice d'intensité de 7,5.

20 On intègre à la formule de l'intensité une mesure de la dispersion relative des personnes sous le seuil en guise d'indicateur des inégalités parmi les pauvres eux-mêmes. On présume ici que plus la dispersion est grande, plus la société accepte qu'il y ait des personnes très pauvres parmi les pauvres, et que plus elle est faible, moins cette société les accepte, plus elle tente de réduire les inégalités qui frappent les pauvres eux-mêmes (aversion à l'égard de la pauvreté).

**TABLEAU 20**

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 2002 ET 2014

	2002			2014		
	Toutes les personnes	Hommes	Femmes	Toutes les personnes	Hommes	Femmes
Taux de faible revenu (%)	10,8	10,0	11,7	9,4	8,8	10,0
Écart relatif moyen (pourcentage)	29,5	30,0	29,0	30,1	32,1	28,3
Intensité (ampleur x taux)	3,2	3,0	3,4	2,8	2,8	2,8
Gravité (ampleur <sup>2</sup> x taux)	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	0,8
Indice intensité 2002 = 100	100,0	100,0	100,0	88,8	94,2	83,4
Indice gravité 2002 = 100	100,0	100,0	100,0	90,6	100,8	81,4

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

Entre 2002 et 2014, l'écart (ou ampleur) n'a que peu bougé. L'intensité et la gravité, pour leur part, ont passablement diminué pour l'ensemble des personnes et pour les femmes. Toutefois, l'indice évolutif de gravité (2002 = 100) est demeuré à peu près stable pour les hommes (tableau 20).

**TABLEAU 21**

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 2002 ET 2014

	2002				2014			
	Toutes les personnes	Personnes de moins de 18 ans	Personnes de 18 à 64 ans	Personnes de 65 ans ou plus	Toutes les personnes	Personnes de moins de 18 ans	Personnes de 18 à 64 ans	Personnes de 65 ans ou plus
Taux de faible revenu (%)	10,8	11,6	12,0	3,5	9,4	8,7	11,0	4,0
Écart relatif moyen (pourcentage)	29,5	21,5	32,6	17,9	30,1	20,0	33,8	14,4
Intensité (ampleur x taux)	3,2	2,5	3,9	0,6	2,8	1,7	3,7	0,6
Gravité (ampleur <sup>2</sup> x taux)	0,9	0,5	1,3	0,1	0,9	0,3	1,3	0,1
Indice intensité 2002 = 100	100,0	100,0	100,0	100,0	88,8	69,8	95,0	91,9
Indice gravité 2002 = 100	100,0	100,0	100,0	100,0	90,6	64,9	98,5	74,0

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CEPE, septembre 2016.

Toujours entre 2002 et 2014, l'observation des indicateurs d'intensité et de gravité révèle également une progression dans une direction qui indique une amélioration de la situation pour toutes les catégories d'âge (tableau 21).

TABLEAU 22

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2002 ET 2014

	2002			2014		
	Toutes les personnes	Personnes seules	Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	Toutes les personnes	Personnes seules	Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus
Taux de faible revenu (%)	10,8	23,2	8,5	9,4	23,4	6,3
Écart relatif moyen (pourcentage)	29,5	36,4	25,8	30,1	39,6	22,2
Intensité (ampleur x taux)	3,2	8,4	2,2	2,8	9,3	1,4
Gravité (ampleur <sup>2</sup> x taux)	0,9	3,1	0,6	0,9	3,7	0,3
Indice intensité 2002 = 100	100,0	100,0	100,0	88,8	109,7	63,8
Indice gravité 2002 = 100	100,0	100,0	100,0	90,6	119,4	54,9

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0042; compilation du CEPE, septembre 2016.

Enfin, toujours pour la même période, les indicateurs d'intensité et de gravité révèlent que, si elle s'est améliorée pour toutes les personnes, la situation masque des écarts assez considérables selon les sous-catégories de personnes dans des unités familiales. On observe en effet une détérioration de la situation des personnes seules (augmentation de l'intensité et de la gravité de la pauvreté) et une amélioration de la situation pour les personnes dans des familles économiques de deux personnes ou plus (diminution de l'intensité et de la gravité de la pauvreté) [tableau 22].

Ainsi, en 2014, les taux de faible revenu sont plus défavorables pour les personnes seules, de même que l'intensité et la gravité de la pauvreté. Une explication parfois avancée veut que les personnes qui ont pu quitter une situation de faible revenu en franchissant les seuils laissent derrière elles des personnes plus éloignées de ces seuils (écart ou ampleur), ce qui aurait une incidence sur l'intensité et la gravité de la pauvreté. Cela s'appliquerait ici pour les personnes seules, mais pas pour les personnes dans des familles économiques de deux personnes ou plus.

Une illustration complémentaire des écarts est également fournie avec l'un des indicateurs retenus dans le cadre des indicateurs de développement durable au Québec, soit le « revenu familial excédentaire ». En réalité, ce revenu peut être soit déficitaire par rapport à la MPC, soit excédentaire. Il permet d'observer la moyenne des écarts entre le revenu familial disponible selon les quintiles de revenu et le seuil de la mesure du panier de consommation (MPC), ajusté selon la taille de la famille. Les données actuellement disponibles pour le Québec, publiées par l'Institut de la statistique du Québec, portent sur la période de 2002 à 2013 (tableau 23).

**TABLEAU 23**

REVENU FAMILIAL EXCÉDENTAIRE (MOYENNE DES ÉCARTS ENTRE LE REVENU FAMILIAL DISPONIBLE ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU SELON LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION [MPC]), AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE LA FAMILLE, SELON LE QUINTILE, DOLLARS DE 2013, QUÉBEC, 2002-2013

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Quintile inférieur	-2 958	-2 875	-2 505	-3 571	-2 933	-2 931	-3 271	-3 809	-4 159	-4 214	-4 812	-4 400
Deuxième quintile	6 029	6 166	6 463	5 871	6 304	6 986	6 384	6 264	6 086	5 667	6 079	6 416
Troisième quintile	12 708	12 875	13 182	13 040	13 349	14 423	14 008	13 925	13 705	13 384	13 666	14 004
Quatrième quintile	21 608	21 772	22 351	22 089	22 490	23 697	23 688	23 192	23 110	22 614	23 479	23 637
Quintile supérieur	46 399	45 752	47 413	46 378	47 922	49 250	49 912	49 776	49 210	49 036	50 852	49 391

Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), *Revenu familial excédentaire*, site consulté en septembre 2016.

On y remarque que la situation des unités familiales du quintile inférieur s'est dégradée au fil du temps. Il est en effet frappant de constater que, pour le quintile inférieur, le revenu est de plus en plus déficitaire (en dollars constants). Il a varié de façon un peu cyclique, mais globalement, après 2010, ce déficit dépasse les 4 800 \$ (atteignant 4 812 \$ en 2012, montant redescendu à 4 400 \$ en 2013), alors qu'il était de moins de 3 000 \$ au début de la décennie (2 958 \$ en 2002). À l'opposé, le revenu excédentaire des autres quintiles est toujours plus élevé en 2013 qu'en 2002.

### 3.2 LA PRIVATION MATÉRIELLE

Enfin, la problématique plus large des conditions de vie peut maintenant être approfondie à l'aide des récents résultats de l'*Enquête canadienne sur le bien-être économique* (ECBE) de 2013, de Statistique Canada. On y présente un indicateur de « privation matérielle »<sup>21</sup>, une adaptation faite au Canada d'un indicateur depuis longtemps conçu et utilisé en Europe. Il s'agit en l'occurrence d'une façon de juger de l'évolution de ces conditions de vie, conditions qui ne peuvent être réduites à la seule mesure financière d'un indice comme celui de la MPC.

À partir de l'échantillon de ménages québécois tiré de cette enquête, CRESPO (2015) examine « la prévalence de la privation matérielle, les caractéristiques des ménages à risque, la relation entre la privation matérielle et le faible revenu, et enfin les caractéristiques des ménages associées à un seul ou au cumul de ces deux problèmes » (p. 10). Dans sa conclusion, on peut lire qu'« en 2013, trois ménages sur dix au Québec ont connu au moins une privation. Les trois besoins les plus fréquemment insatisfaits faute de moyens sont : pouvoir compter sur ses propres ressources pour couvrir une dépense imprévue de 500 \$, pouvoir remplacer des meubles usés, et payer des soins dentaires courants. Les proportions s'élèvent à 18 % dans les deux premiers cas et à 12 % pour le troisième besoin identifié. Plus le nombre de besoins non satisfaits est élevé, plus la proportion des ménages diminue. Ainsi, près du tiers des ménages québécois comptent au moins un besoin non satisfait, 10 % au moins quatre, 3 % au moins sept, et 1 % au moins neuf » (p. 17).

Parmi les caractéristiques davantage associées à la privation, on observe que le soutien principal du ménage est âgé de moins de 65 ans, qu'il est immigrant, que son niveau de scolarité n'est pas universitaire, que ce soutien est une personne seule ou qu'il vit en famille monoparentale, qu'il est sans emploi mais non retraité, ou encore est retraité, que le nombre de travailleurs dans le ménage est faible, que le nombre de personnes dans le ménage est élevé et enfin, que le ménage n'est pas propriétaire du logement (p. 17).

21 Voir la liste des 17 questions qui permettent de construire cet indice (CRESPO, 2015, p. 11). Au Canada, cette enquête n'est pas récurrente. L'Ontario a bénéficié d'une première collecte de données en 2008. Au Québec, une seule collecte a été réalisée à ce jour en 2013.

## 4. INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE

### 4.1 COEFFICIENT DE GINI

Le coefficient de Gini est une mesure simple et facile à interpréter pour l'analyse des inégalités de revenu. Ses valeurs varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite et 1, l'inégalité parfaite.

Le coefficient de Gini a connu des hausses pour l'ensemble des unités familiales au cours des années 1990, tant au Québec que dans d'autres provinces. La situation s'est ensuite relativement stabilisée. En fin de parcours, en 2014, les coefficients de Gini étaient supérieurs à ceux qui prévalaient plus d'une vingtaine d'années auparavant. Comparativement à certaines des autres provinces, l'écart favorise encore le Québec (tableau 24 et figure 22).

Des études récentes de l'OCDE font état de l'augmentation des inégalités de revenu au cours des 30 dernières années dans plusieurs pays de l'OCDE, dont le Canada. Ainsi, les écarts se sont creusés entre les riches et les pauvres. Le phénomène est attribuable, en partie, à l'écart grandissant des revenus de travail : ceux des salariés et salariées les plus riches ont progressé beaucoup plus rapidement que ceux des salariés et salariées les plus pauvres : primes aux très hauts dirigeants, progrès technologiques ayant plus profité aux travailleurs et travailleuses plus qualifiés, baisse de la syndicalisation, etc. De plus, l'évolution des structures familiales fait en sorte que, d'une part, plusieurs ménages profitent moins d'économies d'échelle que par le passé (plus de personnes seules) et, d'autre part, il y a de plus en plus de doubles revenus élevés dans les familles.

**TABLEAU 24**

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2014

	QUÉBEC	ONTARIO	ALBERTA	COLOMBIE-BRITANNIQUE
1990	0,269	0,280	0,289	0,290
1991	0,278	0,291	0,301	0,283
1992	0,270	0,287	0,312	0,295
1993	0,274	0,291	0,290	0,285
1994	0,278	0,292	0,291	0,282
1995	0,280	0,294	0,294	0,289
1996	0,290	0,305	0,300	0,298
1997	0,290	0,305	0,308	0,302
1998	0,295	0,311	0,325	0,304
1999	0,284	0,318	0,303	0,312
2000	0,294	0,325	0,312	0,312
2001	0,298	0,321	0,311	0,328
2002	0,301	0,320	0,298	0,341
2003	0,295	0,321	0,311	0,324
2004	0,299	0,332	0,310	0,328
2005	0,296	0,321	0,303	0,325
2006	0,293	0,319	0,314	0,320
2007	0,294	0,319	0,318	0,314
2008	0,293	0,319	0,309	0,311
2009	0,286	0,319	0,320	0,321
2010	0,286	0,320	0,320	0,322
2011	0,291	0,311	0,326	0,312
2012	0,297	0,322	0,307	0,313
2013	0,292	0,327	0,313	0,318
2014	0,281	0,316	0,319	0,308

Note : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

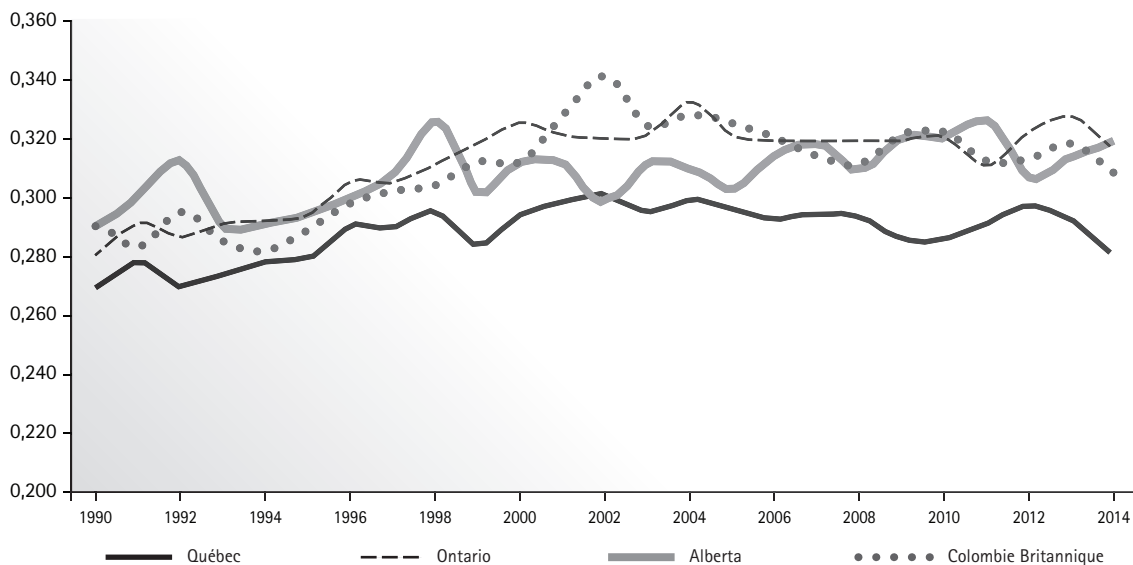
Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; compilation du CEPE, septembre 2016.



**FIGURE 22**

COEFFICIENT DE GINI, POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2014



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,360. Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; compilation du CEPE, septembre 2016.

En vue de compléter le portrait des inégalités, on consultera aussi avec profit une étude de l'ISQ qui porte sur l'évolution des inégalités de revenu au Québec au cours des 35 dernières années (CRESPO et RHEAULT, 2014). On y apprend notamment qu'« après une légère diminution entre les années 1976 et 1990, l'inégalité s'est accrue de façon importante au cours des années 1990, pour se stabiliser par la suite dans les années 2000. Au cours de ces trois décennies, l'inégalité a été plus faible au Québec que dans le reste du Canada » (p. 7), ce qui corrobore les observations qui précèdent.

Les données qui suivent illustrent l'évolution du coefficient de Gini de 1995 à 2014 dans 15 pays de l'Union européenne (UE-15) avec lesquels on se compare habituellement, en Norvège, en Suisse, aux États-Unis, au Canada et au Québec, d'après le revenu après impôt ajusté (équivalent adulte) [tableau 25 et figure 23].

TABLEAU 25

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, PAYS SÉLECTIONNÉS, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2014

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Union européenne (15 pays)	0,310	0,300	0,290	0,290	0,290	0,290	0,290	n.d.	0,300	0,300	0,299	0,295	0,302	0,307	0,304	0,305	0,308	0,304	0,304	0,310
Belgique	0,290	0,280	0,270	0,270	0,290	0,300	0,280	n.d.	0,283	0,261	0,280	0,278	0,263	0,275	0,264	0,266	0,263	0,265	0,259	0,259
Danemark	0,200	n.d.	0,200	n.d.	0,210	n.d.	0,220	n.d.	0,248	0,239	0,239	0,237	0,252	0,251	0,269	0,269	0,278	0,281	0,268	0,275
Allemagne	0,290	0,270	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	n.d.	n.d.	n.d.	0,261	0,268	0,304	0,302	0,291	0,293	0,290	0,283	0,297	0,307
Irlande	0,330	0,330	0,330	0,340	0,320	0,300	0,290	n.d.	0,306	0,315	0,319	0,319	0,313	0,299	0,288	0,332	0,298	0,299	0,300	n.d.
Grèce	0,350	0,340	0,350	0,350	0,340	0,330	0,330	n.d.	0,347	0,330	0,332	0,343	0,343	0,334	0,331	0,329	0,335	0,343	0,344	0,345
Espagne	0,340	0,340	0,350	0,340	0,330	0,320	0,330	0,310	0,310	0,307	0,318	0,312	0,313	0,313	0,323	0,339	0,340	0,342	0,337	0,347
France	0,290	0,290	0,290	0,280	0,290	0,280	0,270	0,270	0,270	0,282	0,277	0,273	0,266	0,298	0,299	0,298	0,308	0,305	0,301	0,292
Italie	0,330	0,320	0,310	0,310	0,300	0,290	0,290	n.d.	n.d.	0,332	0,328	0,321	0,322	0,310	0,315	0,312	0,319	0,324	0,328	0,327
Luxembourg	0,290	0,280	0,250	0,260	0,270	0,260	0,270	n.d.	0,276	0,265	0,265	0,278	0,274	0,277	0,292	0,279	0,272	0,280	0,304	0,287
Pays-Bas	0,290	0,290	0,260	0,250	0,260	0,290	0,270	0,270	0,270	n.d.	0,269	0,264	0,276	0,276	0,272	0,255	0,258	0,254	0,251	0,262
Autriche	0,270	0,260	0,250	0,240	0,260	0,240	0,240	n.d.	0,274	0,258	0,262	0,253	0,262	0,262	0,257	0,261	0,263	0,276	0,270	0,276
Portugal	0,370	0,360	0,360	0,370	0,360	0,360	0,370	n.d.	n.d.	0,378	0,381	0,377	0,368	0,358	0,354	0,337	0,342	0,345	0,342	0,345
Finlande	n.d.	0,220	0,220	0,220	0,240	0,240	0,270	0,260	0,260	0,255	0,260	0,259	0,262	0,263	0,259	0,254	0,258	0,259	0,254	0,256
Suède	n.d.	n.d.	0,210	n.d.	0,220	n.d.	0,240	0,230	n.d.	0,230	0,234	0,240	0,234	0,240	0,248	0,241	0,244	0,248	0,249	0,254
Royaume-Uni	0,320	0,320	0,300	0,320	0,320	0,320	0,350	0,350	0,340	n.d.	0,346	0,325	0,326	0,339	0,324	0,330	0,330	0,313	0,302	0,316
Norvège	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,266	0,252	0,282	0,311	0,237	0,251	0,241	0,236	0,229	0,225	0,227	0,235
Suisse	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,320	0,302	0,296	0,297	0,288	0,285	n.d.
États-Unis	0,450	0,455	0,459	0,456	0,458	0,462	0,466	0,462	0,464	0,466	0,469	0,470	0,463	0,466	0,468	0,470	0,477	0,477	0,476	0,480
Canada	0,293	0,301	0,304	0,311	0,310	0,317	0,318	0,318	0,316	0,322	0,317	0,316	0,316	0,314	0,315	0,315	0,311	0,316	0,318	0,311
Québec	0,280	0,290	0,290	0,295	0,284	0,294	0,298	0,301	0,295	0,299	0,296	0,293	0,294	0,293	0,286	0,286	0,291	0,297	0,292	0,281

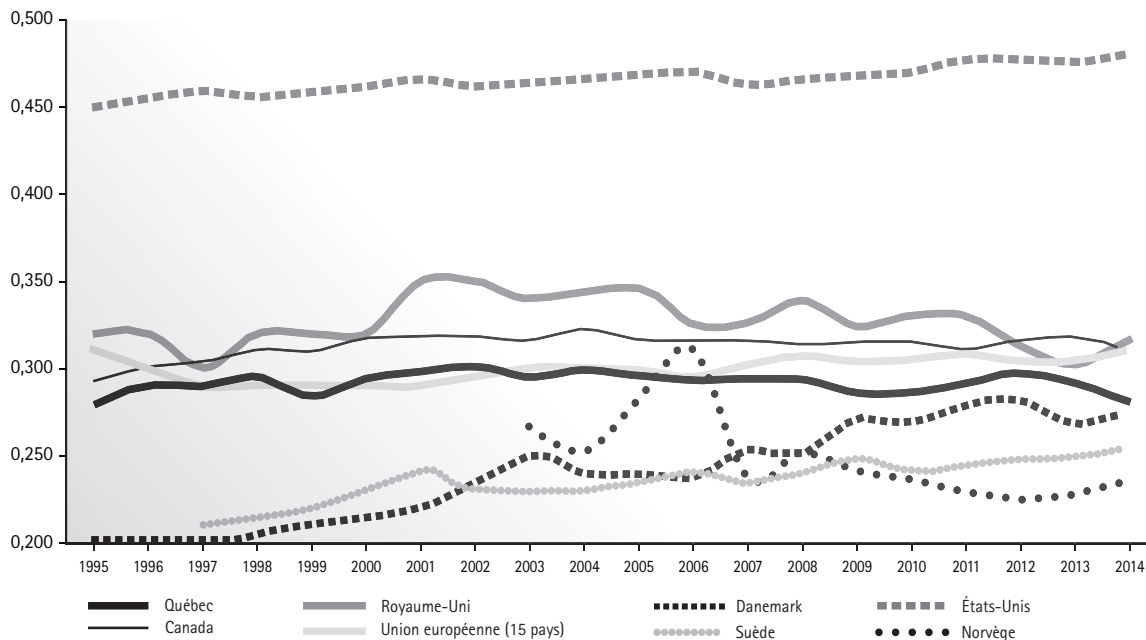
Note : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales

Sources : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; EUROSTAT (2016), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; US CENSUS BUREAU; compilation du CEPE, septembre 2016.

En comparaison avec certains pays européens, le Québec occupe une position médiane. Le coefficient de Gini y est moins élevé que dans un sous-ensemble de 15 pays de l'Union européenne et de quelques autres de l'OCDE (États-Unis et Canada), mais plus élevé que dans certains pays de l'Europe continentale (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche) et que dans tous les pays scandinaves.

**FIGURE 23**

COEFFICIENT DE GINI, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, PAYS SÉLECTIONNÉS, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2014



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,500. Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Sources : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; EUROSTAT (2016), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; US CENSUS BUREAU; compilation du CEPE, septembre 2016.

## 4.2 RATIOS INTERDÉCILES

On trouvera ci-dessous les données brutes des revenus moyens des unités familiales par décile<sup>22</sup> de revenu en 2014 (tableau 26).

22 Dans les précédents états de situation du CEPE, les ratios interquintiles ont été présentés. Toutefois, en raison de la disponibilité récente des revenus selon le décile dans les fichiers à grande diffusion de Statistique Canada, il a été décidé d'opter, lorsque c'est possible, pour les ratios interdéciles, qui permettent une lecture encore plus précise de la situation des inégalités.

**TABLEAU 26**

REVENU DU MARCHÉ, REVENU TOTAL ET REVENU APRÈS IMPÔT SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, PAR DÉCILE DE REVENU (BORNE SUPÉRIEURE), DOLLARS DE 2014, QUÉBEC, 2014

	DÉCILES								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>Personnes seules</b>									
Revenu du marché	0	1 000	6 900	14 600	22 300	29 700	37 600	48 400	68 900
Revenu total	11 000	16 300	19 600	23 900	29 800	35 900	42 800	52 600	71 700
Revenu après impôt	11 000	16 300	19 300	23 100	27 100	31 600	36 300	42 800	55 600
<b>Familles économiques</b>									
Revenu du marché	10 900	25 100	38 900	52 300	65 600	79 100	95 600	118 100	151 600
Revenu total	33 100	43 900	54 600	66 000	77 300	90 400	106 100	125 500	157 300
Revenu après impôt	32 600	41 900	50 300	58 800	67 000	77 100	89 400	102 400	126 500
<b>Personnes seules et familles économiques</b>									
Revenu du marché	500	10 900	21 700	31 900	43 200	56 900	73 900	94 700	130 200
Revenu total	17 500	26 200	34 700	43 800	54 100	67 500	82 800	103 300	135 700
Revenu après impôt	17 400	24 900	32 100	39 700	47 600	58 500	69 900	86 400	109 500

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0031, compilation du CEPE, septembre 2016.

On peut aussi représenter les inégalités par les ratios entre le revenu des différentes parties de la population. Il s'agit du rapport entre le revenu moyen de la partie de la population qui a le plus haut revenu et celui de la partie qui a le plus bas revenu. Le ratio interdécile permet de voir combien de fois le revenu du décile inférieur est contenu dans celui du décile supérieur. On présente ici neuf déciles, puisque la mesure retenue est celle de la limite supérieure de chacun des déciles (ex. : la limite supérieure du premier décile se situe entre les premier et second déciles, celle du neuvième décile entre le neuvième et le dixième, d'où l'existence de neuf bornes pour l'ensemble des 10 déciles). Le ratio 90/10 permet par conséquent de rapporter la mesure au quatre-vingt-dixième percentile sur celle du dixième percentile.

Entre 1990 et 2014, le pouvoir d'achat de toutes les catégories présentées a augmenté, sauf celui des personnes seules du premier décile, qui est resté le même ou presque. Le pouvoir d'achat a le plus augmenté pour le cinquième décile chez les personnes seules, le premier décile chez les familles économiques et le neuvième décile pour l'ensemble des personnes (la limite entre le neuvième et le dixième pour être plus précis). En comparant la répartition par décile avant et après transferts et impôt, on observe une diminution de certains écarts, du fait que la fiscalité permet notamment d'amenuiser les différences de revenu observées (tableau 27).

Pour l'ensemble des familles économiques et des personnes seules, avant transferts et impôt, le revenu moyen du décile le plus pauvre était contenu 7,9 fois dans celui du décile le plus riche en 1990 et 7,8 fois en 2014. Après transferts et impôt, ce revenu du décile le plus pauvre était contenu 6 fois dans celui du décile le plus riche en 1990, contre 6,3 fois en 2014. Il s'agit d'une moyenne de ce qui a été observé pour les familles économiques et les personnes seules et qui traduit une légère augmentation des inégalités.

TABLEAU 27

REVENU MOYEN DES PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES ET DES PERSONNES SEULES, SELON LE DÉCILE DE REVENU, DOLLARS DE 2014, VARIATION DU POUVOIR D'ACHAT ET VARIATION DES RATIOS 90/10 ENTRE 1990 ET 2014, QUÉBEC, 1990 ET 2014

	1990				2014				VARIATION DU POUVOIR D'ACHAT ENTRE 1990 ET 2014 ET VARIATION DES RATIOS (1990 = 100)	
	AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS	APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS	DIFFÉRENCE		AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS	APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS	DIFFÉRENCE		AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS	APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS
			\$	%			\$	%		
<b>Personnes seules</b>										
1 <sup>er</sup> décile	10 300	10 200	-100	-1,0	11 000	11 000	0	0,0	106,8	107,8
2 <sup>e</sup> décile	12 600	12 500	-100	-0,8	16 300	16 300	0	0,0	129,4	130,4
3 <sup>e</sup> décile	15 000	14 800	-200	-1,3	19 600	19 300	-300	-1,5	130,7	130,4
4 <sup>e</sup> décile	17 600	17 000	-600	-3,4	23 900	23 100	-800	-3,3	135,8	135,9
5 <sup>e</sup> décile	20 300	19 200	-1 100	-5,4	29 800	27 100	-2 700	-9,1	146,8	141,1
6 <sup>e</sup> décile	26 800	23 000	-3 800	-14,2	35 900	31 600	-4 300	-12,0	134,0	137,4
7 <sup>e</sup> décile	34 700	28 200	-6 500	-18,7	42 800	36 300	-6 500	-15,2	123,3	128,7
8 <sup>e</sup> décile	44 800	35 100	-9 700	-21,7	52 600	42 800	-9 800	-18,6	117,4	121,9
9 <sup>e</sup> décile	61 600	44 700	-16 900	-27,4	71 700	55 600	-16 100	-22,5	116,4	124,4
Ratio 9 <sup>e</sup> q./1 <sup>er</sup> q.	6,0	4,4			6,5	5,1			109,0	115,3
<b>Familles économiques</b>										
1 <sup>er</sup> décile	25 100	24 500	-600	-2,4	33 100	32 600	-500	-1,5	131,9	133,1
2 <sup>e</sup> décile	34 300	32 400	-1 900	-5,5	43 900	41 900	-2 000	-4,6	128,0	129,3
3 <sup>e</sup> décile	44 000	39 200	-4 800	-10,9	54 600	50 300	-4 300	-7,9	124,1	128,3
4 <sup>e</sup> décile	54 100	46 600	-7 500	-13,9	66 000	58 800	-7 200	-10,9	122,0	126,2
5 <sup>e</sup> décile	64 700	53 300	-11 400	-17,6	77 300	67 000	-10 300	-13,3	119,5	125,7
6 <sup>e</sup> décile	75 400	60 400	-15 000	-19,9	90 400	77 100	-13 300	-14,7	119,9	127,6
7 <sup>e</sup> décile	88 100	69 100	-19 000	-21,6	106 100	89 400	-16 700	-15,7	120,4	129,4
8 <sup>e</sup> décile	103 800	80 200	-23 600	-22,7	125 500	102 400	-23 100	-18,4	120,9	127,7
9 <sup>e</sup> décile	129 400	97 300	-32 100	-24,8	157 300	126 500	-30 800	-19,6	121,6	130,0
Ratio 9 <sup>e</sup> q./1 <sup>er</sup> q.	5,2	4,0			4,8	3,9			92,2	97,7
<b>Personnes seules et familles économiques</b>										
1 <sup>er</sup> décile	14 800	14 800	0	0,0	17 500	17 400	-100	-0,6	118,2	117,6
2 <sup>e</sup> décile	20 700	19 600	-1 100	-5,3	26 200	24 900	-1 300	-5,0	126,6	127,0
3 <sup>e</sup> décile	29 200	27 000	-2 200	-7,5	34 700	32 100	-2 600	-7,5	118,8	118,9
4 <sup>e</sup> décile	38 400	34 000	-4 400	-11,5	43 800	39 700	-4 100	-9,4	114,1	116,8
5 <sup>e</sup> décile	48 700	41 900	-6 800	-14,0	54 100	47 600	-6 500	-12,0	111,1	113,6
6 <sup>e</sup> décile	61 000	50 000	-11 000	-18,0	67 500	58 500	-9 000	-13,3	110,7	117,0
7 <sup>e</sup> décile	74 400	59 100	-15 300	-20,6	82 800	69 900	-12 900	-15,6	111,3	118,3
8 <sup>e</sup> décile	90 700	70 700	-20 000	-22,1	103 300	86 400	-16 900	-16,4	113,9	122,2
9 <sup>e</sup> décile	117 100	88 800	-28 300	-24,2	135 700	109 500	-26 200	-19,3	115,9	123,3
Ratio 9 <sup>e</sup> q./1 <sup>er</sup> q.	7,9	6,0			7,8	6,3			98,0	104,9

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0031, compilation du CEPE, septembre 2016.

Pour les personnes seules, avant transferts et impôt, le revenu moyen du décile le plus pauvre était contenu 6 fois dans celui du décile le plus riche en 1990 et 6,5 fois en 2014, variation qui indique une augmentation des inégalités. Après transferts et impôt, ce revenu du décile le plus pauvre était contenu 4,4 fois dans celui du décile le plus riche en 1990 et 5,1 fois en 2014, d'où encore une fois une croissance des inégalités.

Pour les familles économiques, avant transferts et impôt, le revenu moyen du décile le plus pauvre était contenu 5,2 fois dans celui du décile le plus riche en 1990 et 4,8 fois en 2014, d'où une diminution des inégalités. Après transferts et impôt, ce revenu du décile le plus pauvre était contenu 4 fois dans celui du décile le plus riche en 1990 et toujours 3,9 fois en 2014, ce qui confirme encore une diminution des inégalités.

Bref, les portraits fournis au moyen du coefficient de Gini ou des ratios interdéciles se rejoignent globalement sur l'évolution des inégalités. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes ou certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalités inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves et quelques autres. À l'intérieur même du Québec, les inégalités ont augmenté, mais le portrait selon les déciles de revenus et les types d'unités familiales doit être nuancé. Pour les personnes seules, le décile le plus pauvre a légèrement progressé par rapport aux déciles supérieurs, qui, eux, ont vu leur pouvoir d'achat progresser davantage. Pour les familles économiques, le pouvoir d'achat a fortement progressé, à la fois chez les familles les plus pauvres et chez les familles plus aisées.

Pour revenir à l'étude de l'ISQ qui porte sur l'évolution des inégalités de revenu au Québec au cours des 35 dernières années (CRESPO et RHEAULT, 2014), les auteurs avaient également noté qu'« en décomposant selon les sources de revenus, on apprend que les inégalités provenant des revenus privés ont joué un rôle clé dans la croissance de l'inégalité du revenu disponible dans les années 1990. Or, l'effet de redistribution des transferts et de l'impôt n'a pas permis de faire contrepoids » (p. 7). Pour la période retenue ici, cela demeure vrai pour les personnes seules et au total, mais cela doit être nuancé pour les familles économiques, qui ont pu bénéficier de quelques gains après transferts et impôt sur le front des inégalités de revenu.

### **4.3 INÉGALITÉS DE PATRIMOINE**

Du point de vue cette fois des inégalités de patrimoine, en partie distinctes des inégalités de revenu, le portrait global de l'évolution des inégalités peut être raffiné. Au départ, en effet, contrairement à ce qu'on pourrait croire, il n'y a pas de concordance parfaite entre les revenus et le patrimoine. Comme l'ont montré LIZOTTE et CRESPO (2015), il existe une discordance entre le revenu et le patrimoine au Québec pour 10,8 % des ménages qui se situent dans les trois quintiles supérieurs de revenu, mais dans les trois quintiles inférieurs de patrimoine, ainsi que pour 10,9 % des ménages qui se situent dans les trois quintiles supérieurs de patrimoine, mais dans les trois quintiles inférieurs de revenu, soit près de 400 000 ménages dans chacun des cas (p. 12). Cela laisse néanmoins plus des trois quarts des ménages en situation de concordance revenu-patrimoine.

Il s'agit également d'une situation d'importance mise en relief au cours des dernières années, notamment par PIKETTY (2013). Ainsi, le portrait pour le Québec révèle des inégalités encore plus frappantes. Au-delà des revenus, on s'intéresse cette fois à la valeur nette totale, soit les avoirs moins les dettes. Parmi les avoirs se trouvent les avoirs de retraite, financiers et non financiers (ex. : biens immobiliers, véhicule). Parmi les dettes se trouvent les hypothèques, les prêts et les marges de crédit.

TABLEAU 28

AVOIRS, DETTES ET VALEUR NETTE DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE QUINTILE D'AVOIRS NETS,  
DOLLARS DE 2012, QUÉBEC, 1999, 2005 ET 2012

		1999			2005			2012		
		MOYENNE	MÉDIANE	%	MOYENNE	MÉDIANE	%	MOYENNE	MÉDIANE	%
1 <sup>er</sup> quintile	Avoirs	9 000 *	3 900 *	0,6	8 400 *	4 600 *	0,4	10 700	5 300	0,4
	Dettes	18 500 *	5 200 *	6,0	12 800 *	6 000 *	3,8 *	17 000 *	7 000	3,1 *
	Valeur nette	F *	1 400	F	F *	1 300 *	F	F *	1 700 *	F
2 <sup>e</sup> quintile	Avoirs	72 600	55 700	3,8	76 900	50 800	3,1	106 700	66 700	3,2
	Dettes	42 100	18 300 *	13,8	49 000 *	17 600	11,8 *	69 000	17 000 *	11,4
	Valeur nette	42 700	40 700	2,4	44 000	38 100	1,9	58 400	49 500	2,0
3 <sup>e</sup> quintile	Avoirs	185 400	183 200	10,4	230 700	224 300	9,7	346 700	331 900	10,8
	Dettes	65 600	55 900	26,4	78 800 *	59 100	25,3	115 100	87 000	26,8
	Valeur nette	138 000	130 900	8,2	172 300	165 600	7,6	254 000	247 200	8,5
4 <sup>e</sup> quintile	Avoirs	359 700	346 200	20,2	463 500	458 400	21,4	667 100	642 600	21,4
	Dettes	63 300	46 300	24,4	67 700 *	59 600	26,6	104 700	65 000	23,7
	Valeur nette	319 900	312 900	19,6	412 300	410 800	20,7	592 100	585 900	21,0
5 <sup>e</sup> quintile	Avoirs	1 143 500	793 000	65,1	1 354 400	1 065 200	65,4	1 988 800	1 485 100	64,2
	Dettes	96 000	53 700	29,4	113 000 *	45 500 *	32,5	190 500 *	82 000	35,1
	Valeur nette	1 086 600	745 500	69,9	1 277 400	992 300	69,8	1 853 300	1 334 500	68,4
Total	Avoirs	295 900	155 300	100,0	361 100	175 700	100,0	544 800	304 000	100,0
	Dettes	54 600	27 500	100,0	61 800	26 700	100,0	97 000	34 300	100,0
	Valeur nette	260 800	100 200	100,0	318 400	117 900	100,0	475 700	198 000	100,0

\* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

F : Ne peut être publiée.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la sécurité financière* (ESF); compilation du CEPE, septembre 2016.

Au Québec, d'après la plus récente *Enquête sur la sécurité financière* (ESF) de Statistique Canada, celle de 2012, la part de la valeur nette du quintile supérieur s'élevait à 68,4 %. Elle semble toutefois n'avoir que très peu bougé depuis 1999 (69,9 %). L'évolution du patrimoine selon le quintile, entre 1999 et 2012, permet de constater sa forte concentration. En termes absolus, le pourcentage de la valeur nette totale ne peut être publié pour le premier quintile et, pour chacun des autres quintiles, il s'élève respectivement, en 2012, à 2,0 %, 8,5 %, 21 % et 68,4 %. Les trois premiers quintiles disposent ainsi d'un peu plus de 10 % du patrimoine, alors que, pour sa part, le quintile le plus riche en détient les deux tiers (tableau 28).

Avec les générations identifiables à l'aide des cohortes d'âge, la transmission du patrimoine est un phénomène susceptible d'accentuer les inégalités au cours des années à venir. Pour les générations plus anciennes, le patrimoine transmis pouvait se résumer à bien peu de choses, si l'on omet la terre familiale pour les populations rurales (souvent divisée entre de nombreux descendants). Pour les générations plus jeunes, un patrimoine immobilier et financier plus imposant pourrait devenir la norme dans certains milieux. Des analyses selon les avoirs et les dettes des jeunes, des personnes de 25 à 64 ans ou des personnes retraitées devraient permettre de mieux comprendre le phénomène.

À partir des données de cette même enquête (ESF), GAUTHIER (2015a; 2015b; 2015c) s'est intéressé, notamment, à la répartition des dettes selon le cycle de vie, ainsi qu'aux seules dettes à la consommation, en excluant cette fois les dettes hypothécaires, toujours selon le cycle de vie. On consultera ces études avec profit, afin de mieux comprendre la dynamique à l'œuvre.

## CONCLUSION

La MPC permet de constater qu'au Québec, en 2014, le taux de faible revenu s'élève encore à 9,4 %, ce qui montre qu'il reste encore, malgré certains progrès, beaucoup de chemin à parcourir.

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale avait fixé l'année 2013 comme cible pour atteindre l'objectif qui était de faire du Québec une des nations où l'on compte le moins de pauvres. L'article 4 de la Loi se lisait ainsi : « La stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales. » Les données que fournit le projet EU-SILC permettent d'établir une certaine comparabilité entre les pays membres, mais aussi, malgré les limites qu'imposent inmanquablement des enquêtes nationales différentes, une comparabilité avec les résultats québécois. Elles concernent l'année 2013 et le Québec est comparé à 17 pays européens (Belgique, Allemagne, Irlande, etc.). D'emblée, il se situe encore derrière les pays scandinaves et quelques autres pour ce qui est du taux de personnes en situation de pauvreté selon des méthodes reconnues qui autorisent une telle comparaison. Le Québec n'a donc pas atteint la cible de se trouver en 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres (groupe de neuf pays qui comprend tous les pays scandinaves, les Pays-Bas, la France, l'Irlande, l'Autriche et la Suisse), qui sont significativement distinctes du groupe des nations où le Québec se situe (Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Portugal, Italie).

En plus d'être en mesure de faire ces comparaisons internationales, on devrait pouvoir interpréter d'autres données, en particulier les taux de faible revenu pour l'ensemble du Québec et pour diverses catégories de personnes ou d'unités familiales, à la fois dans la perspective de comparaisons interrégionales et de comparaisons interprovinciales, ainsi que l'évolution du nombre et du taux de prestataires de l'assistance sociale, etc. Bref, il existe des données complémentaires qui peuvent être interprétées, dans le but d'évaluer certains des résultats atteints. Ces données peuvent faire ressortir, par exemple, les progrès observés, sans que les comparaisons internationales des taux de faible revenu en soient toujours les meilleurs révélateurs. À titre illustratif, le pouvoir d'achat a progressé, à la fois chez les familles les plus pauvres et chez les familles plus aisées. Cela s'est traduit par une diminution des inégalités de revenu chez ce groupe. Toutefois, dans la perspective des comparaisons interrégionales aussi bien qu'interprovinciales, on se bute aux limites des données existantes.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, la comparaison dans le temps de l'évolution des différentes situations de vie révélées par les seuils implicites a permis d'observer certains progrès du Québec par rapport à lui-même. Depuis quelques années, même si elle s'est améliorée, la situation n'est pas très réjouissante, notamment pour les personnes seules, qui n'ont pas autant bénéficié des mesures des deux premiers plans d'action.

À partir de simulations de cas types, on peut observer, entre 2004 et 2016, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales relativement aux divers seuils existants, ce que l'on appelle les seuils implicites. Certains cas types ont été observés, soit ceux des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de trois ans, des couples avec un revenu et sans enfants et, enfin, des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. On a examiné leur situation, afin de voir si elle s'est améliorée ou détériorée. On remarque des variations entre les deux périodes, selon les cas, étant donné qu'il s'agit de deux réalités distinctes, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Par voie de conséquence, cela laisse les personnes seules et les couples sans enfants dans une situation plus défavorable.



Les portraits obtenus à l'aide du coefficient de Gini et des ratios interdéciles se rejoignent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes ou certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalités inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves. Dans le contexte strictement québécois, les inégalités ont augmenté, mais, si l'on se réfère aux déciles de revenus et aux types d'unités familiales, il faut nuancer le portrait. Chez les personnes seules, le décile le plus pauvre a très légèrement progressé par rapport aux déciles supérieurs, dont le revenu disponible a progressé plus substantiellement. Conformément aussi au fait que les familles avec enfants ont été privilégiées dans le cadre des plans d'action visant à lutter contre la pauvreté, on observe un progrès indéniable chez les familles.



# RÉFÉRENCES

BARDONE, Laura, et Anne-Catherine GUIO (2005). « Pauvreté des travailleurs : nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen », *Statistiques en bref*, Luxembourg, Eurostat, n°5/2005, 11 p.

BELLEAU, Hélène, et Raphaëlle PROULX (2011). « Le revenu familial, un concept vague et insidieux : analyse critique et historique des relations économiques familiales », *La famille, enjeu de société*, INRS-UCS, no 15, automne, p. 78-109.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CEPE) [2014]. *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2013*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), 75 p.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CEPE) [2009]. *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 75 p.

CLOUTIER-VILLENEUVE, Luc (2016). « Comment ont évolué l'emploi à bas salaire et celui mieux rémunéré au Québec chez les travailleuses et les travailleurs? », *Cap sur le travail et la rémunération*, Institut de la statistique du Québec, no 3, avril, 11 p.

CRESPO, Stéphane, et Sylvie RHEAULT (2014). « L'inégalité du revenu disponible des ménages au Québec et dans le reste du Canada : bilan de 35 années », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 19, no 1, octobre, p. 1-7.

CRESPO, Stéphane (2015). « La privation matérielle des ménages », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 19, no 3, juin, p. 10-18.

DEMERS, Marc-André (2015). *Plus de 450 000 Québécois et Québécoises sont rémunérés au salaire minimum... ou presque*, Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques du travail et de la rémunération, avril, 3 p.

EUROSTAT (2016). *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC – Survey on Income and Living conditions)*.

FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN (2004). « Les travailleurs à faible revenu au Canada », *Horizons*, vol. 7, no 2, p. 51-57.

FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN (2006). *Lorsque travailler ne suffit pas afin d'échapper à la pauvreté : une analyse de la pauvreté chez les travailleurs au Canada*, Groupe de recherche sur les politiques, Politique stratégique, Ressources humaines et Développement social Canada, 205 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT et Alexandre MORIN (2010a). *Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC)*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), juillet, 15 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT, Alexandre MORIN et Frédéric SAVARD (2010b). *Échelles d'équivalence : une validation empirique*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), août, 26 p.

GAUTHIER, Marc-André (2015a). « Aperçu du ratio d'endettement à la consommation des familles au Québec », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 19, no 3, juin, p. 19-22.

GAUTHIER, Marc-André (2015b). « Évolution de la situation financière des ménages québécois entre 1999 et 2012 », *Coup d'œil sociodémographique*, Institut de la statistique du Québec, no 39, mai, p. 1-10.

GAUTHIER, Marc-André (2015c). « L'endettement des familles québécoises : une comparaison Québec, Ontario, Canada », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 19, no 2, février, p. 1-10.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2013). *La solidarité : une richesse pour le Québec, Agir auprès des personnes, soutenir ceux qui aident, préparer l'avenir*, Québec, 29 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2004-2009)*, Québec, 79 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2010). *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, Québec, 55 p.

GRUPE DE CANBERRA (2001). *Groupe international d'experts en matière de statistique sur le revenu des ménages : rapport final et recommandations*, Ottawa, 200 p. (seul le rapport en anglais est encore disponible).

HATFIELD, Michael, Wendy PYPER et Burton GUSTAJTIS (2010). *Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10F, 88 p.

LECHAUME, Aline, et Frédéric SAVARD (2015). *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre...*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), 35 p.

LIZOTTE, Mathieu, et Stéphane CRESPO (2015). « Exploration du lien entre le revenu et le patrimoine des ménages québécois », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 19, no 2, février, p. 11-17.

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010). *Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada*, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 75F0002M, 34 p.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2015). *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2015, no 2, Paris, Éditions OCDE, 336 p.

PIKETTY, Thomas (2013). *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 976 p.

PONTHIEUX, Sophie (2009). Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité. Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Direction des statistiques démographiques et sociales, Document de travail, No FO 902, 58 p.

RHEAULT, Sylvie, et Stéphane CRESPO (2015). « Lien entre le revenu individuel et le faible revenu de la famille », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 20, no 1, octobre, p. 9-13.

SAVARD, Frédéric (2013). « Les travailleurs à faible revenu » (chapitre 8), dans Marcelin Joanis, Luc Godbout et Jean-Yves Duclos (éds), *Le Québec économique 2012, Le point sur le revenu des Québécois*, Presses de l'Université Laval, p. 229-252.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, fichiers consultés au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIIQSS) en 2015-2016.

STATISTIQUE CANADA (2012). *Dictionnaire du recensement 2011*, Ottawa, no 98-301-X2011001 au catalogue, 179 p.

STATISTIQUE CANADA (2016a). *Enquête canadienne sur le revenu : modification apportée à la base démographique de référence, 2006 à 2013*, Ottawa, no 75F0002M au catalogue, no 003, 41 p.

STATISTIQUE CANADA (2015a). *Le revenu des Canadiens, 2000 à 2013*, Ottawa, no 11-001-X au catalogue, 6 p.

STATISTIQUE CANADA (2015b). *Les lignes de faible revenu, 2013-2014*, Ottawa, no 75F0002M au catalogue, no 001, 30 p.

STATISTIQUE CANADA (2016b). *Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul*, Ottawa, no 75F0002M au catalogue, no 002, 11 p.

STATISTIQUE CANADA (2014). *Note aux utilisateurs des données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2012*, Ottawa, no 75-513-X au catalogue, 6 p.

STATISTIQUE CANADA (2015c). *Révisions aux données sur le revenu de 2006 à 2011*, Ottawa, no 75F0002M au catalogue, no 003, 20 p.

U.S. CENSUS BUREAU (2016). *Current Population Survey, Selected Measures of Household Income Dispersion: 1967 to 2014*.

YEROCHESKI, Carole (2014). *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité. Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 214 p.



# ANNEXES

## ANNEXE 1

---

### NOTES MÉTHODOLOGIQUES

#### Sources de données

Les compilations du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, effectuées à l'aide des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'*Enquête canadienne sur le revenu* ou d'autres enquêtes, peuvent différer quelque peu de celles de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec ou d'Emploi et Développement social Canada réalisées à l'aide des fichiers maîtres de ces enquêtes. Toutefois, le plus souvent, il ne s'agit que de différences mineures.

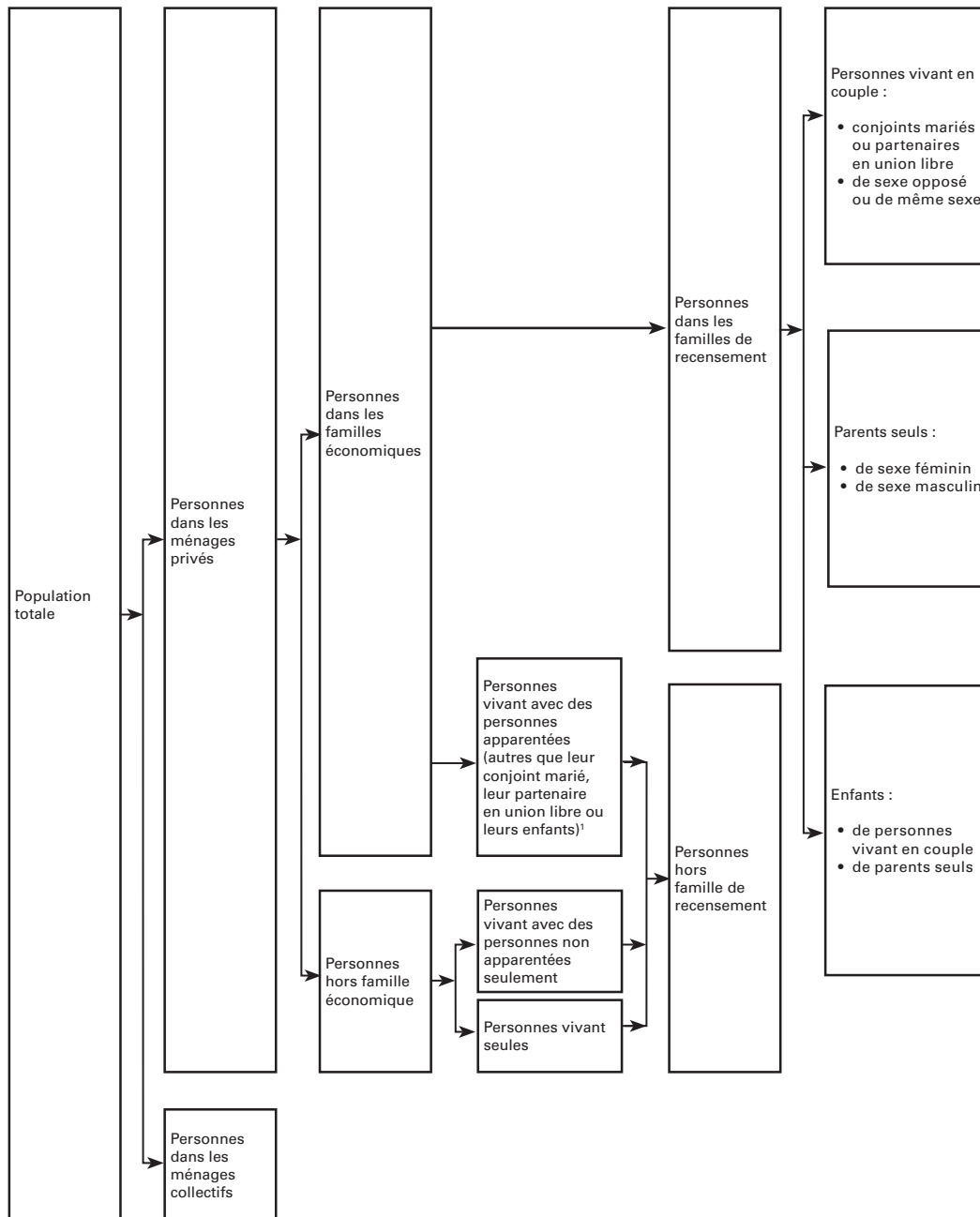
#### Unités statistiques

- Unités familiales : personnes seules et familles économiques de deux personnes ou plus au sens de Statistique Canada.
- Famille économique : deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou vivant en union libre.
- Autres unités (types d'unités familiales) : unités dont les membres sont âgés de 18 ans ou plus, ne sont pas apparentés par alliance, mais le sont par le sang ou par adoption (ex. : deux frères adultes vivant ensemble, une mère et son enfant adulte partageant un logement).
- Personne seule : personne qui vit seule dans un logement ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté; une personne seule n'est donc pas nécessairement l'unique occupante du logement qu'elle habite.
- Personne vivant seule : personne seule dans un ménage d'une personne.
- Famille de recensement : couple marié ou vivant en union libre (avec ou sans enfants), ou parent seul demeurant avec au moins un enfant (de tout âge). Les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents.
- Personne hors famille de recensement : membre d'un ménage qui ne fait pas partie d'une famille de recensement. Cette personne peut être apparentée à la personne 1 (sœur, beau-frère, cousine ou grand-père, par exemple) ou non apparentée. Ainsi, les personnes hors famille de recensement peuvent vivre dans un ménage de plusieurs personnes. Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.
- Ménage : personne ou groupe de personnes occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Ainsi, un individu vivant dans un ménage d'une personne vit nécessairement seul, ce qui n'est pas toujours le cas des « personnes seules » ou des « personnes hors famille de recensement ».
- RMR : région métropolitaine de recensement. Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

- Soutien économique principal : membre de l'unité familiale gagnant le revenu le plus élevé (si le revenu le plus élevé est gagné par plus d'une personne, la personne la plus âgée est considérée comme soutien économique principal).
- Personne âgée : personne de 65 ans ou plus.

**FIGURE 24**

**APPARTENANCE AUX FAMILLES ÉCONOMIQUES ET AUX FAMILLES DE RECENSEMENT ET SITUATION DES PARTICULIERS DANS CES FAMILLES**

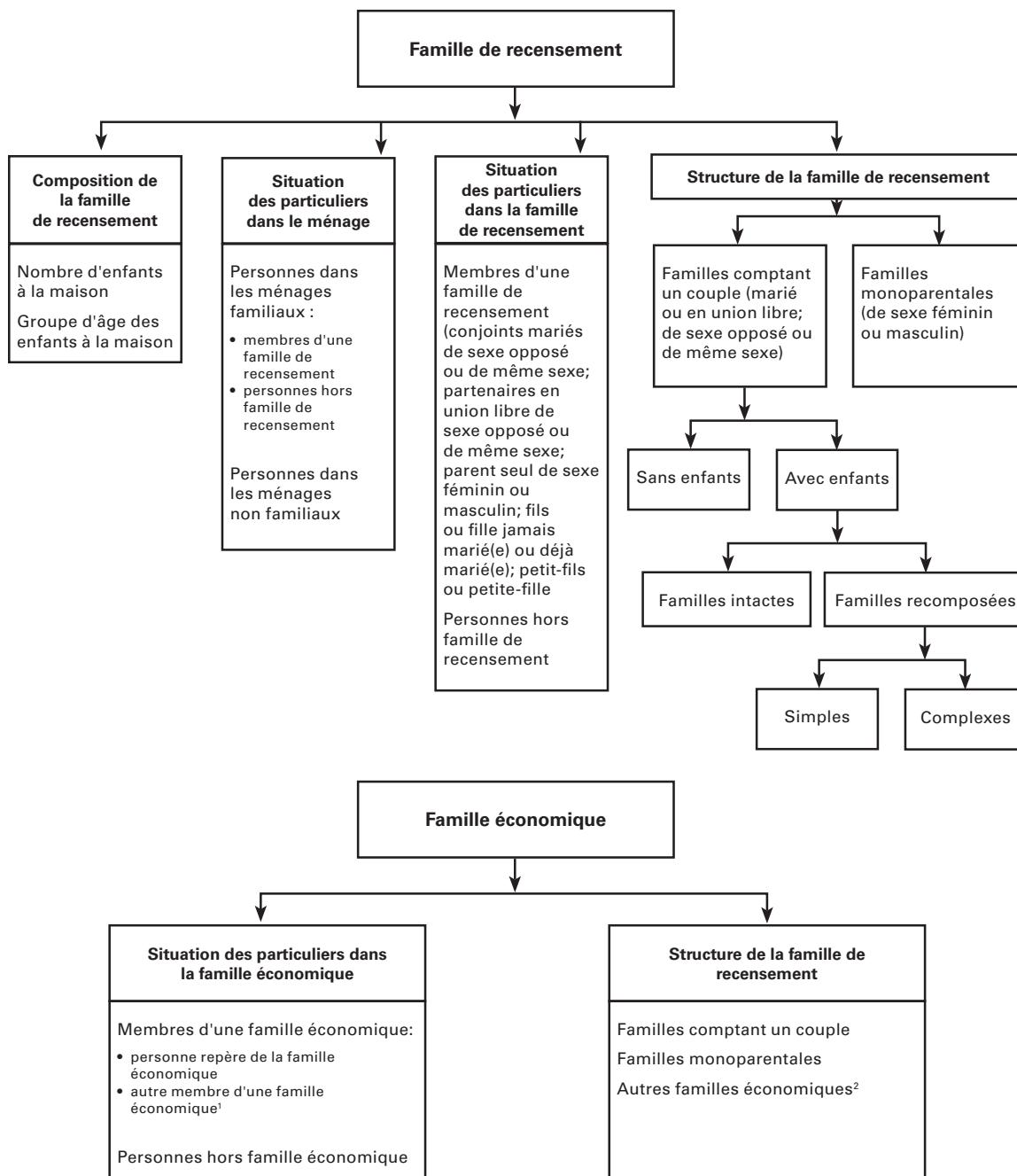


Source : STATISTIQUE CANADA, *Dictionnaire du recensement 2011*, Ottawa, figure 18.

1. Les enfants des familles d'accueil sont inclus.

FIGURE 25

APERÇU DES VARIABLES RELATIVES À LA FAMILLE DE RECENSEMENT ET À LA FAMILLE ÉCONOMIQUE



1. Les enfants des familles d'accueil sont inclus.
2. Les familles économiques dans lesquelles la personne repère de la famille économique vit avec d'autres personnes apparentées, mais n'a pas de conjoint marié, de partenaire en union libre ou d'enfants.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Dictionnaire du recensement 2011*, Ottawa, figure 19.

## ANNEXE 2

---

### **INTENSITÉ DE TRAVAIL, CONCEPT DU REVENU FAMILIAL ET TAUX DE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES À FAIBLE REVENU**

La notion retenue pour caractériser l'intensité de travail a une incidence directe sur la proportion de travailleurs et travailleuses à faible revenu dans l'ensemble de la population. Ainsi, le fait de retenir comme variable d'intensité de travail le statut d'activité (personne qui déclare avoir été occupée tout au long de l'année), la catégorie de travailleurs et travailleuses (employé ou travailleur autonome), la principale source de revenus (salaire ou traitement), la définition d'Eurostat retenue par les pays membres de l'Union européenne (personne dont l'activité la plus fréquente est d'être en emploi pendant au moins sept mois sur 12) ou encore le fait d'avoir travaillé pendant plus de 910 heures au cours de l'année (FLEURY et FORTIN, 2004; 2006) peut amener à des constats différents. Ces définitions sont retenues afin de voir si le fait d'occuper un emploi, pour une personne qui démontre une certaine intensité de travail, réduit le risque de vivre un épisode de faible revenu. Dans la littérature, on trouve également d'autres définitions moins strictes pour qualifier l'effort de travail. Mentionnons seulement que la France utilise comme critère d'avoir été en emploi pendant au moins un mois durant l'année pour définir un travailleur ou une travailleuse à faible revenu et, dans le cas de la définition américaine, d'avoir été actif (en chômage ou en emploi) durant au moins six mois de l'année.

La proportion de travailleurs et travailleuses à faible revenu selon les définitions retenues est présentée au graphique suivant (figure 26). La population comprend les individus âgés de 18 à 64 ans ayant déclaré ne pas être aux études à temps plein durant l'année de référence<sup>23</sup>. D'emblée, exception faite des travailleuses et des travailleurs indépendants, on constate que le fait d'occuper un emploi réduit grandement le risque de vivre une situation de faible revenu, et ce, peu importe la définition retenue. La définition retenant les salaires et traitements est celle qui affiche la plus faible proportion (3,4 %). À l'autre bout du spectre, la définition retenue par Eurostat est celle qui enregistre la plus forte proportion de travailleurs et travailleuses à faible revenu (5,3 %).

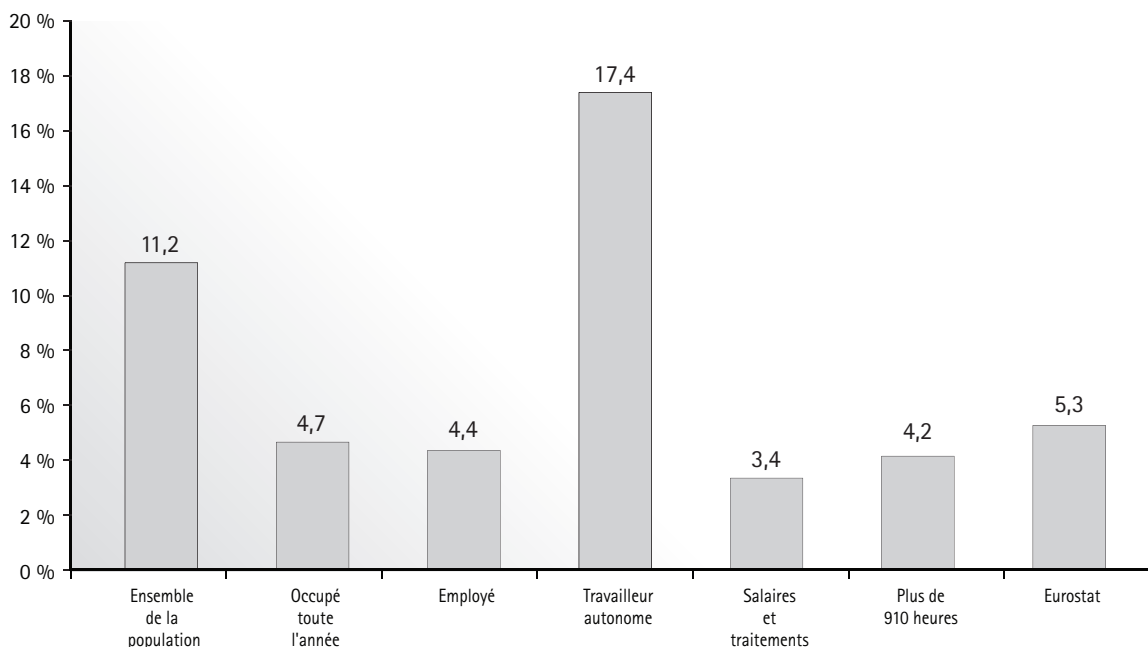
---

23 L'échantillon a été limité aux personnes de moins de 65 ans, en raison des différences dans la dynamique du revenu et de la structure des transferts gouvernementaux à l'intention des aînés par rapport au reste de la population.



FIGURE 26

TAUX DE FAIBLE REVENU DANS LA POPULATION DE 18 À 64 ANS N'ÉTANT PAS AUX ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON CERTAINES DÉFINITIONS LIÉES À L'INTENSITÉ DE TRAVAIL, QUÉBEC, 2011



Source : STATISTIQUE CANADA, *Fichier public de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation du CEPE, septembre 2016.

Les conclusions de l'analyse varient donc légèrement selon l'angle choisi pour déterminer le travail à faible revenu. Aux fins de l'analyse (section 1.6), n'ont été retenus que ceux et celles qui ont déclaré avoir travaillé plus de 910 heures (26 x 35 heures, ou six mois) durant l'année de référence. Ce choix repose, entre autres, sur la législation canadienne portant sur l'admissibilité au régime d'assurance-emploi, qui prévoyait, notamment, que les nouveaux bénéficiaires du régime devaient avoir accumulé un minimum de 910 heures de travail au cours des 52 dernières semaines<sup>24</sup>. De plus, de façon à bien cibler les travailleurs et travailleuses qui affichent une certaine intensité de travail, le recours à cette définition permet d'exclure les individus qui se disent occupés toute l'année, employés ou encore ayant été occupés pendant plus de six mois (définition d'Eurostat), tout en affichant un faible nombre d'heures travaillées.

Aussi, les travailleurs et travailleuses autonomes affichent un taux de faible revenu qui est de loin supérieur à celui de l'ensemble de la population. Ce constat peut justifier que l'analyse du travail à faible revenu soit présentée séparément pour les salariés et les travailleuses et travailleurs indépendants, afin de se concentrer sur des groupes aussi homogènes que possible. Une autre raison essentielle est que les informations sur les revenus du travail autonome sont en général moins fiables que celles sur les salaires et les traitements, en raison notamment d'une fiscalité différente (BARDONE et GUIO, 2005). Compte tenu de ce constat et du fait de vouloir mettre l'accent sur la dynamique du faible revenu chez les travailleuses et travailleurs salariés, les travailleuses et travailleurs autonomes sont exclus de la population cible pour l'analyse.

<sup>24</sup> Ce qui était vrai jusqu'en juillet 2016, alors que la norme a été ramenée de 910 heures à l'intervalle compris entre 420 et 700 heures, selon le taux régional de chômage.

Enfin, sous l'angle cette fois du revenu familial<sup>25</sup>, il convient de souligner que les travailleurs et les travailleuses à faible revenu ne sont pas synonymes de travailleurs et de travailleuses à faibles gains (on fait référence ici au revenu d'emploi). Comme le soulignent FLEURY et FORTIN (2004, 2006), cette distinction est importante, puisqu'elle implique l'interaction de deux univers habituellement distincts, soit le travail, qui s'observe sur le plan individuel, et le faible revenu, qui s'observe à l'échelle de la famille. Sur cette base, une travailleuse ou un travailleur à faibles gains se définit comme une personne qui démontre une certaine intensité de travail, mais qui tire un faible revenu de son travail. Cette personne n'est toutefois pas considérée comme étant à faible revenu si ses besoins sont comblés par ses propres gains, mais également par ceux des membres de sa famille. En d'autres termes, une travailleuse ou un travailleur à faibles gains n'est pas considéré comme une personne à faible revenu si son conjoint ou sa conjointe gagne, par exemple, 100 000 \$ par année ou si elle bénéficie d'autres sources de revenus (revenu de placement, pension de retraite, etc.). Ainsi, le croisement de ces deux univers (individu et famille) permet non seulement de se pencher sur le bien-être économique des individus, mais également sur celui des enfants et des autres personnes à charge vivant dans des familles comptant au moins une personne en emploi.

---

25 Certains contestent le fait que la famille puisse en tout temps subvenir aux besoins de tous ses membres, voyant dans le revenu familial un concept insidieux (BELLEAU et PROULX, 2011). Dans un article de l'ISQ (RHEAULT et CRESPO, 2015), les auteurs indiquent que : « sans remettre en question l'importance des mesures de taux de faible revenu, celles-ci ne permettent toutefois pas d'évaluer la vulnérabilité financière des personnes sous un angle personnel » (p. 9). Ils observent ainsi que les jeunes et les femmes sont surreprésentés dans les quintiles de revenu inférieur. Pour éviter les biais relatifs à une mesure de la pauvreté basée sur le ménage, certaines chercheuses proposent, outre une définition extensive de « travailleur », de reconstituer les revenus d'activité annuels (PONTHIEUX, 1999 ; YEROCHESKI, 2014). À ce jour, toutefois, il est beaucoup trop tôt pour voir ce que ces débats peuvent avoir comme conséquence sur les mesures existantes de faible revenu, qui demeurent évidemment perfectibles.

## ANNEXE 3

---

### MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CEPE

#### **Présidente**

**Céline Bellot**, professeure titulaire  
École de travail social, Université de Montréal

**Marc De Koninck**, organisateur communautaire  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale  
et président du Comité de développement social de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

**Daniel Doyon**, directeur  
Direction de la recherche, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Gérard Duhaime**, professeur titulaire  
Département de sociologie, Université Laval

**Claude Leblond**, président  
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

**Jérôme Martinez**, chef d'unité scientifique  
Institut national de santé publique du Québec

**Sylvie Morel**, professeure titulaire  
Département des relations industrielles, Université Laval

**Amélie Quesnel-Vallée**, professeure agrégée  
Département de sociologie et Département d'épidémiologie, de biostatistique  
et de santé au travail, Université McGill

**Luc Savard**, professeur titulaire  
Département d'économique, Université de Sherbrooke

**Valérie Saysset**, directrice générale  
Recherche, évaluation et statistiques, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**Anne-Marie Séguin**, professeure chercheure  
Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société

